



UFR de Sciences Économiques et Sociales

MASTER 2 Économie Écologique et Développement Durable

Année universitaire 2024 – 2025

MÉMOIRE DE RECHERCHE

L'entreprise Post-croissance :

Pour une réponse au *Capitalocène*

Mémoire réalisé par Josselin LAURAIN (numéro étudiant 22313149)

Sous la direction de Julien PHARO (Professeur agrégé de SES
Lycée Toulouse Lautrec)

REMERCIEMENTS

Tout travail – celui-ci n’en étant pas une exception – n’est jamais réalisé de manière autonome, il est toujours infusé de conversations, d’enseignements, de débats, de cours, de livres, de vidéos, enfin de toutes les formes que la connaissance peut prendre pour nous parvenir. Il est le résultat d’une intelligence collective dont je ne peux nommer qu’une petite partie en proportion, mais conséquente dans son apport à ce travail.

J’aimerais d’abord remercier Raphaëlle et Damien pour leur confiance et leur accompagnement tout au long de ce stage.

J’aimerais particulièrement remercier Raphaëlle qui a été ma référente de stage et de mémoire. Je la remercie pour ses nombreux apports sur la structure du mémoire et la façon de l’agencer au mieux, pour sa grande bienveillance et sa pédagogie tout au long de mon stage.

J’aimerais aussi remercier Damien qui a pris le relais avec brio sur le suivi de mon stage et de mon mémoire. Je le remercie notamment pour les nombreuses discussions informelles que nous avons eues et sa passion communicative pour les *low-techs* que j’ai incorporées dans ce mémoire.

J’aimerais aussi remercier tous mes collègues de Lyon avec qui j’ai eu le plaisir de discuter et qui m’ont apporté plus qu’ils ne le pensent.

Je remercie aussi Julien, qui a été mon tuteur de mémoire pour la deuxième année consécutive et qui m’a aussi aidé à travers ses enseignements sur la RSE et son approche hétérodoxe, vigilante et critique sur le domaine. Je le remercie aussi de m’avoir fourni des lectures passionnantes, qui m’ont apporté tant dans ce mémoire que, de manière personnelle, dans mon analyse de la RSE et du capitalisme.

Je remercie bien évidemment ma partenaire Anaïs pour son soutien, ses mots d’encouragement et son écoute active lorsque je lui présentais mes résultats, mes doutes et certaines de mes lectures. Je remercie aussi sa famille qui a mis en place les conditions et les espaces pour que je puisse travailler dans le calme, sans compter les nombreux messages d’encouragement et de soutien.

Je remercie aussi Garry et Lucas pour les conversations nocturnes, les débats parfois très enflammés, les rires, les encouragements et les nombreuses lectures/musiques/films qu’ils m’ont conseillés.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire de stage/recherche s'inscrit dans le cadre du Master II Économie Écologique et Développement Durable de l'Université Jean Jaurès.

Le stage s'est fait au sein du cabinet de conseil en soutenabilité Goodwill-management, qui a maintenant plus de deux décennies d'existence et qui a alors vu le domaine de la RSE se transformer, de ses débuts balbutiants à sa légitimation aux plus hauts sommets de la juridiction européenne. L'entreprise propose alors un grand panel de services, de la mesure d'impact au conseil en RSE, en passant par le numérique responsable, la biodiversité, les *low-techs* et bien sûr l'adaptation au changement climatique. Le cabinet se différencie alors fortement des autres cabinets grâce à sa grande expérience et son expertise sur les sujets cités.

En se transformant en cabinet de soutenabilité et non plus seulement en cabinet de RSE, ce dernier a alors montré sa volonté de rendre les entreprises plus soutenables et de les faire entrer dans les limites planétaires. C'est cette stratégie du cabinet, infusant son activité, qui m'a poussé à m'intéresser à l'entreprise à l'échelle micro-économique et à l'envisager de manière soutenable.

Dans un contexte climatique sans précédent, l'insoutenabilité de nos modèles économiques nous a fait entrer dans une nouvelle ère géologique, l'*Anthropocène*, qui rendrait alors l'*Anthropos* (l'Humanité) tout entier coupable, sans distinction de responsabilités (Hétier, 2021). Le concept de *Capitalocène* semble alors plus adéquat, car il met en cause un système de production historiquement situé, comme le confirme l'évolution des données sur l'état de la biosphère (ibid.). C'est cette grille d'analyse marxienne qui m'a alors convaincu qu'il pouvait être très intéressant d'interroger la soutenabilité des entreprises à un niveau micro-économique, en analysant le secteur phare du cabinet, la RSE.

En effet, la RSE est un domaine montant qui rendrait les entreprises sensément plus soutenables, mais est-ce assez ambitieux pour nous sortir du *Capitalocène* et de la poursuite de la croissance économique comme seul objectif de l'entreprise ? C'est à cela que j'ai voulu répondre dans ce mémoire, non sans évoquer des pistes de transformation de l'entreprise qui dépasseraient réellement le capitalisme.

Le stage que j'ai effectué a été passionnant, d'abord grâce à mes collègues que j'ai désormais la chance d'appeler mes amis, mais aussi parce qu'il m'a permis d'observer les nombreux enjeux et contradictions du conseil en RSE. C'est d'ailleurs ce que j'ai tenté de présenter et de discuter dans ce mémoire en m'appuyant sur une revue de la littérature alliant plusieurs grilles d'analyses économiques hétérodoxes.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
1. Quantifier et qualifier les impacts des organisations chez Goodwill-management.....	7
1.1. Méthodes quantitatives	7
1.1.1. Le Bilan Carbone®.....	7
1.1.2 L’empreinte socio-économique.....	18
1.2 Méthodes qualitatives	23
1.2.1 Matrice de matérialité de la biodiversité	23
1.2.2 Low tech	28
2 Une croissance économique insoutenable	34
2.1 L’entreprise au défi des limites planétaires	34
2.1.1 Les pressions de la croissance économique sur l’environnement.....	35
2.1.2 Réponses et responsabilités de l’économie standard	38
2.1.3 Apports de la post-croissance	42
2.2 Compter autrement.....	49
2.2.1 Introduction à la comptabilité environnementale responsable.....	50
2.2.2 La méthode CARE.....	53
2.2.3 La stratégie du Y par la Triple Empreinte.....	57
3 Dépasser le capitalisme	64
3.1 La poursuite de la croissance dans le capitalisme	65
3.1.1 Le capitalisme comme structure d’accumulation	65
3.1.2 Les incitations à la croissance dans le capitalisme	66
3.2 Pour une effraction de la démocratie dans l’entreprise	68
3.2.1 Le capitalisme comme force d’expropriation	69
3.2.2 Le commun comme mode de production	71
3.2.3 Les coopératives comme un <i>déjà là</i> alternatif.....	73
CONCLUSION	79

INTRODUCTION

« Je trouve ironique qu'on me reproche d'avoir mis en danger la vie d'autrui alors que j'ai fait ça pour le bien commun », c'est ce qu'avait répondu une militante écologiste du collectif *Dernière Rénovation* à l'issue de la qualification devant le tribunal de « mise en danger de la vie d'autrui » après avoir bloqué l'autoroute A6 pour pointer du doigt l'inaction du Gouvernement en matière de rénovation thermique des bâtiments¹. Dans un autre cas de blocage à Lyon, en 2023, des échauffourées s'étaient déclarées entre les écologistes et certains automobilistes dont un avait rétorqué « On bosse nous ! »². D'un côté, des militants défendant leur vision du « bien commun » et dénonçant l'inaction climatique et de l'autre des personnes excédées voulant aller travailler pour pouvoir reproduire leur existence matérielle. D'un côté, une volonté de défendre un intérêt sur le long terme et de l'autre une volonté de défendre un intérêt sur le court terme. D'un côté le désir de préserver l'existence matérielle de la prochaine génération et de l'autre le désir de préserver la sienne propre à un instant *t*. Si cette situation pourrait nous mener à nous questionner sur l'inaction climatique ou sur les méthodes d'actions des militants, je prends ici l'approche d'une contradiction entre deux intérêts qui ne devraient l'être en aucun cas. En effet, vouloir des conditions de vie saines dans les décennies à venir et vouloir manger et se loger à la fin du mois devrait constituer le même intérêt, mais survient ici les rapports sociaux de production du capitalisme. La séparation des travailleurs d'avec les moyens de la production et la séparation des travailleurs d'avec les produits de la production ne permettent à personne de pouvoir vivre sans le médium de l'argent qui pourvoit à notre existence matérielle. Le travail, tel que pris dans les rapports antagoniques du capitalisme inscrit le travailleur dans un rapport de subordination qui ne lui permet pas de pouvoir décider de ses conditions de travail, des finalités ou de la soutenabilité de sa production. Et pour autant, ce dernier doit se lever et aller travailler pour pouvoir avoir les moyens de se loger, de manger, enfin toutes les choses de ce monde qui nous sont nécessaires pour vivre. On peut imaginer que l'automobiliste n'est pas complètement hermétique à la qualité de l'air, la qualité de l'eau, l'état de la biodiversité, enfin toutes les choses de ce monde qui permettent à l'Humanité d'exister. Et pour autant, ce dernier est poussé à s'en prendre à ce militant qui est alors accusé de « mise en danger de la vie d'autrui » par la justice. Mais qui met en danger la vie d'autrui ici, est-ce un militant qui défend la lutte contre le changement climatique ou est-ce le capitalisme qui sape les conditions de vie sur terre tout en forçant une large part de la population à obéir pour pouvoir manger à la fin du mois ?

Notre mode de production ne subsiste alors « *qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse : la terre et le travailleur* » (Marx, 2017 cité par Brancaccio et al., p161, 2021).

¹ Afp, O. F. A. (2023, May 11). Huit militants écologistes condamnés pour avoir bloqué l'autoroute A6. *Ouest-France.fr*. <https://www.ouest-france.fr/environnement/huit-militants-ecologistes-condamnes-pour-avoir-bloque-l-autoroute-a6-7bd60a16-ae38-4528-807a-6b979e3ea38a>

² Couturier, M. (2023, November 7). Lyon. Nouveau blocage de la M6, échauffourées entre écologistes et automobilistes. *Lyonpeople.com*. <https://www.lyonpeople.com/actualites-lyon/actualites-politiques/lyon-nouveau-blocage-de-la-m6-echauffourees-entre-ecologistes-et-automobilistes-2023-11-06.html>

Afin de pallier les nombreuses dévastations environnementales et sociales engendrées par notre mode d'accumulation capitaliste ayant pour seul mantra, la croissance économique et le profit qui lui est associé, de nombreux stratagèmes et discours ont tenté et tentent toujours de le légitimer : Développement Durable, Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises, Théorie des parties prenantes, Innovation technologique, Croissance verte, etc.

L'objet de ce mémoire sera notamment de questionner l'efficacité du développement de la RSE comme internalisation des objections au capitalisme sur la soutenabilité de ce dernier.

Je me demande alors tout au long de ce mémoire si la RSE telle qu'elle est pratiquée majoritairement au sein des entreprises, est efficace pour les faire rentrer dans les limites planétaires et dépasser le simple objectif de la croissance économique et son corollaire la maximisation du profit ou est ce qu'il est nécessaire de transformer complètement les rapports sociaux de production capitaliste à travers une démocratisation de l'entreprise ?

Ici, je fais deux hypothèses. La première est que la RSE est la béquille morale du capitalisme et que seule une refonte complète de son principe serait à même de la rendre réellement transformatrice.

La seconde hypothèse est que le régime d'accumulation capitaliste est structurellement insoutenable et qu'il est nécessaire de le dépasser entièrement pour que nous puissions vivre avec le vivant et non-vivant de manière réellement harmonieuse et pérenne.

Pour ce faire, je présenterais dans un premier temps les quatre missions principales qui m'ont été données de faire au sein du cabinet de conseil en RSE, Goodwill-management, avec une approche critique et institutionnaliste des missions et de la RSE plus globalement.

Dans un second temps, j'analyserais les discours autour de la croissance et de sa soutenabilité, ainsi que des réponses apportées par l'économie classique. Je mettrai ensuite en avant des propositions et des approches alternatives de l'école de pensée des post-croissant.

Finalement, je terminerais en montrant les mécanismes d'incitations à la croissance économique et les enjeux d'un capitalisme sans croissance. Je terminerais aussi cette partie en proposant de voir l'entreprise comme un commun et d'agir en conséquence en faisant d'elle un nouveau mode de production. Je terminerais cet horizon des alternatives en m'intéressant aux coopératives et à leurs capacités transformatrices. Cette partie fera l'objet d'une approche marxienne du capitalisme.

Si l'on peut être surpris des apports théoriques hétérogènes que j'utilise à travers ce mémoire, j'ai jugé qu'il était important de ne pas m'enfermer dans une école de pensée, mais d'utiliser les approches qui me semblait les plus pertinentes en fonction du sujet : institutionnaliste pour analyser la RSE, post-croissant pour aborder la croissance économique et Régulationnistes et éco-marxiste pour analyser le capitalisme.

1. Quantifier et qualifier les impacts des organisations chez Goodwill-management

1.1. Méthodes quantitatives

Afin de responsabiliser les entreprises et de réduire leurs impacts écologiques, il est d'abord nécessaire de quantifier les effets de leur activité. Si de nombreux impacts peuvent être calculés plus ou moins facilement, le Carbone étant au cœur du changement climatique, le Bilan Carbone est l'un des outils incontournables pour visualiser une approximation de la quantité de carbone rejeté dans l'atmosphère et ensuite permettre aux entreprises de s'inscrire dans une stratégie bas-carbone.

1.1.1. Le Bilan Carbone®

Le Bilan Carbone® a été la mission sur laquelle j'ai passé le plus de temps et sur laquelle j'ai le plus progressé et appris. Il n'est pas anodin que ce soit par la même occasion, l'outil le plus plébiscité dans les politiques de RSE au sein des organisations et dans les cabinets s'étant spécialisés dans le domaine. Nous reviendrons dans cette partie sur les raisons de ce succès et ses limites, après avoir expliqué sa genèse et sa définition.

1.1.1.1. Définition et contexte de la mission

Le Bilan Carbone® permet de calculer et de quantifier les émissions de gaz à effet de serre de tout type d'organisation à partir du moment où cette dernière consomme ou produit de l'énergie tout au long de sa chaîne de valeur, ce qui est inévitable. Mais alors nous pourrions nous demander pourquoi il est nécessaire de quantifier les émissions de gaz à effet de serre et comment ces derniers sont liés au changement climatique ?

1.1.1.1.1 L'effet de serre

Il est d'abord important de comprendre que les gaz à effet de serre jouent un rôle absolument primordial dans la bonne survie de l'espèce humaine. Dans un premier temps, le Soleil fournit de l'énergie à la terre sous forme de rayonnement solaire dont un quart est renvoyé par l'atmosphère, le reste est absorbé par la terre (océans, sols, forêts, etc.) pour la moitié, une autre petite partie est réfléchi par l'effet albédo et une dernière partie est capté par les gaz à effet de serre qui contribue ainsi à maintenir la température de notre terre à 15°C environ contre -18°C si ces GES n'existaient pas (Brohé, A. (2013)). C'est l'analogie

de la serre permettant de maintenir un endroit couvert à une certaine température qui était donc bien trouvée (voir [Illustration 1](#)). Le terme scientifique pour décrire ce phénomène de réception, de captation et de renvoi d'énergie est appelé le forçage radiatif, qui est « *la différence entre l'énergie radiative reçue et l'énergie radiative émise par un système climatique donné* » (Brohé, A. (2013)). Un forçage radiatif positif veut alors dire que le système conserve plus d'énergie qu'il n'en émet, alors qu'un forçage radiatif négatif veut dire que le système en question n'en émet plus qu'il n'en reçoit. Mais alors si nous avons montré l'importance vitale de ces GES, pourquoi leur réduction est au cœur de toute politique luttant contre le changement climatique ?

1.1.1.1.2 Une augmentation du forçage radiatif

Les GES sont nombreux mais le plus important d'entre eux est le dioxyde de carbone ou CO₂. Si la vapeur d'eau est en fait le principal gaz à effet de serre, comptant ainsi pour 60% de l'effet de serre naturel, sa présence dans l'atmosphère n'excédant que quelques jours et cette dernière n'étant que très faiblement touchée par l'activité humaine, nous ne pouvons pas compter sur sa réduction pour limiter l'effet de serre (De Perthuis, C. (2022)). Le gaz à effet de serre sur lequel nous avons le plus d'impact et coïncidemment celui qui est le plus présent dans l'atmosphère est le CO₂. Il est incolore, inodore mais il a une durée de vie d'environ 125 années et représente les trois-quarts des émissions nationales selon le Commissariat Général au Développement Durable. Viennent ensuite le méthane (15% des émissions), le protoxyde d'azote (7% des émissions) et les gaz fluorés (3% des émissions). Cependant, tous ces gaz ne sont pas égaux et leurs émissions ne se valent pas. En effet, un référentiel se nommant le Pouvoir Réchauffant Global (PRG) prenant pour base 1 la capacité réchauffante du CO₂, nous indique que le méthane a une capacité réchauffante environ 28 fois supérieur au CO₂, 265 fois supérieur pour le Protoxyde d'Azote et plus de 10 000 fois pour les gaz fluorés (De Perthuis, C. (2022)). Même si nous avons tendance à nous focaliser sur la réduction du dioxyde de carbone, à raison, les autres gaz ne doivent pas être sous-estimés.

C'est ainsi que par l'activité humaine qui a nécessité et qui nécessite toujours une quantité exponentielle d'énergie fossile (voir [Illustration 2](#)), le dioxyde de carbone – découlant de sa combustion – n'a cessé de s'accumuler dans l'atmosphère (voir [Illustration 3](#)).

C'est bien l'accumulation de ces GES dans l'atmosphère qui a réchauffé le monde de +1°C environ depuis l'ère pré-industrielle (GIEC, 2019) et qui aurait rendu maintenant quasiment impossible le maintien de la température à 1,5°C à la fin du siècle (voir [Illustration 4](#)), objectif phare de l'Accord de Paris de 2015.

Les conséquences négatives sont nombreuses et impliquent une augmentation des vagues de chaleur, un régime de précipitations plus erratiques (moins de précipitations pour certains et des pluies diluviennes

pour d'autres), des sécheresses plus intenses, une augmentation des feux de forêts et un niveau de la mer qui ne va cesser de s'élever pour n'en citer que quelques-unes³.

Il est alors primordial que toute organisations contribuent à la réduction des GES et pour cela, il est d'abord nécessaire de les quantifier et c'est ici que le Bilan Carbone® intervient.

1.1.1.1.3 Quantifier les émissions de GES

Afin de pouvoir faciliter le calcul et la présentation des résultats du Bilan Carbone®, les émissions de GES quelles qu'elles soient seront quantifiées en tonne équivalent CO₂. En effet, en prenant appui sur le PRG des GES, avec une valeur de 1 pour le dioxyde de carbone, il est alors plus simple d'utiliser la tonne équivalent CO₂ comme étalon de mesure.

Pour avoir une idée de la quantité de teCO₂ relâchée par une organisation, il faut alors répertorier toutes les données d'activités de cette dernière selon un périmètre bien défini comprises dans 3 scopes différentes. Il s'agit ici de délimiter le *périmètre opérationnel* de l'organisation qui est la limite des activités, des biens et des services pris en compte dans le calcul du Bilan Carbone® à ne pas confondre avec le *périmètre organisationnel* qui va lui délimiter *géographiquement* la portée de l'étude (siège social, filiales, etc.). Il existe 3 scopes définies par la législation française et le *Greenhouse Gas Protocol (GHG)*⁴ :

- **La scope 1** : correspond aux émissions de GES directes résultant de la combustion sur site de sources d'énergie fixe ou mobiles et des procédés
- **La scope 2** : correspond aux émissions indirectes liées aux achats d'électricité, chaleur, froid. Si ce scope correspond aussi à de la combustion d'énergie, la différence fondamentale est l'emplacement géographique de cette dernière qui doit se faire hors site pour être comptabilisé ici.
- **La scope 3** : correspondant au reste des émissions de GES en amont (matériaux, services entrants et leur transport), en aval avec la fin de vie des produits et leur transport, en passant par le transport des personnes (trajet domicile-travail des salariés par exemple).

Lorsque le périmètre des données d'activités a bien été défini, il s'agit maintenant de trouver des facteurs d'émissions⁵ correspondants aux données d'activités en question. En effet, toute activité relâche une

³ *Climat : que nous dit la science ?* (n.d.). Centre De Ressources Pour L'adaptation Au Changement Climatique. (2023)

⁴ Le Greenhouse Gas (GHG) Protocol (ou protocole de gaz à effet de serre) est un système de comptabilité et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) carbone à l'échelle mondiale. (BPI France – 2024). Il est moins exigeant que le BEGES car il ne comptabilise pas certains postes d'émissions s'ils n'atteignent pas un seuil minimum. Le BEGES se veut plus exhaustif.

⁵ « *Coefficient multiplicateur rapportant les données d'activité aux émissions* » - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre, 2025, 126 p.

certaines quantités de GES et il est possible d'utiliser la Base Empreinte® de l'ADEME afin de trouver les FE les plus pertinents par rapport aux données communiquées par l'organisation.

Après avoir trouvé le FE, l'étape suivante est simple, il faut maintenant multiplier la donnée par le FE correspondant.

Formule de calcul des émissions de GES pour un BEGES

$$\begin{array}{c} \text{Emissions de GES} \\ \text{(tCO}_2\text{e)} \end{array} = \begin{array}{c} \text{Données d'activité} \\ \text{(kWh, km parcourus, ...)} \\ \text{Propre à chaque} \\ \text{activité} \\ \text{Collecté par l'entité} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{Facteur d'émissions} \\ \text{(tCO}_2\text{e / quantité)} \\ \text{Base de facteur d'émission} \\ \text{Issu de la base carbone de} \\ \text{l'ADEME} \end{array}$$

BEGES de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Par exemple, pour un déplacement professionnel (Scope 3) en voiture Diesel de 120 km, nous trouvons un FE sur la Base Empreinte de l'ADEME de 0,217 kg eq. CO₂/km⁶.

Il est très important de remarquer ici que l'unité du FE est en kg eq. CO₂ **par km** ou **par kg**, ce qui est le cas pour la majorité des FE de la base de données de l'ADEME. Si la plupart du temps les données de l'organisation sont fournies dans les bonnes unités, ce n'est pas toujours le cas et il est alors nécessaire de faire des calculs pour convertir la donnée dans la même unité que le FE.

Sachant qu'il est impossible de scruter chaque activité pour quantifier exactement la quantité d'émission de GES relâchée, des incertitudes sont liées pour chacun des FE utilisés, de l'ordre de 5% (carburant brûlé) à 80% (produits manufacturés complexes). Si cela peut sembler énorme, il faut de nouveau rappeler ici qu'un Bilan Carbone® a pour but de donner une vision d'ensemble pour placer l'organisation dans les bons ordres de grandeurs et n'a pas pour vocation d'être exacte à la virgule près comme on pourrait l'exiger d'un bilan comptable.

1.1.1.2 Déroulé de la mission

Pendant mon expérience au sein du cabinet de conseil Goodwill-management, les différentes étapes de la réalisation d'un Bilan Carbone® ont représenté la majorité de mes missions. Les opportunités de missions ont fait que j'ai pu travailler sur toutes les étapes d'un BEGES pour 1 entreprise du secteur de l'aménagement du paysage et sur certaines étapes pour 3 autres (une dans l'industrie, une autre dans l'événementiel et la dernière dans la vente de pièces électroniques de collection).

⁶ VUL/< 3,5 tonnes/Diesel routier, incorporation 7 % de biodiesel – Base Empreinte ADEME
<https://base-empreinte.ademe.fr/donnees/jeu-donnees/53e6b3bb-356b-3514-8e8c-d5d916e88bb8/0/false/null>

Le nombre d'étapes dans un BEGES peut évoluer d'une entité à l'autre, mais elles sont au nombre de 5 à 6⁷, je prendrais ici l'exemple de Goodwill-management et ses 5 étapes :

- Nomination d'un pilote et définition des objectifs
- Périmètres à comptabiliser
- Collecte et exploitation des données
- Programme d'action de réduction
- Synthèse de la démarche

Une 6^{ème} étape plus ou moins formelle pourrait être ajoutée, elle concerne la sensibilisation des parties prenantes qui se fait de bout en bout de la démarche même si sa formalisation a souvent lieu lors du livrable de synthèse.

Si j'ai eu la chance d'être présent pour chaque étape dans le cadre de mes missions, je n'évoquerai que les trois dernières en fusionnant la sensibilisation et la synthèse de la démarche, car ce sont celles qui nécessitent le plus de temps et où il y a le plus de choses à dire.

1.1.1.2.1 Collecte et exploitation des données

Cette étape est celle qui nécessite toujours le plus de temps et qui va déterminer le degré de difficulté des calculs et de la recherche des FE correspondants aux données d'activités de l'organisation.

L'étape de la collecte est probablement la moins intéressante de toute et pour autant la plus importante de tout le BEGES car la fiabilité et la robustesse des résultats seront directement liés à la qualité des données fournies par l'organisation.

Cette qualité des données peut dépendre de la taille de l'organisation, car une petite structure où les fonctions des salariés sont multiples et où les services ne sont pas toujours bien développés ou externalisés peut rendre plus difficile la collecte des données. Elle peut aussi dépendre de la transparence ou de l'opacité des fournisseurs de l'organisation qui doivent fournir des données nécessaires au calcul du scope 3 (achats en amont). Pour certaines entreprises qui ont une activité de commerce de biens, il peut être très difficile de mettre la main sur les émissions liées à l'usage de leur marchandise. Si des moyens de récolter ces données sous la forme d'un questionnaire à la destination des usagers ou en calculant des approximations – la première option étant bien sûr à privilégier – cela rend cette étape plus fastidieuse et développe des incertitudes qui pourront limiter la pertinence des résultats.

Pour illustrer les difficultés de cette étape, je prendrais l'exemple de la réalisation du BEGES de l'entreprise d'aménagement du paysage qui en a été le symbole.

⁷ Dans un document intitulé « *Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre* » écrit conjointement par l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique, elles sont au nombre de 6.

En effet, cette entreprise étant une PME, notre principale interlocutrice était la responsable des Ressources Humaines qui avait pour rôle de récolter les données auprès des personnes concernées et de les noter dans un fichier Excel que nous allions ensuite exploiter pour réaliser les calculs nécessaires.

Comme je l'avais dit un peu plus haut, les FE sont principalement libellés en km ou en kg, ce qui implique d'avoir des données comme 45 tonnes de terreau ou 23 tonnes de bois ou même 124 kg d'acier pour faciliter les calculs. Malheureusement, les données étaient libellées en m3, en mètre linéaire ou en unités avec des doubles comptes rendant impossible l'exploitation des données.

Il a fallu ensuite revenir plusieurs fois devant l'entreprise en demandant à ce que les données soient fournies en poids, nourrissant une certaine incompréhension des deux côtés et rendant chronophage cette étape. Lorsque les données furent enfin exploitables, il s'agissait maintenant de trouver les FE correspondants, ce qui n'était pas une mince affaire. En effet, selon les secteurs et les données d'activités, les bases de données fournissant des FE (ADEME, EcoInvent, Agribalyse, Analyse de Cycle de Vie) peuvent être plus ou moins pertinentes. En l'occurrence, pour une entreprise d'aménagement et d'entretien du paysage avec une activité principale consistant à acheter et planter des végétaux de toute sorte (petite plante, arbuste, arbre) avec des tailles et des poids très différents, aucune base de données ne pouvait nous donner l'exhaustivité des émissions de GES de chaque espèce. De plus, le poids de chaque espèce n'étant pas donné (seulement le type contenant), de nombreux calculs pour présumer de la taille du contenant, du poids du terreau et de sa quantité de remplissage était nécessaire juste pour pouvoir exploiter la donnée, ce qui a fortement augmenté l'incertitude des résultats. Finalement, avec l'aide de la cheffe de projet, nous avons pu présumer du FE des plantes grâce à une ACV portant sur les plantes en pots aux Pays-Bas. Cette étude nous donnait un FE par unité et prenait des hypothèses de consommation d'énergie forte, car elle présumait une pousse sous serre, ce qui n'était pas le cas de notre entreprise française.

Si ces nombreuses recherches m'ont beaucoup appris sur les calculs et sur la réflexion associée au Bilan Carbone, elle nous montre aussi que le bon déroulement de cette étape et sa facilitation par l'interlocuteur.trice est centrale dans la bonne réalisation d'un BEGES. Elle nous montre aussi que les entreprises ne sont pas toutes égales dans l'étape de la collecte qui est fortement liée aux ressources et au temps dont l'organisation dispose.

Si lors de mon premier Bilan Carbone®, je pensais que l'exercice était extrêmement rigide et fait de calculs très poussés, je me suis rendu compte que cela nécessitait une certaine débrouillardise et des prises d'hypothèses justifiées certes, mais rendant les résultats plus incertains que je ne l'imaginais au début.

Cette partie de collecte et d'exploitation étant la plus chronophage, elle représente la partie immergée de l'iceberg BEGES, vient ensuite la constitution d'un plan d'action.

1.1.1.2.2 Programme d'actions de réduction

La démarche d'un BEGES s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue, un plan d'actions est toujours nécessaire afin que l'organisation puisse réduire son empreinte carbone.

La construction du plan d'action se fait toujours en commençant par les postes les plus émetteurs de GES. Si une entreprise achète une grande quantité d'aluminium qui est un alliage très émetteur, l'une des actions serait de réduire ces achats ou de voir s'il est possible de le substituer par autre chose. Le calcul ici est relativement simple, calculer le poste d'activité avec l'hypothèse de la réduction d'achat ou de la substitution et soustraire ce total au poste d'activité initial. Si cette étape semble visiblement simple, il faut bien sûr prendre en compte la pérennité de l'activité principale de l'entreprise qui rentre parfois en contradiction avec des actions de réductions de GES.

Par exemple, en reprenant le cas de l'entreprise d'aménagement du paysage, l'une des actions potentielles aurait été de réduire l'achat de végétaux importés d'Italie et d'Espagne. Cependant, ces achats étant le cœur de son activité, nous ne l'avons même pas proposé, car pour nous, il était bien sûr impensable qu'elle puisse être retenue, chose qui nous a été confirmée pendant la restitution des résultats au détour d'un débat en interne entre les salariés sur les actions les plus pertinentes à mettre en place. Nous reviendrons plus tard sur les raisons qui nous ont poussés à ne pas proposer cette action.

Une autre limite qui doit aussi être prise en compte est liée à la capacité ou non de l'entreprise d'avoir la main sur son activité et notamment ses achats. En effet, lorsque nous avons accompagné l'entreprise dans l'industrie que j'ai précédemment évoqué, elle n'avait pas du tout la main sur ses achats, car elle était une filiale française d'un grand groupe anglais.

S'il est souvent difficile d'optimiser les achats qui représentent souvent une part importante des émissions, il est alors possible de jouer sur les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail, soit en optimisant les trajets, soit en électrifiant la flotte de véhicules ou soit en promouvant des méthodes de mobilités douces.

Au regard de la difficulté de limiter les émissions de l'activité principale de l'entreprise, les actions qui sont généralement les mieux acceptées sont celles portant sur la sensibilisation des parties prenantes en internes ou en externe, nous reviendrons ici aussi sur les raisons structurelles qui l'expliquent. Si le plan d'actions est préparé en amont, il est souvent de coutume de le coconstruire avec l'entreprise à la suite de la restitution des résultats.

Les actions de sensibilisation du plan d'actions peuvent prendre plusieurs formes, elles peuvent être comprises dans la prestation du cabinet à l'entreprise ou elles peuvent être réalisées par l'entreprise après la mission si elle le souhaite. Nous allons revenir en détail sur cela dans l'étape suivante d'un BEGES qui est l'étape de la synthèse des résultats/sensibilisation, faisant office de vitrine de tous les calculs en amont et qui peut parfois mener à certaines tensions lors de la restitution des résultats à l'entreprise.

1.1.1.2.3 Synthèse de la démarche et sensibilisation

La synthèse des résultats consiste à présenter les conclusions des calculs tirées des données d'entrée de l'entreprise de la manière la plus claire et compréhensible possible. Ici, nous n'évoquons que rarement les hypothèses et les calculs qui ont été fait à part si nous jugeons qu'il est nécessaire de le faire pour réduire l'incompréhension ou à la suite d'une interrogation. Cette étape nécessite alors de faire des choix dans la présentation des résultats afin que le message passe au mieux et qu'il ne soulève pas des questions qui pourraient compliquer la restitution. En effet, il est souvent relevé avec une certaine perplexité que les résultats d'un BEGES sont plus incertains qu'il n'y paraît et que le taux d'incertitude parfois élevé (25-30%) n'instille pas la confiance, voir même le manque de rigueur. Il s'agit ici alors de faire preuve d'une certaine pédagogie pour expliquer que l'exercice même du Bilan Carbone est de donner des ordres de grandeur et non pas des chiffres exacts à la virgule près, ce qui n'est pas intuitif quand nous sommes habitués à nous représenter la comptabilité que de la manière classique, c'est-à-dire à double entrée.

S'il est rare que les résultats soient remis en question, il peut arriver que l'entreprise, ne voulant pas reconnaître le poids des émissions de son activité s'attaque à la rigueur des calculs.

Cela nous est arrivé avec ma cheffe de projet sur mon premier Bilan Carbone, qui nous voyait accompagner une structure organisant l'un des plus gros événements français reconnu internationalement. Au regard de la portée internationale de l'événement, les émissions liées aux déplacements des visiteurs en avion qui sont comptabilisées dans le scope 3 représentaient plus de 80% des émissions du BEGES. Ces données nous venaient d'un questionnaire que plusieurs centaines de visiteurs avaient rempli, donc non-issu d'une extrapolation d'un événement similaire qui aurait été très incertain. Les données montraient que les émissions de GES étaient principalement liées aux nombreuses personnes qui étaient venues d'un autre continent, c'est-à-dire des vols longs courriers, faisant ainsi exploser l'empreinte carbone de l'événement. La responsable de l'équipe, voyant cela a attaqué la pertinence des calculs en avançant qu'elle était sûre (à vu de nez) que bien moins de personnes venaient en avion, ce qu'elle était incapable de vérifier. Il était alors difficile pour ma responsable de contredire ouvertement cette objection, car la relation client en aurait été entachée, elle a alors proposé à la cliente de lui fournir les données qui lui permettaient d'affirmer cela, nous attendons toujours de ces nouvelles.

Par acquit de conscience, ma cheffe de projet m'a alors demandé de vérifier la proportion des déplacements des visiteurs dans d'autres événements similaires.

À l'aide des études (Müller et al., 2021) et (Wilby et al., 2023) et en analysant les BEGES de l'Euro 2016, des coupes du monde de football 2018 et 2022 ainsi que la coupe du monde de Rugby 2023, les proportions des émissions de GES des visiteurs étaient pratiquement toutes similaires (de l'ordre des trois-quarts). Les études scientifiques étaient formelles, la démocratisation de l'avion et la mondialisation a augmenté l'affluence de ces événements, les rendant de moins en moins soutenables.

Les recommandations scientifiques passaient alors par une réduction de la taille des événements qui avait été pertinemment proposé par ma cheffe de projet, la promotion de moyens de transport plus soutenables et une alimentation moins carnée.

Si le livrable de sensibilisation regroupant les comparaisons entre événements, les données et recommandations scientifiques ainsi que la promotion d'événements qui communiquaient de manière transparente sur leur impact écologique a bien été envoyé, nous pouvons douter du fait qu'il ait réellement fait bouger les lignes sur la nécessité de réduire la taille de l'événement pour le bien de la planète. Nous touchions ici la limite de l'impact des actions de sensibilisation d'un BEGES.

Nous reviendrons sur cet épisode fort passionnant qui me semble être le symbole de la contradiction de la RSE dans le Capitalisme dans la prochaine partie que je réserve aux avantages et aux limites du BEGES dans la lutte contre le changement climatique.

1.1.1.2 De la nécessité du Bilan Carbone et de ses limites

Par la mise en avant de la question du changement climatique et par sa relative simplicité, le BEGES s'est imposé comme l'outil incontournable depuis une bonne décennie et ne va cesser de prendre de l'ampleur. Plusieurs raisons expliquent son succès.

1.1.1.2.1 Un diagnostic nécessaire

Dans sa genèse, la méthode du Bilan Carbone avait d'abord pour vocation de « *permettre aux entreprises de déterminer leur dépendance vis-à-vis des énergies fossiles* » (Pallez et al., 2017). L'outil a ce grand mérite d'évaluer les vulnérabilités aux contraintes énergétiques des entreprises à travers la mise en avant de la dépendance d'une activité aux émissions de GES.

La question que permet au moins partiellement de répondre le BEGES est : comment rendre l'activité de l'entreprise plus robuste face à une contrainte exogène et non-négociable comme le renchérissement du prix d'usage de l'énergie lié à une contraction de l'offre ou de l'autre sens par la mise en place d'une taxe carbone qui mettrait un prix de plus en plus conséquent à la tonne de carbone ?

Il permet alors à l'entreprise d'avoir un cadre de référence qui pourra être alors le socle de sa prise de décisions pour limiter ses vulnérabilités et pérenniser son activité.

Le BEGES a aussi une fonction primordiale de faire prendre conscience des enjeux climatiques aux organisations en pointant du doigt les dépendances de leurs activités à l'énergie fossile et surtout ses conséquences sur les conditions d'habitabilité de la planète.

Cette méthode de comptabilité carbone sert aussi à hiérarchiser les priorités dans la lutte contre le changement climatique et la dépendance aux énergies fossiles. En effet, selon les secteurs d'activité cette dépendance sera plus ou moins forte et pour une activité qui dépend presque exclusivement des énergies fossiles, elle pose alors la question de sa pérennité et nécessite des débats sur son maintien dans

un monde où il faudrait laisser 60% du Pétrole/Gaz dans le sol et 90% du charbon pour se maintenir sous les 1,5°C (même si nous avons montré qu'il n'était plus possible de tenir cet engagement)⁸.

Avec le BEGES il est ainsi possible de mettre en rapport les émissions de GES avec le CA de l'entreprise pour ainsi calculer l'intensité carbone d'1€ ou de 1 000€ la plupart du temps.

Comme nous l'avons précédemment dit, le BEGES s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et cela permet ainsi de créer un suivi de l'impact carbone de l'entreprise dans le temps afin qu'elle puisse piloter la réduction de ses émissions et se mettre en conformité avec la stratégie SBTi⁹.

Cependant, il n'est qu'un outil et doit être replacé dans son contexte socio-économique qui limite parfois fortement la mise en place de son plan d'action de réduction des émissions. En effet, la structure des entreprises et ses objectifs de maximisation du profit restent inchangés et nous allons maintenant voir en quoi cela est problématique dans la lutte contre le changement climatique.

1.1.1.2.2 Les limites structurelles au BEGES

Comme nous l'avons déjà évoqué, un Bilan Carbone n'a pas pour vocation d'être exacte à la virgule près, il est *seulement* là pour nous donner une vue d'ensemble de l'intensité carbone d'une organisation. Il n'a donc pas pour vocation d'être comparé à un BEGES d'une autre organisation, ce qui, lorsque nous avons accompagné l'entreprise dans l'industrie, a soulevé une certaine incompréhension du Directeur qui avait demandé à plusieurs reprises de pouvoir comparer les résultats de son BEGES à celle d'une autre entreprise du secteur. La logique de la compétitivité semblait s'immiscer même dans cet exercice. Cette méthode est aussi limitée dans sa méthodologie propre, car elle n'adresse que la question du changement climatique et non pas des autres limites planétaires sur lesquelles nous reviendront dans la partie 2. Elle ne peut donc pas être considérée comme l'Alpha et l'Oméga de la lutte contre la crise écologique, elle ne doit être qu'un outil parmi d'autres permettant de souligner les impacts d'une organisation sur son environnement.

Si les entreprises privées de plus de 500 salariés et les personnes morales de droit public de plus de 250 employés sont dans l'obligation de réaliser un BEGES¹⁰, il n'y a pas d'obligation de résultats dans le sens où les sanctions en cas de non-respect du plan d'action de réduction sont inexistantes. Exiger une démarche sans exiger des résultats concrets limite alors fortement le pouvoir de subversion du BEGES

⁸ Garric, A. (2021, September 9). Pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, il faudrait laisser 60 % du pétrole et du gaz dans le sol, et 90 % du charbon. *Le Monde.fr*

⁹ « Science Based Targets initiative (SBTi) est une organisation aidant les entreprises (y compris les établissements financiers) du monde entier à entreprendre des actions pour le climat, de façon à lutter contre la crise climatique ». Synthèse de la version 2.0 de la norme Corporate Net-Zero Standard de SBTi – Science Based Targets - 2025

¹⁰ Bilan GES (BEGES) obligatoire : pourquoi et comment le réaliser ? (n.d.). Bpi France.

pour lutter contre le changement climatique. Cet exercice rentre alors dans une logique d'auto-régulation des entreprises qui laisseraient aux entreprises le choix et les modalités de la transformation de leur activité au prix d'une ambition discutable dans les actions (Bodet & Lamarche, 2007).

Une autre limite de l'exercice rejoignant son principe même est le fait qu'il ne dit rien des conditions sociales dans lesquelles se déroulent les activités de l'entreprise ou de son utilité sociale. Pour poursuivre dans ce sens, est-il logique qu'une entreprise qui produit des pompes à chaleur ou réalise des travaux de rénovation énergétique des bâtiments baisse ses émissions et ainsi une partie de son activité au même titre qu'une entreprise qui produit des voitures thermiques ?

De plus, si un BEGES permet d'accoucher d'un plan d'action de réduction des émissions, se posent ensuite la question de la volonté de l'entreprise à le mettre en œuvre. La structure de l'entreprise capitaliste étant hiérarchique et descendante, si les dirigeants ne sont pas convaincus de la pertinence du plan d'action ou n'ont juste pas la volonté de le faire, alors ce dernier sera fortement restreint.

Pour prendre de nouveau l'exemple de l'entreprise dans l'industrie, étant une filiale d'un grand groupe britannique, ses seules actions possibles étaient la sensibilisation et le lobbying auprès de la maison mère. Dans ce cas, la sensibilisation est l'autre mot du maintien du statu quo.

Le plan d'action d'un BEGES peut aussi se heurter à la finalité première d'une entreprise capitaliste qui est la maximisation de son profit. La limite de l'exercice du BEGES sera toujours la limite de ce qu'une entreprise sera prête à concéder avant que les actions de réduction ne commencent à toucher sa croissance économique, remettant sa question sur le marché et donc sa pérennité (Capron & Quairel, 2013).

Si le BEGES est un outil indéniablement utile dans la lutte contre le changement climatique, qu'il est nécessaire de développer auprès de toute organisation, il ne renversera pas par un tour de force la primauté des intérêts économiques dans les entreprises capitalistes. Tant que la gouvernance des entreprises restera anti-démocratique et que la réglementation ne sera pas bien plus sévère (Capron & Quairel, 2020), le Bilan Carbone sera toujours limité dans sa capacité de transformation.

Il pourra même servir comme un outil de communication en occultant ou en minimisant les vulnérabilités aux énergies fossiles (Coullaré, 2015) comme lorsque la responsable de l'événement précédemment évoqué nous a dit de manière transparente qu'elle ne communiquerait pas sur l'impact de l'avion dans leur BEGES de peur de la mauvaise publicité que cela engendrerait pour l'événement.

Nous voyons bien ici que les entreprises sont toujours plus enclines à communiquer sur leurs impacts positifs, à l'instar de l'empreinte socio-économique. Cette méthode est une autre manière de quantifier les impacts d'une entreprise, mais de manière exclusivement positive en montrant à quel point cette dernière irrigue un territoire donné en termes d'emplois et de quantité d'argent.

1.1.2 L’empreinte socio-économique

L’empreinte socio-économique est l’une des plus anciennes expertises du cabinet GWM et sa méthodologie n’est plus à éprouver, nous verrons tout de même qu’elle n’est pas exempte de prises d’hypothèses qui rendent la plupart du temps les comparaisons entre empreintes difficiles. Nous évoquerons aussi les spécificités de la réalisation d’une empreinte socio-économique dans le secteur bancaire qui a été celle que j’ai contribué à calculer.

1.1.2.1 Définition et contexte de la mission

Toute organisation a un impact économique sur son territoire, elle achète des biens et des services, elle emploie des personnes, elle paie des salaires et des taxes qui contribue ainsi à faire vivre l’activité économique locale.

À travers les salaires payés, les employés vont ainsi dépenser cet argent en consommation, qui nécessitera une offre, donc de la production d’autres entreprises face à cette demande. Sachant que sur ces salaires et sur son activité en général, l’entreprise doit payer des taxes et des impôts, cet argent servira à notamment financer les services publics, nécessitant encore ici des salaires et de la valeur ajoutée créée.

Ce lien de cause à effet se propage aussi en amont de la chaîne de valeur par le biais des acheteurs fournissant aussi des biens et des services, payant aussi des taxes et des impôts et payant des salaires de la même manière. L’exercice de l’empreinte socio-économique consiste alors à quantifier tous ses liens absolument vitaux pour l’existence d’une économie.

Cette quantification se fait grâce aux tables inputs-outputs mises au point par l’économiste Wassily Leontief qui permet de mesurer les flux de production intermédiaire des secteurs d’une économie nécessaire à la demande finale. Elle permet ainsi d’associer des facteurs d’impacts (emplois, valeur ajoutée, salaires, taxes, impôts, etc.) à chaque secteur et grâce à leur multiplication, d’obtenir une empreinte socio-économique d’un projet ou d’une organisation sur un territoire donné.

Il existe trois types d’impacts lorsque l’on mesure une empreinte socio-économique :

- **Impact direct** : sont calculés ici, la valeur ajoutée direct de l’organisation ainsi que le nombre de personnes qu’elle emploie. Cet impact est directement imputable à l’activité de l’entreprise.
- **Impact indirect** : sont calculés ici, la valeur ajoutée produite par la chaîne de valeur nécessaire à la production de l’organisation en question.
- **Impact induit** : sont calculés ici, toute la valeur ajoutée liée aux taxes et à la consommation des salariés de l’organisation ainsi que tous ceux de la chaîne de valeur.

Dans le cadre de ma mission où j’ai aidé à calculer cette empreinte socio-économique, nous avons été missionnés par une banque qui voulait connaître son impact sur deux départements français. Il y a alors

des spécificités au secteur bancaire dans la construction d'une empreinte socio-économique. En effet, au regard de l'activité d'une banque qui est d'octroyer des prêts et fournir des indemnités d'assurances ou d'épargne, nous jugeons alors que c'est à travers le montant de ses prestations qu'elle contribue à financer l'économie locale. Ces montants sont donc comptabilisés en impact indirect, car nous avons pris l'hypothèse qu'il s'agissait bien des entreprises bénéficiaires de ces prêts qui faisaient tourner l'économie locale. Ici, nous pourrions faire l'analogie du financement des banques comme le sang d'un territoire qui irrigue les membres la composant qui vont à leur tour produire des biens et des services nécessaires à une économie.

Ici, la différence fondamentale entre un BEGES et une empreinte socio-économique est que la seconde est commandée de manière volontaire, ce sont souvent des organisations ayant un certain capital qui peuvent se permettre d'en réaliser ou d'en faire réaliser une. Les raisons associées à sa réalisation sont souvent de l'ordre d'une justification ou d'une preuve auprès des parties prenantes de l'impact de l'entreprise sur un territoire donné.

1.1.2.2 Déroulé de la mission

Le déroulé de la mission d'une empreinte socio-économique n'est pas fondamentalement différent de celle d'un BEGES, en cela qu'il est d'abord nécessaire de mettre au point un périmètre sur lequel va se faire l'analyse. Après ce périmètre, vient ensuite le partage des données d'entrée de la part de l'entreprise. Dans ce cas-là, c'est bien sûr le montant des prêts octroyés par la banque ainsi que le montant des indemnités d'assurance et de l'épargne pour les professionnels d'un côté et les particuliers. Les données d'entrée incluaient aussi le nombre de salariés des sièges des deux départements. Le plus gros du travail ici a été de nettoyer les données d'entrée et d'affilier les montants à des secteurs d'activités spécifiques.

Si nous avons bien le nom des différents produits financiers (assurances et épargne), il était difficile de présumer au regard de leur nombre, leur destination de financement spécifique. S'en est suivi des hypothèses et des suppositions justifiées mais incertaines. C'est l'une des raisons pour laquelle il ne serait pas pertinent de comparer des empreintes socio-économiques entre elles, à part si les mêmes biais méthodologiques, les mêmes hypothèses et le même périmètre ont été sélectionnés.

Au cours de la mission et jusqu'à 1 semaine avant la présentation finale, le référent de la mission auprès de la banque est revenu vers nous plusieurs fois afin de nous donner de nouvelles données à exploiter. Ces échanges sont survenus après les interrogations de la banque sur le montant jugé trop faible de son impact sur le territoire.

Vers la fin de l'accompagnement, il devenait de plus en plus clair que la mission se transformait plutôt en une opération de communication plutôt qu'à une simple analyse de l'impact socio-économique d'une organisation, mais nous reviendrons sur cela dans la prochaine partie qui vise à analyser les points forts

et les limites de cet exercice. Nous ne rapporterons bien sûr pas la pertinence de l'exercice à la lutte contre le changement climatique comme pour le BEGES, enfin pas seulement, mais plutôt à la RSE prise dans son ensemble.

1.1.2.3 De la valorisation de l'entreprise à ses limites

L'exercice de l'empreinte socio-économique vise à valoriser ce qu'apporte une organisation ou un projet sur un territoire donné. Il est indéniable que toute organisation apporte économiquement une certaine valeur et il est toujours intéressant de se rendre compte de l'importance de cette dernière.

1.1.2.3.1 Les impacts positifs de l'entreprise

Si l'objectif initial du lancement d'une entreprise ou d'un projet peut prendre de nombreuses formes, à partir du moment où le projet nécessite de la main d'œuvre et qu'elle rencontre une demande prête à consommer ce bien ou ce service, nous pouvons dire qu'elle produit de la valeur pour la société.

Ici, nous pourrions faire un raccourci et dire que cette valeur est positive, mais ce n'est pas forcément le cas, mais nous reviendrons dessus dans la prochaine partie. Nous pouvons seulement dire qu'elle produit de la valeur économique et un projet ou une entreprise a toujours pour fonction de se légitimer dans son activité et montrer qu'elle est utile à la société.

C'est dans cette optique que les résultats d'une empreinte socio-économique sont souvent utilisés par les entreprises comme un argument auprès de leurs parties prenantes souvent en demande de preuves des retombées positives de leurs activités. Il faut ajouter ici que ce sont souvent des grandes organisations ou de grands projets qui sont à l'origine de ce genre d'étude, car elles savent déjà la relative étendue de leur activité, il s'agit *seulement* ici de mettre un nombre souvent conséquent (plusieurs centaines de millions pour notre étude portant sur une banque française sur deux départements), dans une langue que tout le monde comprend, des euros et des nombres d'emplois.

Cet exercice a aussi un autre avantage peut-être plus implicite de montrer l'incroyable interdépendance des entreprises dans une économie. En effet, à travers les tableaux d'entrée-sortie de Léontief, la modélisation d'une économie montre que pour produire un service ou un bien aussi sensément simple qu'un stylo, c'est toute la division du travail qui est à l'œuvre pour que ce dernier puisse se trouver dans la main d'une personne. Il y a ici l'illustration de la nécessaire collaboration de dizaines, de centaines, de milliers d'entreprises selon le périmètre de l'étude pour produire quelque chose pour l'Humanité relativisant peut-être la mise en avant de la compétitivité effrénée des entreprises entre elle pour produire de manière optimale.

Mais en parlant de création de valeur en termes d'euros et d'emplois, se posent nécessairement la question subsidiaire de la destination de cette valeur. En effet, nous parlons ici que de valeur économique

positive qui plus est. Si cette dernière semble forcément positive, il n'est pas question de s'intéresser à l'utilité de l'activité en question ni de ses retombées potentiellement négatives sur le vivant et le non-vivant et c'est bien ici la grande limite de ce type d'analyse

1.1.2.3.2 Un simple outil de communication

Afin de situer l'empreinte socio-économique dans la communication RSE des entreprises. J'ai choisi de prendre deux cas d'entreprises qui ont communiqué sur une empreinte socio-économique et montrer comment elle est mise en avant. *« L'étude, [...] permet d'identifier la contribution des entreprises de VINCI dans l'économie française, d'avoir une vision plus large de notre modèle économique et de quantifier les richesses que nous contribuons à produire et à distribuer sur les territoires où nous sommes présents », « [u]ne responsabilité sociale élargie »* et des chiffres tous plus élogieux les uns que les autres. Voilà ce que nous pouvons trouver sur la page du groupe Vinci, présentant les résultats de l'empreinte socio-économique calculée par un cabinet de RSE.

« Un cabinet de conseil et d'études économiques a conduit, en août 2024, une étude sur l'empreinte socio-économique de CMA CGM19 en France. L'objectif de l'analyse était de comprendre comment les activités de l'entreprise ont un impact sur l'emploi, les revenus et les investissements, ainsi que les effets d'entraînement sur d'autres secteurs économiques en France », « [c]ette empreinte économique régionale démontre l'importance stratégique du Groupe, en tant que l'un des principaux employeurs privés du territoire et un moteur significatif de l'activité économique locale ».

Voilà comment le Groupe CMA CGM communiquait dans son rapport RSE sur l'empreinte socio-économique que ce dernier avait commandée, montrant une fois de plus la promotion de cette étude auprès des parties prenantes pour montrer à quel point le groupe crée de la valeur sans la questionner. Par questionner, je veux dire qu'il n'y a ici aucune volonté de s'intéresser au type d'emploi créé, à l'utilité sociale, aux conditions de travail, aux conséquences peut-être négatives sur l'environnement de leur activité.

L'empreinte socio-économique est alors ici utilisée exclusivement comme une stratégie de communication – certes coûteuse – afin de *« soigner son image de marque [...] [et] entretenir la confiance de ses parties prenantes »* (Capron & Quairel, 2013) pour ces deux groupes qui ont la volonté de légitimer leur activité et de se vendre auprès de leurs parties prenantes. Elle est le symbole d'une RSE instrumentale qui n'assume alors sa *« responsabilité sociale élargie »* que lorsque cette dernière est positive et que lorsqu'elle peut représenter un avantage réputationnel compétitif.

Il n'est d'ailleurs pas surprenant qu'au lieu d'analyser les réelles externalités sociales de son activité, le secteur bancaire classique – symbole de la gouvernance par les chiffres – ne privilégie *« la quantification au détriment de l'aspect qualitatif »* pour viser *« la performance »* (Coullaré, 2025)

Se pose ensuite alors la question de la responsabilité d'un cabinet de RSE dans la contribution (in)directe à cette campagne de communication. En effet, si le cabinet de conseil n'a pas totalement la main sur la façon dont l'empreinte socio-économique va être utilisée, elle donne tout de même les éléments de langage à l'entreprise pour la présenter au mieux à ses parties prenantes. Cela a d'ailleurs été l'une de mes missions dans le cadre de notre accompagnement pour le groupe bancaire français.

S'il ne fait pas partie de l'exercice de questionner le type d'activité ou de quantifier en parallèle les impacts sociaux-écologiques potentiels de l'entreprise ou du projet, il est tout de même questionnable pour des cabinets de RSE qui visent à rendre l'économie plus soutenable de continuer à cautionner ce genre d'exercice sans demander dans le même temps de réaliser une empreinte carbone ou une triple empreinte dans le cadre de Goodwill-management afin de mettre en relation et en dynamique, la valeur économique créée par l'entreprise avec les impacts écologiques et sociaux qu'elle génère dans le même temps. En effet, si l'entreprise a des pratiques sociales (conditions de travail, rémunération, égalité H/F, etc.) et écologiques (artificialisation des sols, pollution des nappes phréatiques, émissions de carbone au-delà des seuils planétaires, etc.) désastreuses, peut-on réellement dire qu'elle a créé de la valeur pour la société ou devrait-elle plutôt rembourser une dette ?

Ce flou montre bien le potentiel « gap » « *entre les discours et les pratiques des entreprises en matière de RSE* » (Farjaudon et Nègre, 2023) et selon (Cho *et al.*, 2015) « *une hypocrisie organisationnelle* ».

Une autre contradiction ou tension pour les cabinets de conseils est leur propre logique de rentabilité et de survie économique. En effet, sachant que ce genre d'exercice représente une manne économique importante pour eux et qu'aucune réglementation n'encadre ce type de communication, il est bien sûr difficile pour eux de demander des conditions subsidiaires à la réalisation de ce genre d'empreinte afin que cette dernière ne serve pas seulement comme outil de communication en occultant d'autres partie peut-être plus discutable. La multiplication des cabinets de conseils en RSE a créé un rapport de force en la défaveur de ses derniers et afin de garder certains clients, il est parfois nécessaire de « *ne pas faire de vague, rester sous le radar* » et de « *ne pas désavouer les pratiques existantes* » pour ne pas se faire remplacer par un autre cabinet moins scrupuleux (Coullaré, 2025).

C'est bien parce que la RSE n'est pas ici considérée comme une responsabilité globale de l'entreprise et qu'elle est utilisée de manière instrumentale à la seule volonté de l'organisation que ce genre d'exercice représente l'obstacle à une RSE réellement transformatrice. En comprenant que « *l'hypocrisie organisée [...] [est] intégrée dans le discours, les décisions et les actions en matière de durabilité des entreprises, il sera possible de [...] [de] remettre en question leurs justifications [qui visent uniquement à] répondre aux exigences du marché et aux attentes de leurs parties prenantes principales* » (Cho *et al.* 2015)¹¹.

¹¹ Traduite et modifié par mes soins car l'étude portait sur les rapports de durabilité mais l'hypocrisie institutionnelle des entreprises capitalistes restent vrai même si le rapport n'existe plus. « *Perhaps by acknowledging the organized hypocrisy embedded within corporate sustainability talk, decisions, and actions, a*

Afin de la rendre réellement soutenable, il est parfois nécessaire de sortir des études de justifications purement quantitatives et d'entrer dans des formes hybrides où les impacts des organisations revêtent une portée plus globale et systémique à travers la matrice de double-matérialité appliquée à la biodiversité ou par de la sensibilisation sur les impacts du numérique et la promotion des low-techs.

1.2 Méthodes qualitatives

Les méthodes ou approches qualitatives, parfois déconsidérés car moins tangibles que leurs homonymes quantitatifs sont cependant celles qui permettent d'ouvrir les portes à d'autres façons d'appréhender le monde et de le transformer. C'est dans cette volonté d'uniformiser les rapports RSE et d'imposer une certaine transparence des entreprises en matière de données extra-financière que la CSRD a vu le jour avec sa matrice de double matérialité que nous avons, dans le cadre d'une mission pour un bailleur social transposer à la biodiversité.

1.2.1 Matrice de matérialité de la biodiversité

Il est tout d'abord important ici que je prévienne que la mission que je vais présenter n'est pas orthodoxe dans le sens où la matrice de double matérialité que je vais évoquer n'avait pas pour but d'être spécifiquement utilisé pour qualifier des impacts et des dépendances d'une entreprise par rapport à la biodiversité. C'est parce que les méthodologies d'analyse de la biodiversité sont rares que la matrice a été utilisée comme structure après quelques adaptations dont je parlerais.

1.2.1.1 Contexte et déroulé de la mission

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) a pour but d'harmoniser et d'élargir le reporting extra-financier des entreprises européennes, afin d'assurer plus de transparence sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle a été adoptée par l'Union européenne fin 2022, avec une entrée en vigueur progressive à partir de 2024, pour remplacer et renforcer la directive NFRD.

more constructive dialogue can develop that improves corporations' sustainability reporting and challenges their justifications for actions undertaken to meet only the market demands of core stakeholders».

1.2.1.1.1 La CSRD comme volonté d'uniformisation des reporting RSE

Le 31 juillet 2023, sonnait le début de la CSRD au sein de l'UE en introduisant le principe de double matérialité. Cette double matérialité « *correspond à la conjonction entre deux types de matérialité* » (Cappelletti, L. et Chehimi, M. (2024)) :

- **La matérialité financière** « *qui correspond à l'impact de l'environnement économique, social et naturel sur la performance financière de l'entreprise* » (*ibid.*). Elle a pour destination les investisseurs qui peuvent ainsi jauger des risques que l'entreprise peut présenter sur un temps plus long qu'une période fiscale et analyser sa résilience.
- **La matérialité d'impact** « *qui correspond à l'impact des activités de l'entreprise sur son environnement économique, social et naturel* » (*ibid.*). Cette seconde matérialité appelée aussi *double matérialité* a pour destination l'ensemble des parties prenantes intéressées par les conséquences de l'activité de l'entreprise sur son environnement.

Même si des tensions politiques au sein l'UE et la nomination de Trump à la Présidence des Etats-Unis ont remis en question l'ambition du périmètre du rapport de durabilité¹², la CSRD représente une avancée réelle pour la reconnaissance des impacts des entreprises sur leur environnement. Une activité sera classée durable selon le reporting si ces actions arrivent à remplir l'un des 6 objectifs suivants (Igalens, J. (2023)) :

- *« Atténuation du changement climatique ;*
- *Adaptation au changement climatique ;*
- *Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;*
- *Transition vers une économie circulaire ;*
- *Contrôle de la pollution ;*
- *Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes »*

« *Les entreprises concernées devront donc publier la part de leur chiffre d'affaires, la part de leurs dépenses d'investissement et la part de leurs dépenses d'exploitation provenant d'activités dites durables* » (*ibid.*). Cette obligation permet alors de mettre en perspective la communication des entreprises sur leurs actions durables en mettant en relation leurs montants avec le montant de leur CA.

De nombreuses critiques sur le réel impact de cette matrice de double matérialité sont tout de même à relever, notamment en matière de gouvernance d'entreprise et du libre choix de ces dernières à choisir les parties prenantes avec qui discuter des points d'impacts matériels (Coullaré, J. (2025)). La contradiction créée par la CSRD entre le *Business as Usual* et l'entreprise durable et sa faible exigence

¹² « *La loi DDADUE5 reporte de 2 ans l'application de la directive européenne CSRD pour les grandes entreprises et les PME cotées en bourse. [...] [C]e report s'explique par la volonté de l'Union européenne de simplifier les règles relatives à la publication d'informations en matière de durabilité* ». Dila. (2025, 4 mai). L'application de la directive CSRD est reportée. Entreprendre.Service-Public.

en matière de remise en cause de la gouvernance d'entreprise tendent à privilégier la perdurance du modèle d'affaire classique (*ibid.*).

C'est cette structure que nous avons utilisée dans le cadre de notre mission pour un bailleur social français dans sa démarche pour être labellisé BiodiverCity® par manque de méthodologie réellement globale et reconnue en matière de biodiversité.

1.2.1.1.2 Justifier de la matérialité d'une activité sur la biodiversité

Ma mission dans le cadre de cette étude pour le bailleur social a été de coter des dépendances, des impacts, des risques et des opportunités d'environ 140 facteurs touchant la biodiversité.

Le score de criticité d'un enjeu de biodiversité peut aller de 0 à 5 en ce qui concerne les impacts/dépendances. Il est basé sur plusieurs choses :

- **Le type d'effets** : est-il avéré ou modéré ?
- **L'importance** : Quelle est l'ampleur du bénéfice ou la sévérité de l'impact positif ou négatif pour l'entreprise ? Score de 0 à 5.
- **La portée** : Quelle est l'ampleur et le périmètre géographique de l'enjeu pour l'entreprise ? Score de 0 à 5.
- **La rémédiabilité** : Dans le cas d'un impact négatif, à quel point peut-il être solutionné ou non ? Score de 0 à 5.
- **La probabilité d'occurrence** : Comme son nom l'indique, quelle est la probabilité que cet enjeu se produise et se reproduise (régularité de l'événement)
- **Magnitude financière** : Cette cotation est à noter dans le seul cas des opportunités et des risques financiers sur l'entreprise, c'est la matérialité financière classique.

Il est bien sûr entendu que cette cotation ne se fait pas de manière arbitraire. Tout d'abord, mes collègues ont, à la suite de nombreux échanges avec l'entreprise, défini les enjeux de biodiversité les plus matériels du secteur du bâtiment.

Après les avoir définis, il m'appartenait de coter ces enjeux en les justifiant avec des études, des rapports, des articles, etc.

Pour étayer un peu cette démarche, je prendrais deux enjeux que j'ai coté et justifié.

Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires

Faisant partie de l'enjeu « *Approvisionnement – Biomasse* », touchant la chaîne de valeur amont de l'entreprise en étant un impact négatif, le score de criticité était de 3.6, soit l'un des scores les plus élevés de l'étude. L'enjeu correspondait à la « *Destruction des habitats et des écosystèmes de l'extraction de minerais pour les matériaux de chantier (métaux, sable, etc.)* » pour lequel grâce à plusieurs sources comme le Ministère de la Transition Ecologique, la Base ENCORE, l'association négaWatt et l'ADEME

j'ai jugé que cet enjeu était extrêmement critique. En effet, L'extraction de sable endommage les habitats et modifient les écosystèmes, perturbe les cycles biologiques et peut entraîner des pollutions qui mettent en danger les moyens de subsistance des populations locales.

Amélioration de la santé des locataires par la végétalisation des sites

Comprise dans l'enjeu de la « *Filtration de l'air* », touchant directement l'entreprise et représentant une opportunité, sa criticité avait été de 3 notamment grâce à une étude (Laïlle et al., 2015). Cette étude montrait que les effets de la végétalisation sur la santé humaine étaient établis à plusieurs échelles. En effet, selon une méta-analyse de l'INRAE, la présence d'espaces verts serait associée à une amélioration de la santé mentale, la diminution des épisodes de dépression (risque 1,33x plus élevé dans des environnements pauvres en espaces verts). Les espaces verts permettraient aussi une amélioration de l'humeur, une réduction du stress notamment dans les villes à forte densité de population.

Si cette analyse des enjeux de la biodiversité sur une entreprise n'est pas exhaustive, elle permet tout de même de mettre en exergue les points plus ou moins importants sur lesquels l'entreprise devrait agir pour être plus résiliente. Nous allons développer un peu les points positifs de cette double matérialité de la biodiversité et ses limites.

1.2.1.2 Enjeux et limites de l'analyse

Si nous devons retenir une chose de ce type d'analyse, c'est bien de montrer que les activités d'une entreprise sont absolument tributaires de nombreux services écosystémiques définis comme « *les bénéfices offerts par la nature, les espèces vivantes et les écosystèmes, aux populations humaines* »¹³.

1.2.1.2.1 La biodiversité comme préalable à toute activité économique

Dans la continuité des critiques sur l'exercice de l'empreinte socio-économique, cette matrice a le don de montrer à quel point l'activité économique est profondément liée à la biodiversité. Selon la Banque Mondiale, « *plus de la moitié du PIB mondial provient d'activités tributaires, dans une plus ou moins large mesure, de services écosystémiques tels que la pollinisation, la filtration des eaux ou les matières premières* »¹⁴. Dans cette optique, il est alors curieux que la biodiversité est l'un des enjeux le moins mis en avant par les entreprises, car elle est toujours perçue comme extérieur à l'activité économique et c'est souvent pour des raisons de mauvaise publicité ou des questions de risques d'approvisionnement

¹³ BIODIVERSITÉ ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES – Fondation de la Recherche sur la Biodiversité

¹⁴ Préserver la biodiversité pour préserver notre avenir - World Bank - (2022, 7 décembre).

de matières premières que la question est traitée dans les approches RSE (Overbeek, G., Harms, B., & Van Den Burg, S. (2013)).

Ici, grâce à ce type d'analyse, l'entreprise a une vision plus globale et complexe de ses interactions avec les services écosystémiques et avec le vivant et non-vivant dans son ensemble.

Cependant, sachant que cette méthodologie de matrice de matérialité de la biodiversité n'est pas réellement établie, il existe certaines limites à celle-ci.

1.2.1.2.2 Les limites de la matrice de biodiversité

Résultant d'un manque de méthodologie sur l'analyse des impacts et dépendances des entreprises sur la biodiversité, la matrice que nous avons utilisé dans le cadre de notre mission n'était qu'un tremplin afin que le bailleur social puisse obtenir une labellisation.

L'une des premières limites à ce genre d'approche est qu'en l'absence de cadre réglementaire, cette matrice n'est pas auditée afin que sa rigueur puisse être contrôlée. En effet, l'exercice d'une cotation qualitative est sujet à la subjectivité même si les justifications sont présentes, une seconde vision de cette cotation d'une source extérieure aurait alors permis une meilleure objectivation.

Toujours en l'absence de structure réglementaire, l'entreprise n'avait pas non plus d'obligation de publier les résultats de cette matrice et d'agir en conséquence.

Au regard de la complexité de nos interactions avec la biodiversité, il est aussi très difficile d'avoir une exhaustivité des points d'impact ou de dépendances de l'entreprise. Il est bien sûr question ici de viser à cette exhaustivité sans jamais l'atteindre complètement.

Rendre compte des interconnexions et interdépendances entre l'activité économique et son environnement nécessite de penser des approches et des méthodologies qui vont au-delà de la simple quantification des données en s'intéressant à des formes de pluridisciplinarités, alliant sciences sociales, humanités et ingénierie. C'est dans ce cadre que s'est développé ma 4ème grande mission de mon stage ayant trait au numérique et plus spécifiquement aux low-techs.

1.2.2 Low tech

L'expression low-tech ou basses technologies est un terme difficile à définir, car il recoupe plusieurs significations et secteurs d'activités qui le pousse à voir son champ de définition s'agrandir à mesure qu'il soit investi par de plus en plus d'acteurs (Abrassart, C., Jarrige, F. et Bourg, D. (2020)).

Il peut cependant être défini dans un premier temps comme « *un ensemble d'outils, d'équipements, de démarches intellectuelles, orientées vers l'économie réelle de ressources* ». Cependant, cette définition est trop réductrice ou plutôt trop large pour pouvoir aborder l'approche des low-techs qui doit aussi innover les étapes « *d'adoption, de conception, d'usage et d'autonomie* » (ibid.) des technologies.

1.2.2.1 L'approche *Low-tech*

C'est à mesure que les conséquences écologiques de nos systèmes techniques se sont fait de plus en plus ressentir que le discours d'une remise en question des technologies de pointe et de leur utilité ainsi qu'une volonté de ralentir leurs développements s'est peu à peu infiltrer dans les discours et dans les imaginaires. C'est contre l'obsolescence programmée et l'effet rebond, qui sont structurellement inhérentes à la recherche de la croissance économique dans un monde fini (ibid.), que le discours des low-techs a pris de plus en plus de sens. Cependant, même au regard de ces conséquences désastreuses, remettant en cause les conditions d'habitabilité de la planète, le mouvement des choses tend vers toujours plus de technologie (avion à hydrogène, 5G, IA, etc.) pour nous sauver de problèmes qui sont eux-mêmes la conséquence du développement effréné des technologies (ibid.). Il est important ici de dire – peut-être contre-intuitivement – que l'approche low-tech ne doit pas être forcément mise en opposition de manière binaire aux high-techs, mais plutôt de questionner les limites de cette précédente approche pour solutionner nos problèmes contemporains (ibid.).

Cette approche s'inscrit dans une remise en question de la neutralité de la technologie avec la logique que seulement certains usages seraient mauvais. La pensée low-tech postule que ce n'est pas seulement en intervenant sur la façon dont la technologie est utilisée par de la réglementation ou de la fiscalité, mais plutôt en agissant directement en amont sur l'infrastructure technologique et les finalités qui lui ont été données. En poussant cette pensée plus loin en utilisant l'exemple du numérique, un contre-argument pourrait être de dire qu'utiliser internet avec parcimonie en accompagnant les utilisateurs par la sensibilisation permettrait de limiter les écueils de son utilisation. Cependant, c'est penser que toute technologie ne serait que la somme de ses utilisations – bonnes ou mauvaises – et qu'elle ne pourrait ainsi pas avoir une autonomie propre. Laïnae et Alep dans leur livre « *Contre l'alternumerisme* » pense les techniques comme faisant système, elles deviendraient « *un cadre de vie* » et changeraient « *nos manières d'être-au-monde* » en portant « *en elles-mêmes un projet de société* ». En citant Castoriadis, ils comparent la technique à « *une institution imaginaire* ». Le projet de société compris au sein du

Numérique serait alors celui d'une « *production de masse* », une société de « *l'immédiateté, de la volonté de puissance, de l'énergie prétendument illimitée, de la séparation physique* ».

Si l'approche porte en elle des niveaux de radicalité différents, le Low-Tech Lab, énoncent leurs principes d'actions et d'émancipation de la Low-tech qui seraient au nombre de trois :

- **Questionner les besoins** : Par ce premier point, l'approche nécessite de penser les conséquences du développement d'une technologie en amont en élargissant les critères de la simple logique de rentabilité financière à des critères de moindres impacts, de pertinence, d'efficacité, de robustesse, etc.
- **Changer notre relation à la technologie** : C'est en remettant la technologie à sa place de moyen et non pas de fin en soi que l'approche low-tech tente de penser d'abord la question des besoins et non pas des envies. Au lieu de solutionner nos problèmes contemporains par une fuite en avant technologique ayant pour conséquences plus de pollution ou de consommation d'énergie par une logique d'effet rebond, il s'agit de penser nos problèmes comme des problèmes sociaux et politiques ne nécessitant pas forcément l'élaboration de « *nouvelles machines aliénantes* ».
- **Remettre en question le modèle de société** : Comme je l'ai précédemment évoqué, critiquer les usages d'une technologie sans penser les structures socio-économiques qui ont élaboré les infrastructures techniques ne changera rien de manière radicale. Le Low-Tech Lab semble vouloir alors « *s'inspirer d'organisations sociales et économiques fondées sur l'entraide et le temps long* » et doit passer par l'exploration et l'expérimentation de modèles alternatifs (L'équipe du Low-tech Lab, (2019).

C'est d'ailleurs en collaboration avec le Low-tech Lab que ma mission de promotion des low-techs pour pallier les conséquences socio-écologiques du numérique s'est déroulée.

1.2.2.2 Déroulé de la mission et enseignements

Lorsque cette mission de promouvoir l'approche low-tech dans le numérique m'a été proposée, j'ai d'abord été très excité à l'idée de travailler ce sujet, car elle était pour moi, une approche radicale – plus que je ne le pensais – de notre société capitaliste et de ses finalités économiques, écologiquement insoutenables. Par un effet Dunning-Kruger bien connu, à mesure que je m'intéressais à la question du numérique, de ses ramifications et de ses conséquences, je me suis rendu compte de son abyssale complexité, mais aussi de ses liens inespérés avec la pensée des communs que j'évoquerais plus en détail après avoir parlé des conséquences sociales du numérique qui a été le premier module sur lequel j'ai travaillé.

1.2.2.2.1 Les inégalités sociales-numériques

L'un des premiers enseignements que j'ai découvert dans ma recherche d'étude d'impact social du numérique est que cette question était très sous-estimée par rapport à son impact environnemental. En effet, en recherchant ce genre d'étude sur la bibliothèque de l'ADEME, j'ai remarqué que le nombre d'études sur l'impact écologique des terminaux, des téléphones portables, des produits du numérique de toute sorte étaient nombreuses, mais que les études d'impact sociaux du numérique n'existaient pas réellement. C'est par la pensée de Granjon, qui approche le numérique de manière sociologique que j'ai pu évoquer la notion d'illectronisme, de fracture numérique et d'inégalités sociales-numériques qu'il préfère d'ailleurs à celui de fracture.

L'une des raisons est que l'accès au numérique est souvent perçu comme une norme et un état du monde qu'il serait nécessaire d'atteindre pour tout le monde. Dans cette logique, il ne s'agirait alors que de quantifier les personnes en étant éloignées et de les « ramener » dans le droit chemin de l'utilisation du numérique (Granjon, F. (2022a)). Granjon critique alors l'approche compétentielle ou la Resources and Appropriation Theory développée par Van Dijk et Van Deursen qui postule que les disparités dans les pratiques du numérique sont exclusivement affaire de ressources et de compétences et qu'ainsi pour pallier ces inégalités, il faudrait miser sur les techniques d'apprentissage. En somme, les latitudes de cette approche ne se feraient que sur la meilleure façon de faire apprendre à ceux ne disposant pas des compétences nécessaires pour développer leur plein « *potentiel* » (Granjon, F. (2022b)).

Cette approche trop réductrice a tendance à envisager les comportements liés au numérique comme une adéquation ou non à une norme préalablement établie. Cette « *norme* » qui représenterait l'objectif à atteindre pour les « *laissés-pour-compte* », n'est, en aucun cas, questionnée et il s'agirait alors seulement pour les illectronistes de se placer sur cette échelle, trahissant alors une vision techno-solutionniste qui suffirait à réduire les inégalités socio-économiques (ibid.).

À cette approche techniciste, Granjon propose une approche dispositionnaliste d'inspiration bourdieusienne. L'approche dispositionnaliste à cela de renversante - littéralement - qu'elle inverse la relation de cause à effet entre les écarts de pratiques numériques et les inégalités socio-économiques. Selon cette approche, ce sont bien les conditions et ainsi les inégalités socio-économiques, qui déterminent les écarts de pratiques numériques et non pas l'inverse. Dans cette logique, il ne s'agirait alors pas simplement d'une question d'écarts de compétences entre les individus, mais plus fondamentalement d'une structure sociale qui produit des inégalités dont l'accès et la pratique du numérique ne serait que le prolongement (Granjon, F. (2011)).

En s'intéressant aux structures sociales qui sous-tendent les écarts de pratiques du numérique, nous pouvons remarquer que loin d'être une opportunité et une manière de transformer leur potentiel, le non-usage ou le faible usage du numérique peut relever d'une volonté propre avec leurs raisons légitimes.

Granjon pense ainsi le numérique et ses pratiques comme un capital au sens Bourdieusien. Voir le numérique comme un capital qui serait en fait le prolongement du capital culturel permet alors de

remettre complètement en question l'approche *compétentielle* et permet d'aborder la diversité des pratiques associés aux numériques au diapason des parcours socio-historiques des utilisateurs et non-utilisateurs des outils et services numériques.

Les défenseurs de l'approche *compétentielle* – absolument majoritaire – évacuent alors toute question politique comprise comme la capacité à remettre en question et à décider de l'organisation de la cité en la réduisant la question du numérique à une logique d'adéquation et d'adaptation aux besoins du marché. Le citoyen est amené à *s'adapter* à ce monde en mouvement sous peine d'être laissés pour compte, ce qui est la matrice de la pensée néo-libérale (Stiegler, B. (2023)).

J'ai pu aussi comprendre que fondamentalement, la jouissance et l'abondance numérique dans les pays du Nord n'était possible par l'occultation des conséquences socio-écologiques dans les pays des Suds, notamment liés à l'extraction des minerais ou à la pollution des produits numériques dans la province d'Agbogbloshie au Ghana. Le « *mode de vie impérial* » au sens de Saito n'est permis que par un « *déplacement géographique* » des conséquences des impacts du capitalisme (Saito, K. (2020)).

Pour dépasser ce « *mode de vie impérial* », la démarche *low-tech* invite à se réappropriier les outils numériques en permettant une utilisation plus parcimonieuse et à rebours de la gestion verticale et descendante de la société high-tech. Pour cela, dans le cadre de ma mission, j'ai pu trouver des liens très forts entre la *low-tech* et la pensée des communs au sens d'Elinor Ostrom et retravaillé par Benjamin Coriat comme étant le résultat de 3 choses : « *une ressource partagée, un système de répartition de droits et obligations, une structure de gouvernance* » (Clément-Fontaine et al., 2021).

1.2.2.2.2 Low-tech et communs

L'un des points de jonction entre la *low-tech* et les communs est la démarche d'appropriation de la technique par le plus grand nombre, notamment à travers la mise en commun des compétences et des ressources. Elle se construit en opposé à la société high-tech, car cette dernière – par sa complexité et l'opacité de son fonctionnement – selon les mots du *Low-tech Lab* « *revient à déposséder la population de sa culture technique* » (Low-tech Lab (2024)). Une société low-tech viserait à « *diffuser non pas des solutions techniques (mode de développement de la high-tech), mais des savoirs techniques et une culture technique (mode de développement de la low-tech)* ». En ayant à cœur « *la transmission de pratiques, à la formation, ou à la montée en compétence et en autonomie des bénéficiaires* », elle trouve des points d'accords avec la pensée des communs qui vise aussi l'appropriation d'une ressource commune par le biais d'une gouvernance délimitant les droits et les obligations des utilisateurs (Clément-Fontaine et al., 2021). Si la gestion par les communs du numérique permettrait une meilleure appropriation des techniques, elle permettrait aussi d'économiser des ressources car « *les solutions*

collaboratives permettent de réduire les redondances et d'éviter le gaspillage », notamment par « *la mise en commun des compétences et des savoir-faire* » qui « *favorise[rait] l'innovation collective et l'adaptation plus rapide aux défis* » selon le GINUM¹⁵.

Cependant, le commun numérique a ses spécificités qui limitent sa comparaison à d'autres biens communs. En effet, si un bien commun au sens d'Ostrom a un caractère rival, c'est-à-dire que « son utilisation par un agent empêche son utilisation par d'autres agents » (Verdier, H. et Murciano, C. (2017)) et non-exclusif, ayant trait à son caractère non-appropriable, les communs numériques son quant à eux « *anti-rival* » car ils sont intangibles (ibid.). Si nous prenons l'exemple d'une page Wikipédia qui est un commun numérique par excellence, cette dernière « *peut être consultée par deux personnes simultanément* » et dans une logique d'accroissement de la ressource « *la qualité du contenu de cette page tend à augmenter à mesure qu'elle est fréquentée, car la probabilité d'y déceler des erreurs, ou de la compléter, augmente alors* » (ibid.). L'usage, loin d'épuiser la ressource, permet de l'enrichir « *s'expliquant par les effets de réseaux et de contribution propres à l'ère numérique* » qui « *caractérise les biens communs numériques* » (ibid.).

Mais le capitalisme étant ce qu'il est et le commun numérique n'ayant pas fait l'objet d'une structure et d'une délimitation juridique la protégeant, le numérique étant dans un premier temps un bien commun qui aurait dû le rester a fait l'objet d'une « *enclosure des communs intangibles de l'esprit* » (ibid.), permettant une forme d'accumulation primitive au sens de Marx (Pasquinelli, M., Traduction Blachier, C., Lockwood, V., Zuo, X. (2014)). C'est notamment par cette appropriation du bien commun numérique que les entreprises capitalistes comme Google ont pu utiliser les ressources et les données des utilisateurs issues de leur usage pour en créer une rente à travers le quasi-monopole du classement et de la visibilité du référencement des pages web (ibid.).

Par cette appropriation de ce bien commun, s'installe alors des relations d'asymétrie d'information dans le choix de la mise en avant de certains contenus par rapport à d'autres, des relations de domination liées à la nécessité de passer par Google pour être bien référencé et des impacts écologiques grandissant liés aux ressources utilisées qui s'inscrivent alors dans une logique d'accumulation et non pas simplement de satisfaction des besoins.

L'association des low-tech et des communs pourrait alors représenter cette alternative qui pourrait dépasser le modèle capitaliste actuel du numérique qui représenterait selon l'ADEME « *4,4% de l'empreinte carbone de la France* » « *avec une hausse [qui] va très probablement se poursuivre - en particulier du fait de l'IA générative* » (ADEME, 2025).

¹⁵ Créée par « Orange, l'Association Le Club Valin, CS GROUP et Mentor Consultant [...], le Groupement des Intervenants du Numérique pour la défense, la sécurité et les enjeux d'importance vitale (GINUM). L'association a pour volonté de créer des synergies pour développer des propositions associant transformation numérique, performance et autonomie stratégique. Portail-Ie. (2023, 17 avril). Souveraineté numérique : le Ginum sort son livre bleu pour un numérique souverain et responsable - Portail de L'Intelligence Economique.

Ces missions très variées m'ont permis de comprendre les contradictions et les tensions d'une RSE n'ayant pas fait sa mue hors de sa coquille instrumentale. En effet, après avoir exposé les nombreuses limites des stratégies RSE des entreprises, il faut en venir à la conclusion que la RSE n'a pas réussi à avoir l'impact de ses ambitions (Farjaudon & Nègre, 2023). Il est intéressant – et potentiellement désespérant – que les analyses critiques de la RSE montante il y a plus de 15 ans restent toujours pertinente pour montrer ses faiblesses structurelles. En effet, la RSE repose sur une vision essentialiste où les interactions entre les parties prenantes assumant leur responsabilité mèneraient forcément à une valeur et des valeurs se maintenant dans le temps (Postel & Rousseau, 2010). Cependant, ne prenant pas en compte la question des rapports de forces entre les parties prenantes et ne permettant pas d'institutionnaliser un équilibre entre eux, elle reste malheureusement sans capacité transformatrice, si ce n'est la capacité à légitimer et à moraliser le régime d'accumulation capitaliste (ibid. Capron & Quairel, 2020).

Mais ma dernière mission sur les low-tech m'a aussi permis de découvrir ici-bas un déjà-là alternatif qui s'expérimente tous les jours au large des eaux glacées de l'accumulation du capital, processus violent allègrement les limites planétaires dont nous allons d'ailleurs parler dans la partie suivante. Afin de s'insérer dans ces limites planétaires, nous ferons appel à la théorie du Donut de Kate Raworth qui est le point de départ théorique et la destination de la stratégie du Y du cabinet Goodwill-management. Nous aborderons aussi les formes de comptabilité alternatives qui formulent une réponse afin de faire rentrer les entreprises dans les limites planétaires. En somme, nous aborderons la question de la post-croissance, terreau de pensée fertile pour envisager un modèle d'entreprise réellement soutenable.

2 Une croissance économique insoutenable

Lorsque j'évoque ici l'insoutenabilité de la croissance économique, je parle non seulement des limites biophysiques à cette dite croissance, mais aussi les mécanismes institutionnels et de marché qui fait qu'elle est poursuivie ad vitam æternam. Ces limites à la croissance nous rappellent bien naturellement le rapport de 1972 demandé par le Club de Rome, *Limits to Growth* de Donella et Dennis Meadows. Ce rapport mondialement connu s'intéressait à l'insoutenabilité de nos modèles de croissances en s'appuyant sur 5 variables principales : l'industrialisation, la croissance démographique, la production alimentaire, l'épuisement des ressources naturelles et la pollution (Mien, E. (2020)). Si les conclusions prévoyaient un effondrement avant la fin du XXI^e siècle – qui ne se passera sûrement pas dans ces proportions – c'est plutôt la dynamique des boucles de rétroaction entre production industrielle, pollution et épuisement des ressources naturelles qui est intéressant (ibid.). Si les principaux détracteurs à ce rapport ont dénoncé la sous-estimation du progrès scientifique dans leur modèle, il n'en est pas moins vrai que ce dernier est limité et que les problèmes soulevés par le rapport Meadows restent toujours d'actualité. Selon les propres mots des Meadows discutant de leur rapport plus de 30 ans après, « *[e]st-il préférable d'essayer de vivre dans ces limites [à la croissance, ndlr] en acceptant une restriction volontaire à la croissance, ou bien de continuer à croître jusqu'à ce que quelque nouvelles limite naturelle apparaisse, en espérant qu'un autre saut technologique permettra de perpétuer la croissance ?* » (Diderot, D., Lafargue, P. et Rome, C.-d. (2007)). Si le rapport a sous-estimé plusieurs variables, il en omettait plusieurs, étant donné les limites de la science à l'époque, notamment le changement climatique et les autres limites planétaires développées par (Rockström et al., 2009). Ce concept des limites planétaires est absolument central dans la compréhension des limites biophysiques de notre planète et les pressions qu'exercent certains modèles industriels sur lesdites limites.

2.1 L'entreprise au défi des limites planétaires

Au-delà de toute considération sociale – absolument essentielle – en termes de finalités et des conditions de travail imposé par notre modèle économique, nous pourrions nous dire que tant que nos conditions de vie sur Terre ne sont pas remises en question, nous pourrions poursuivre le développement de la croissance économique sans problème. Mais le problème est d'une telle ampleur que cette poursuite effrénée de la croissance économique a repoussée toujours plus loin ce que notre planète est capable de fournir et de renouveler, jusqu'à ce que nous dépassions certaines limites, remettant en cause la capacité des êtres vivants à vivre dans un environnement sain. Nous parlerons tout d'abord du concept de ces limites planétaires et les réponses (très insuffisantes) apportés par l'économie standard. Nous évoquerons ensuite des pistes pour intégrer les impacts socio-écologiques de l'entreprise via la comptabilité environnementale et la stratégie spécifique du cabinet de conseil Goodwill-management

afin de faire rentrer l'entreprise dans les limites planétaires. Finalement, nous regarderons de plus près à l'apport de la pensée de la post-croissance pour remédier à ces pressions écologiques et sociales, pensée qui innovera toute cette seconde partie.

2.1.1 Les pressions de la croissance économique sur l'environnement

Si la question des pressions de la croissance économique sur l'environnement a fait l'objet d'une littérature abondante que nous ne pouvons pas ici évoquer dans son entièreté, nous nous focaliserons sur sa formalisation par l'étude de (Rockström et al., 2009) sous le nom des limites planétaires, au nombre de neuf. Cette délimitation par une partie de la sphère scientifique est loin d'être aisée et peut faire l'objet de certaines limites que nous évoquerons. L'une des raisons de cette difficulté est la relation réciproque entre l'extraction des ressources naturelles et les processus de régulation du système Terre.

2.1.1.1 De la difficulté d'établir des limites planétaires

Si les limites planétaires semblent parler de prime abord de la perturbation des processus de régulation de la biosphère, cette question est absolument indissociable de la question de l'intensification de l'utilisation des ressources qui est sa cause principale (Boutaud, A. et Gondran, N. (2020)). En effet, parler du changement climatique et de la quantité de GES dans l'atmosphère, c'est forcément parler de la quantité d'énergie fossile qui peut être extraite et brûlée avant que l'augmentation du forçage radiatif caractérisant l'effet de serre ne soit trop élevée et ne remette en question les conditions de vie sur Terre. Toute la difficulté repose alors sur la quantification des réserves de ressources naturelles qui sont en constante croissance depuis au moins deux siècles (ibid.) (Fressoz, J.-B. (2020)). Si cela met en défaut, les thuriféraires d'une transition énergétique (Fressoz, J.-B. (2024)), elle montre aussi qu'il est très hasardeux de s'avancer sur la délimitation de pics d'extraction de ressources naturelles, car l'innovation technologique repousse toujours un peu plus loin cet horizon qui est rappelons-le, inévitable. Des débats ont eu lieu et continuent de faire rage sur le peak oil, terme désignant le pic d'extraction du pétrole, l'AIE qui en 2018 avait annoncé un peak oil entre 2005 et 2035, expliquait la croissance de l'extraction du pétrole par l'utilisation grandissante de techniques d'extraction non-conventionnelles innovantes (fracture hydraulique et sable bitumineux) (Boutaud et Gondran, 2020).

Si l'estimation des pics reste un métier hasardeux, les conséquences de cette extraction sont quant à elle très visibles. C'est dans ce cadre que « *plusieurs dizaines de chercheurs se sont rassemblés en 2008 à l'initiative du Stockholm Resilience Centre* » (ibid.), la finalité était alors de proposer « *un nouveau cadre à travers lequel notre compréhension scientifique du système Terre pourrait être utilisée plus directement dans les processus de décision* » (Stockholm Resilience Centre, 2012 cité par Boutaud, A. et Gondran, N. (2020)). En dressant « *une liste des processus qui régulent la stabilité du système Terre*

dans l'Holocène et, pour chacun d'entre eux, d'identifier les limites à ne pas dépasser pour maintenir cet équilibre dynamique », les chercheurs ont ainsi pu « tracer les contours d'un espace de vie préservé pour l'humanité » (Boutaud, A. et Gondran, N. (2020)).

2.1.1.1.1 La délimitation des limites planétaires

(Rockström & al., 2009) ont alors présenté neuf limites planétaires ou plutôt neuf « *processus environnementaux* » nécessitant d'être surveillé de près pour se maintenir dans un « *espace de vie préservé pour l'humanité* » (Boutaud, A. et Gondran, N. (2020)). Parmi ces neuf limites, trois d'entre elles ont une échelle globale ou planétaire :

- Le changement climatique
- L'acidification des océans
- L'érosion de la couche d'ozone stratosphérique

Les six autres processus ont des impacts géographiquement situés, mais leur accumulation peut interagir avec les trois limites précédemment évoquées (*ibid.*) :

- La perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore ;
- La perturbation des cycles de l'eau douce ;
- Le changement d'affectation des sols (déforestation) ;
- L'atteinte à l'intégrité de la biosphère (biodiversité) ;
- La charge atmosphérique en particules ;
- L'introduction de nouvelles entités artificielles dans l'environnement (comme les pollutions chimiques).

Leurs impacts ne se valent cependant pas tous, car certaines limites peuvent provoquer des changements dans les équilibres planétaires plus grands que les autres et peut même influencer fortement les autres. En ce qui concerne la biodiversité, les conséquences de son érosion vont ainsi réduire les capacités d'adaptation de la biosphère face à d'autres limites comme le changement climatique (*ibid.*). Toutes les limites ne doivent donc pas être pensée de la même manière, en somme « *certaines processus concernent des menaces de déséquilibre du système Terre, d'autres concernent ses capacités de résilience face à ces menaces* » (*ibid.*).

Selon une étude récente paru dans le *Global Change Biology*¹⁶, qui met annuellement à jour les données liées aux limites planétaires, nous aurions franchi la 7ème limite planétaire, l'acidification des océans. Les autres limites déjà franchies étant le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, le dérèglement du cycle de l'azote et du phosphore, le changement d'affectation des sols, la perturbation des cycles de l'eau douce et la pollution chimique. Le franchissement de cette limite est notamment lié

¹⁶ *Indicators of Global Climate Change 2024: annual update of key two indicators of the state of the climate system and human influence - Earth System Science Data, 2025*

à l'intensification du changement climatique, créant alors une boucle de rétroaction positive qui amplifie « *les écarts avec un état d'équilibre dynamique* » (ibid.).

Sachant qu'une nouvelle limite vient d'être franchie, certains détracteurs pourraient être amenés à se demander si les conséquences sont aussi dramatiques que les chercheurs le font paraître, car les conséquences ne semblent pas immédiates, même si nous pouvons déjà en ressentir certaines (sécheresses, canicules, inondations, pluies diluviennes). Il faut rappeler ici que comme tout concepts, ce dernier est imparfait comme nous allons le voir, mais que cela peut aussi être lié à une compréhension partielle de ce que la recherche scientifique avance.

2.1.1.1.2 Des limites d'un concept

Le concept des limites planétaires nous permet d'avoir une sorte de thermomètre nous donnant une échelle de la chaleur d'une journée. Entre une échelle de 25° et de 30°, nous pouvons être relativement serein sur le déroulement de notre journée sans grand risques pour notre corps. Si en revanche nous avons une échelle entre 35° et 40°, cela ne veut pas dire qu'il y aura une succession de conséquences déjà écrites mais cela veut dire que l'on sera moins serein sur la façon dont la journée se passera et qu'il faudra alors penser à des façons de s'adapter ou à des façons de limiter les conséquences (incertaines mais forcément négatives) de cette chaleur. On comprend bien avec cette analogie que loin de donner une limite exacte à un phénomène à partir de laquelle tout s'embraserait, ce concept nous donne des mises en garde lorsque nous nous approchons d'un moment où les conséquences de la détérioration d'un phénomène biophysique sont telles qu'il devient impossible de prédire l'ensemble des impacts pour les conditions d'habitabilité du vivant. Cette mécompréhension est peut-être liée à la différence pas toujours évidente entre une frontière et une limite que les chercheurs ont proposés (ibid.). La frontière se trouve avant la limite, et entre les deux se trouve une zone d'incertitude scientifique. Le niveau de la frontière peut alors être défini comme « *la valeur basse de l'incertitude scientifique* » (ibid.) et devient alors le résultat du principe de précaution¹⁷.

Une autre limite à ce concept tient au fait qu'il est très difficile d'identifier un moment ou un rythme à partir duquel les conséquences pour « *la résilience du système Terre* » est en jeu. En prenant l'exemple de la biodiversité, il est difficile d'établir un rythme à partir duquel son érosion deviendrait irréversible et fragiliserait fortement les autres processus biophysiques, notamment la capacité de la biosphère à s'adapter au changement climatique.

¹⁷ « *Le principe de précaution est une approche de la gestion du risque qui prévoit que, si une politique ou une mesure présente un risque potentiel pour la population ou l'environnement et qu'il n'existe pas de consensus scientifique sur la question, cette politique ou cette mesure ne devrait pas être poursuivie* ». Principe de précaution - EUR-Lex. (s. d.).

D'autres critiques surviennent aussi, sur le lien entre le concept des limites planétaires et le concept d'Anthropocène. L'Anthropocène pouvant être défini comme « *l'époque dans laquelle l'action des hommes a commencé à provoquer des changements biogéophysiques à l'échelle planétaire* » (UNESCO, 2023), le concept des limites planétaires est souvent la base théorique sur laquelle se repose le concept de l'Anthropocène qui ne brille pas par sa contextualisation socio-économico-historique (Boutaud, A. et Gondran, N. (2020)). Ce lien entre ces deux concepts élude complètement la question des inégalités dans la responsabilité des franchissements des limites planétaires.

Le concept, comme nous l'avons précédemment dit, partait d'une volonté de donner une meilleure visualisation des impacts négatifs de l'activité de l'Humanité sur les processus biophysiques et aider le pouvoir politique à prendre de meilleures décisions en conséquence. La littérature scientifique, par son abondance incroyable sur la question environnementale et la décision politique en miroir ayant fait le contraire de ce qui était scientifiquement préconisée, nous donne une idée de la conceptualisation scientifique dans le poids des décisions de politiques publiques prises depuis maintenant 30 ans. Est-ce réellement par plus de conceptualisation scientifique que le pouvoir politique va un jour prendre les décisions adéquates en termes de lutte contre le changement climatique ? L'Histoire ne nous permet malheureusement pas d'être optimistes...

Si le concept présente des limites indéniables, il nous permet au moins de comprendre à quel point nos modes de production sont écologiquement insoutenables – s'il nous fallait une preuve de plus – et que ses conséquences sont telles qu'elles sont devenues maintenant irrémediables et incontrôlables.

La primeur de ces conclusions scientifiques étant bien dépassée, même la science économique orthodoxe ou néo-classique a dû s'emparer de ces critiques et les incorporant à leurs modèles économiques d'un ancrage dans le réel si grand qu'ils feraient pâlir Roberto Rossellini.

2.1.2 Réponses et responsabilités de l'économie standard

S'il est établi maintenant après 3 décennies que d'aucuns jugerait de perdu qu'il est nécessaire de faire baisser drastiquement nos émissions de GES, reste maintenant à connaître les moyens et les outils à mettre en place afin d'y arriver de manière la plus juste et la plus efficace. L'une des réponses de l'économie standard qui a l'oreille attentive des décisionnaires politiques a été de contribuer à mettre en place les crédits carbone. Les CC font partie d'une politique permettant aux entreprises de transformer leurs émissions résiduelles en carte carbone qu'elles peuvent échanger contre de l'argent à des entreprises ayant dépassé les seuils sectoriels de GES. Ici, il ne s'agit pas d'établir des seuils au-delà desquels les entreprises sont durement sanctionnées, mais plutôt de laisser les mécanismes de marchés entre les acteurs jouer leur « rôle » sur le marché volontaire du carbone (MVC). Par une formule devenue maintenant célèbre « *un CC est souvent associé à la possibilité d'acquiescer un droit à polluer* » (Disse et al., 2024). Ce MVC repose sur des approches néoclassiques d'Analyse coûts-bénéfices (ACB) qui font

alors reposer sur les entreprises par une signalisation-prix le choix de réaliser ou non des actions en faveur de l'environnement.

2.1.2.1 L'analyse coûts-bénéfices comme approche théorique

La pensée néo-classique dans son approche de la lutte contre le changement climatique n'est pas une grande amatrice de la réglementation comme moyen d'action. Sa croyance dans la capacité autorégulatrice du marché la pousse à penser la question environnementale comme un manque d'informations qui ne permet pas aux entreprises de prendre les meilleures décisions pour l'intérêt général. C'est en « *répercutant le coût des dommages environnementaux dans les prix* » que cela permettrait alors d'égaliser le coût social et le coût privé. C'est alors à l'acteur économique d'arbitrer entre le fait de payer une diminution d'une unité de pollution et le paiement d'une taxe ou d'un permis d'émission (Sadourny, 2020). Mais pour pouvoir arbitrer entre le coût réputationnel, le coût réglementaire, le coût de la taxe ou les trois à la fois, il est alors nécessaire pour le marché de communiquer une information cruciale : le prix du crédit carbone (Disse et al., 2024). Dans le cas du MCV, c'est l'agrégation de ces demandes d'informations par les entreprises qui en vient à déterminer un prix par la fameuse loi de rencontre de l'offre et de la demande. En ce qui concerne le Système d'échange de quotas d'émissions de l'UE, c'est la réglementation qui définit un plafond d'émissions par secteurs et ce sont ensuite les entreprises en demande de CC et d'autres en offre de CC qui en se rencontrant va définir un prix unique du carbone (ibid.). Bien que dans le cas du marché européen, la rareté des permis d'émissions est réglementairement établie, elles obéissent toutes les deux à une logique d'efficacité pour les entreprises, il s'agit alors simplement d'« *opérer les réductions d'émissions là où elles coûtent le moins cher* » (Pottier, 2020). L'idée de fond de ce genre de mécanismes est celui-ci : « *réduire le coût de l'objectif [devrait] permettre d'accroître son ambition* », ce serait en baissant le coût pour les entreprises d'entreprendre des actions en faveur d'une décarbonation que les objectifs de lutte contre le changement climatique serait plus facile à atteindre (ibid.).

L'un des biais méthodologiques de la pensée néoclassique est de présumer une commensurabilité de toute chose par leur assetization ou leur transformation en actif financier. Le système climatique dans son immense complexité et ses nombreuses conséquences dans le monde entier en est réduit à une propension à attirer des investisseurs intéressés par un rendement financier.

C'est cette armature théorique que le prix de la Banque de Suède ou Prix Nobel d'Économie par un abus de langage, a jugé bon de récompenser en la personne de William Nordhaus en 2018 pour ses travaux sur l'évaluation des coûts futurs pour l'économie des conséquences du changement climatique. Si nous ne pouvons pas revenir sur toute la controverse autour de ses travaux, nous allons rapidement aborder sa vision de l'ACB et surtout sa justification d'un taux d'actualisation privilégiant les coûts d'aujourd'hui aux conséquences des effets du changement climatique de demain (Pottier, 2016).

Le taux d'actualisation est le taux « *qui permet de ramener les valeurs reçues à différents instants du temps à une valeur présente* » (ibid.). En d'autres termes, un taux d'actualisation élevé résulte d'une décision de choisir le présent sur le futur en présumant que les générations futures seront plus riches et donc pourront faire face plus facilement aux conséquences du changement climatique. Nordhaus dans ses ACB proposait un taux d'actualisation compris entre 4% et 6% en justifiant sa décision par rapport à un autre chercheur, Cline, qui lui avoisinait les 1,5%, par le fait que ce dernier qui jugeait que la génération actuelle ne devait en aucun cas être privilégié par rapport aux générations futures, avait « *une approche normative, paternaliste, prétendant dire comment les choses doivent être au lieu de prendre les choses telles qu'elles sont* » (ibid.). Nordhaus basait aussi ce taux d'actualisation sur les taux d'intérêts observé sur les marchés de capitaux privé alors que Cline utilisait plutôt les rendements des bons du Trésor américains bien plus faible mais plus représentatif de la temporalité des effets du changement climatique. Les conclusions des analyses récentes de Nordhaus sur les risques du changement climatique sur la production économique mondiale et sur les actions à entreprendre, le mène à tempérer les politiques de réductions des émissions car jugés trop coûteuses et table plutôt pour un *réchauffement optimal* de 2,6°C d'ici 2100 et 3,4°C d'ici 2200 (André & Gosseries, 2024). Rappelons ici que selon le GIEC, un réchauffement à plus de 2°C conduirait à des probabilités de canicules extrêmes 5,6x plus élevé, des précipitations extrêmes 1,7x plus élevé, des sécheresses 2,4x plus élevé et des récoltes de maïs qui chuterait de 7% par rapport à la situation initiale¹⁸. Il faudrait être fou ou être un économiste néo-classique pour penser que cette situation serait optimale en termes de coûts et de bénéfices pour l'Humanité. Il est alors absolument vertigineux que les biais méthodologiques de ce genre d'analyse reposent sur si peu et sur des choix d'un arbitraire royal. Mais cette recherche d'efficacité, d'optimisation et de rationalité de la pensée néoclassique, a-t-elle été alors si efficace dans la lutte contre le changement climatique ?

2.1.2.2 L'inefficacité patentée de la théorie néoclassique

S'il ne s'agissait que de théorie, de pensée et de concepts, l'économie orthodoxe pourrait prêter au rire ou à l'indifférence mais malheureusement, il s'agit ici pour reprendre les mots de Pottier de montrer à quel point l'économie dominante a bien plus « *entrav[é] l'action contre le changement climatique qu'à la faciliter* » (Pottier, 2020). Comme le dit très bien Benjamin Coriat dans sa réponse à Jean Tirole sur la sortie de ce dernier qui qualifiait le climat comme un bien commun et proposait des solutions à la crise climatique, la solution pour pallier les défaillances du marché – pour Jean Tirole et les économistes néo-classique qu'il représente – est d'« *ajouter du marché au marché* » (Coriat, 2021). Si le titre de cette

¹⁸ Id, (2021, October 4). Réchauffement à + 2 degrés : quelles conséquences ? ID, L'Info Durable. <https://www.linfordurable.fr/environnement/rechauffement-2-degres-queelles-consequences-28900>

sous-partie peut sembler excessif, je vais montrer ici qu'il est loin de l'être au regard des résultats des politiques d'obédience néo-classique dans la lutte contre le changement climatique.

Si des objections absolument pertinentes sur le thème de l'éthique ayant trait à la *commodification* et à la « *marchéisation* » du monde par la transformation du carbone en actif financier au même titre qu'une action d'entreprise sont présentées, nous ne nous attarderons pas dessus et nous nous intéresserons plus particulièrement aux effets des politiques comme le marché carbone européen ou le MVC.

Dans un premier temps, et étant lié à l'*assetization* du carbone, il est tout à fait discutable de considérer le carbone comme une chose décorrélée des écosystèmes et de leur équilibre (Coriat, 2021). En effet, le CC laisse penser qu'il est un « *droit à polluer* » car il est possible de compenser une émission de GES par l'achat d'un CC alors même que le GIEC et l'IPBES nous rappelle bien qu'une tonne émise n'a pas la même conséquence sur le climat qu'une tonne absorbée (Disse et al., 2024). En effet, cette dernière est dépendante de la bonne santé des arbres en question (s'il s'agit d'une plantation d'arbre) qui peuvent brûler (les feux de forêts vont s'intensifier à l'avenir) ou ne pas être aussi efficace en termes d'absorption qu'on le pensait. Il y a une grande fragilité et une grande incertitude de la compensation carbone que l'*assetization* ne met pas en avant, augmentant alors potentiellement les émissions de GES et ainsi les conséquences du changement climatique.

L'une des autres conséquences de ce genre d'équivalence du carbone est liée aux stratégies opportunistes des acteurs qui ont profité de la grande nocivité des gaz HFC qui est 11 700x plus dangereux que le CO₂ et qui permet ainsi en le détruisant – après l'avoir financé dans des pays à la réglementation laxiste – de récupérer plusieurs milliers de tonnes de CC à revendre sur les marchés (Coriat, 2021). En faisant du Carbone un actif sur lequel il est possible d'avoir des rendements financiers, des situations aberrantes de financement d'une immense pollution pour ensuite la détruire (pas complètement) n'est pas sans rappeler la critique du PIB de Keynes qui proposait ironiquement pour faire augmenter le PIB de payer des personnes pour créer des trous et en payer d'autres pour les reboucher, à la différence près que notre situation est vraie et qu'elle a eu une incidence dans le réel désastreuse.

En faisant un focus sur le marché européen du Carbone, nous pouvons aussi voir que d'autres comportements opportunistes voient le jour. En effet, à son lancement après Kyoto et retreint aux entreprises les plus polluantes, le prix du carbone étant le résultat de la quantité de permis à polluer et de la rencontre entre l'offre et la demande à accoucher d'un prix ridiculement bas, ne poussant absolument pas les entreprises à moins polluer. De plus, ces permis ont été émis gratuitement de peur que le prix des permis ne crée un « *désavantage compétitif* » par rapport aux autres entreprises des autres secteurs et dans le monde entier (ibid.), un autre poncif néo-classique sur lequel nous ne pouvons malheureusement pas revenir. Mais ayant compris – un peu tard – que ces prix n'étaient pas assez désincitatifs, la Commission a annoncé des objectifs de réduction de GES ambitieux de 55% d'ici 2030, faisant bondir les prix des CC (ibid.). En réponse à cela, des manœuvres de spéculations ont vu le jour avec des entreprises « *couvrant* » leurs besoins futurs de Carbone en les sécurisant par des contrats à termes garantissant leur prix dans le futur (ibid.). D'autres entreprises souvent en excédent de permis de

carbone, garde dans leur bilan leurs CC comme des stocks, rétrécissant le marché (ibid.). Des *Hedge Funds* auraient maintenant rejoints la partie en pariant sur des hausses de CC.

Finalement, une autre critique se dessinant est liée à la compensation carbone permise par ces marchés. Coriat prend l'exemple emblématique de Total Energies qui a annoncé il y a 5 ans que l'entreprise serait *net zero carbone* en 2050, ce qui veut dire qu'elle compensera ses émissions GES par le financement d'une forêt d'acacias au Congo lui octroyant des permis à polluer qui lui permettra de poursuivre ses activités fortement polluantes et son projet d'exploitation d'hydrocarbures en Ouganda qui est écologiquement et socialement désastreux¹⁹. Si j'ai déjà exposé la grande fragilité de la compensation carbone, il s'agit ici de montrer le caractère néocolonial de ce genre d'entreprise qui va accaparer de la terre et des moyens de subsistance aux populations locales afin que Total puisse continuer son activité sans se remettre en question (Coriat, 2021). Ce qui est au cœur du problème de l'*assetization* du Carbone est sa mise en équivalence en termes d'utilité. Une tonne de CO₂ émise pour exploiter des hydrocarbures en Ouganda dans des conditions terribles est mise sur un même pied d'égalité qu'une tonne de CO₂ émise pour la subsistance ou pour la production de besoins essentiels. Ce que fait alors fondamentalement la théorie néo-classique, c'est de « *séparer équité et efficacité* » par les théorèmes du bien-être et de ne jamais aborder la question de la redistribution (Pottier, 2020). En effet, le corollaire de la limitation des émissions de GES et de la création de seuils de pollution à ne pas dépasser, est de poser la question de la finalité de la production en question et conséquemment de se demander s'il est plus pertinent de laisser le marché décider de cette répartition ou de mettre en place des institutions permettant une distribution plus juste et plus équitable des émissions de GES en fonction des besoins de la population. La théorie néo-classique fait le choix de la première option, car il est théoriquement et empiriquement démontré qu'elle maintient une relative stabilité des activités et qu'elle préserve le Business As Usual, faisant roi le dogme néo-libéral (Disse et al., 2024).

Maintenant que nous avons exposé l'inefficacité de la pensée néo-classique pour lutter contre le changement climatique ou la relative efficacité de cette école à nous emmener droit dans le mur, nous allons maintenant évoquer les réponses plus radicales et plus systémiques de la pensée de la post-croissance.

2.1.3 Apports de la post-croissance

La post-croissance fait l'objet d'une littérature de plus en plus grandissante, réunissant des auteurs venant de plusieurs domaines comme l'économie, la sociologie ou l'ingénierie. La post-croissance peut

¹⁹ AFP & Le Monde (2023, July 10). Le projet de Total en Ouganda, un « désastre » pour la population locale, selon Human Rights Watch. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/07/10/le-projet-gazier-de-total-en-ouganda-un-desastre-pour-la-population-locale-selon-human-rights-watch_6181300_3212.html

être définie comme « *le projet d'une société émancipée du besoin de faire croître son économie pour assurer stabilité socio-politique et bien-être individuel et collectif* » (Cahen-Fourot & Monserand, 2023) ou dans d'autres termes comme « *une économie stationnaire en relation harmonieuse avec la nature où les décisions sont prises ensemble et où les richesses sont équitablement partagées afin de pouvoir prospérer sans croissance* » (Parrique, 2022). La post-croissance est alors une économie stationnaire qui aura dépassé les impératifs de croissance économique. Cependant, afin d'y arriver (Cahen-Fourot & Monserand, 2023) identifient plusieurs phases successives. La première étape est le financement massif d'infrastructures et d'équipements dans le but de réduire fortement l'impact environnemental des activités. La seconde étape consiste à réduire l'activité économique par le changement des modes de production et de consommation, résultant de la première étape et pouvant être appelé *décroissance* (ibid.). Finalement, nous arriverions à l'étape de la post-croissance ou l'état stationnaire dans lequel les niveaux de flux de matières et des stocks resteraient relativement stables (ibid.). L'entreprise de la post-croissance consiste alors à *réencastrer* l'économie dans les limites biophysiques de la planète. Par *réencastrement*, il est alors implicitement dit qu'il y a eu un *désencastrement* préalable de l'économie des limites biophysiques.

Nous allons alors dans un premier démontrer pourquoi la croissance économique est écologiquement et socialement insoutenable avant de présenter les réponses apportées par ce courant de pensée.

2.1.3.1 L'insoutenabilité de la croissance économique

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, un consensus se crée sur le fait que la croissance économique est synonyme de progrès pour la société (Jany-Catrice & Méda, 2022). C'est à partir des années 70 que se propage l'idée que la croissance économique pourrait avoir des limites et ne serait pas aussi vectrice de progrès qu'on le pensait (ibid.). C'est aussi dans la seconde moitié du XXème siècle que l'obsession pour la croissance du PIB a commencé à polluer les esprits avec des taux de croissance annuel moyen de 4% (ibid.). Si pendant cette période, le niveau de vie n'a cessé de croître, des liens de causalité trop parfait pour être complètement vrai entre le bien-être et la croissance du PIB se sont propagés par les thuriféraires de la croissance économique. Cependant, des travaux d'Easterlin au milieu des années 70 voient le jour et remettent en question ce lien à partir d'un certain niveau. En effet, la satisfaction déclarée du bien-être des individus dans les pays riches est liée à l'augmentation de leur revenu jusqu'à un certain point de niveau de revenu à partir duquel la satisfaction déclarée n'augmente plus (ibid.). C'est le « *paradoxe d'Easterlin* » qui insiste alors sur le revenu relatif des individus. Ce ne serait en effet pas réellement le revenu absolu des individus qui importerait sur l'augmentation de leur bien-être, plutôt que leur revenu relativement aux autres, pointant du doigt le caractère profondément social de la croissance du revenu et ainsi de la croissance économique. Si d'autres travaux tempèrent les résultats d'Easterlin, d'autres les confirme à l'instar de Jean Gadrey qui a montré empiriquement « *qu'à partir d'un certain niveau de PIB, [...] le lien entre revenu et satisfaction de vie ou "bonheur" disparaît* »

entièrement » (ibid.). D'autres données mettant en rapport l'espérance de vie à la naissance et le PIB/habitant au-delà de 30 000 \$ pointent une corrélation inexistante entre les deux variables (ibid.). Ces résultats s'expliquent notamment par le fait que le PIB comme indicateur de la croissance économique ne dit pas ce qu'il semble dire. En effet, la croissance ainsi calculée ressemble bien plus à l'« *intensification de l'agitation économique [plutôt] qu'une augmentation de la richesse totale* » (Parrique, 2022). L'augmentation de la croissance économique ne nous dit rien du type d'activité qui est produit, si une entreprise pollue des sols ou une rivière par son activité et qu'il est alors nécessaire de faire appel à des activités de nettoyage, le PIB augmenterait, mais la vie des populations locales n'en serait pas améliorée, bien au contraire.

Nous rappellerons ici opportunément que la croissance économique, supposément bénéfique pour tous nous a menés à dépasser 7 des limites planétaires que nous avons précédemment présentées. Cette croissance économique a aussi fortement contribué à décimer de nombreuses espèces par l'élargissement de l'activité anthropique qui a fragmenté des habitats et détruit des écosystèmes (ibid.). Une croissance économique menant à la décroissance du nombre d'espèces vivantes sur Terre est-elle réellement un objectif à poursuivre ? Si le vivant est en danger face à une sixième extinction de masse²⁰, les ressources naturelles et minières ne sont pas en reste avec des tensions conséquentes sur leur approvisionnement. L'un des arguments phares des défenseurs de la croissance économique est d'avancer que l'innovation technologique et le progrès technique améliorerait grandement l'efficacité de la production en nécessitant de moins en moins de matières et conséquemment moins de pollution pour produire une même unité de PIB. C'est en partie vrai car si notre intensité carbone par dollar de PIB est passé de 0,58 kg/CO₂ en 1950 à 0,11 kg/CO₂ en 2022, l'effet rebond et les logiques d'accumulation de matières ont fait qu'entre 1900 et 2000, la France est passé d'une consommation de matières étrangères/an/habitant de 1 tonne à 6 tonnes (Fressoz, 2020). Nous consommons de plus en plus de ressources naturelles et métalliques, ces dernières étant centrales dans l'électrification de notre économie. Les logiques d'accumulation du capitalisme mènent à des effets rebonds directs, indirects et de marché qui gomme les gains d'efficacité et nous fait finalement plus consommer qu'auparavant (Dumas, 2020).

C'est contre l'effet rebond, que le capitalisme n'a toujours pas réussi à endiguer, que les espoirs d'une croissance verte viennent se fracasser. Afin de montrer la nécessité de réguler la production par les quantités et les besoins et non pas de laisser le marché opérer une transition écologique par la croissance verte, nous allons maintenant exposer les apories de la croissance verte.

²⁰ *La biodiversité en danger*. Office Français de la Biodiversité (n.d.). <https://www.ofb.gouv.fr/pourquoi-parler-de-biodiversite/la-biodiversite-en-danger>

2.1.3.2 Les mirages de la croissance verte

People, Profit, Planet, c'est la devise ou le doux rêve du développement durable qui a été sanctifié et défini dans le rapport Brundtland en 1982 comme : « [...] un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». C'est d'abord une focalisation sur l'aspect environnemental qui caractérise cette notion (émissions de GES, atteintes à la couche d'ozone). Nous ne reviendrons pas dans cette partie sur les contradictions entre la préservation des intérêts des personnes et la poursuite des objectifs de rentabilité financière notamment dans les relations entre les institutions financières et les pays des Suds invité à libéraliser et à intensifier la production de leur pays pour l'exportation (Brunel, 2018). Si la défense d'un développement du bien-être des Suds par la croissance économique est de plus en plus critiquée, un reliquat persistant du développement durable est la croyance en une croissance verte, c'est-à-dire un découplage entre la croissance économique et la consommation de ressources naturelles. Cette croyance est tenace car elle maintient presque à elle seule l'hégémonie de la poursuite de la croissance économique en pleine crise écologique et climatique. Regardons de plus près les arguments en sa défense et si ces dernières se vérifient empiriquement.

Dans un premier temps, la croissance verte se repose sur la notion de découplage qui peut être défini comme « *la dissociation entre la croissance du PIB (la variable économique) et les pressions environnementales (la variables écologique)* » (Parrique, p. 54, 2022). Par une simplification trop belle pour être honnête, la pression environnementale est souvent ramenée à la question du carbone. C'est alors souvent le rapport entre le PIB et les émissions de GES qui est présenté comme la base empirique de la croissance verte. Dans le cas d'une focalisation sur les émissions de GES, on parlera alors d'un découplage *partiel*, car ce dernier « *ne concerne que quelques pressions* » alors que d'autres aussi importante existe comme « *l'usage de matériaux, la pollution des sols, l'impact sur la biodiversité, etc.* » (ibid.). Elle sera totale que si elle prend en compte toutes les pressions environnementales ou dans un autre terme « *charge écologique* » (ibid.). Dans un second temps, un découplage peut être relatif ou absolu. Un découplage *relatif* est une situation où la croissance de la production relâche moins d'émissions de GES par unité de production mais les émissions continuent tout de même d'augmenter. Parrique dit alors que « *la charge écologique s'accroît avec la croissance de la production, bien que moins vite qu'elle* » (ibid.). Dans le cas d'un découplage *absolu*, la situation pointerait une augmentation de la croissance économique avec une baisse des émissions de GES ou dans l'autre sens, une réduction des émissions de GES n'affecterait en aucun cas le PIB (ibid. p. 55). Le découplage peut se faire de manière *locale* ou de manière *globale* s'il se fait à l'échelle planétaire et peut aussi être *temporaire* ou *permanent* (ibid.). Une autre précision importante est que le découplage peut se faire *par le haut*, c'est-à-dire que le PIB pourrait augmenter en rendant payante des choses qui ne l'étaient pas, ne provoquant alors pas réellement de changement dans la consommation de ressources. Un découplage *par le bas*

consisterait alors dans le fait que le PIB resterait relativement constant mais que les émissions baisseraient.

Pour récapituler et afin d'être réellement rigoureux dans la justification d'un réel découplage, il faudrait alors que ce dernier soit *total, absolu, par le bas, global et permanent*.

Sans réellement de surprises, après 2 méta-analyse reprenant les résultats de plusieurs centaines d'articles sur le découplage, les conclusions montrent que « *les taux de découplage observés ne permettront pas une réduction conséquente de l'utilisation des ressources naturelles et des émissions de gaz à effet de serre* » (Haberl et al. cités par Parrique, 2022, p. 57). Si nous ne pouvons malheureusement pas revenir sur l'ensemble des biais méthodologies des études défendant qu'un découplage est possible, les principales limites de ces études sont les suivantes : les émissions de GES sont souvent les seules prises en compte dans l'analyse des pressions environnementales, les importations sont souvent les seules prises en compte, le découplage est temporaire, les ordres de grandeurs pour être réellement pertinents pour la planète sont ridiculement bas (Parrique, p. 57 – 66, 2022). Certains auteurs assument même qu'un découplage relatif est suffisant, notamment les économistes des organisations internationales (Jany-Catrice & Méda, 2022). D'autres ne prenant pas en compte que « *la consommation intérieure des matières* » s'enorgueillissent d'observer un découplage du PIB national (ibid.). Ce genre de conclusions montre bien la grande hypocrisie des économies occidentales, qui en exportant leurs activités polluantes dans les pays des Suds, peuvent ensuite fièrement montrer à quel point leur économie est écologiquement plus viable. Une autre étude montre « *qu'à chaque fois que le PIB augmente de 10 %, l'empreinte matérielle nationale croît de 6 %* » (Wiedmann et al. cités par Jany-Catrice & Méda, 2022). Le Haut Conseil pour le Climat, instance indépendante d'experts concluent aussi qu'il est préférable de parier sur la sobriété que d'attendre un découplage absolu qui nécessiterait selon eux des technologies de rupture n'existant pas encore (ibid.).

Au regard de ses conclusions sur une pseudo-croissance verte qui n'existe visiblement que dans les rêves des défenseurs de l'ordre économique en place, il est maintenant temps de nous attarder sur les réponses et les modèles alternatifs proposés par les penseurs de la post-croissance qui, comment leur nom l'indique veulent dépasser la croissance économique, mais pas sans une planification démocratique et « *dans un esprit de justice sociale et dans le souci du bien-être* » selon la définition de (Parrique, 2022).

2.1.3.3 La post-croissance comme horizon

La post-croissance est le terme qui qualifie le mieux l'étape après la décroissance où l'économie ne serait plus en dynamique de réduction mais plutôt dans une relative stabilité. Elle peut être définie comme « *une économie stationnaire en relation harmonieuse avec la nature où les décisions sont prises ensemble et où les richesses sont équitablement partagées afin de pouvoir prospérer sans croissance* » (Parrique, p. 219, 2022). Il faut clarifier ici qu'une économie stationnaire n'est en aucun cas une

économie de stagnation séculaire, c'est-à-dire un ralentissement très fort et pendant un certain temps de la croissance économique. Si visuellement cela peut ressembler à la même chose, l'une des différences fondamentales est que dans l'un des cas il y a une volonté assumée d'être dans une économie sans croissance et dans l'autre cette absence de croissance est subie. Elle est subie, car si l'économie reste capitaliste, alors la croissance est nécessaire pour stabiliser (si peu) le système économique.

L'un des freins à l'avènement de la post-croissance est que nos modèles sociaux et ainsi notre bien-être seraient absolument liés à la croissance économique. Si nous avons déjà abordé la question du bien-être et montré les limites de sa corrélation avec la croissance du revenu, il nous faut maintenant discuter de la question de la protection sociale qui semble incompatible (dans les discours) avec une économie stationnaire. L'impératif de la croissance économique s'est développé au sortir de la Seconde Guerre Mondiale dans un contexte où la croissance faisait partie d'un compromis fordiste entre les gains de salaires et la productivité du travail qui se suivaient (Michel, 2020). C'est parce que la croissance était forte et que les gains étaient redistribués en salaires et en protection sociale que des liens se sont créés entre nécessité de la croissance économique et maintien de la protection sociale. Mais la chute de la croissance économique à partir des années 70 a remis en question cette stabilité de la conflictualité sociale et maintenant que cette croissance n'a pas que peu de chance de revenir, se pose maintenant la question centrale de la viabilité de notre modèle social qui a bien plus à voir avec la redistribution qu'avec la croissance économique. En effet, tant que la croissance était au rendez-vous, il n'était pas nécessaire de discuter de la question de la redistribution, car le gâteau grandissant, tout le monde pouvait en profiter. Le discours de l'impératif de la croissance économique pour financer la protection sociale est alors bien plus une manière de ne jamais discuter de la répartition des richesses bien plus qu'une nécessité structurelle (Kallis et al. 2025).

Une société post-croissance repose en premier lieu sur une soutenabilité écologique. En effet, le principe de base serait que l'« *on ne consomme pas plus que les écosystèmes peuvent produire et on ne rejette pas plus que ce qu'ils peuvent éliminer* » (Parrique, p.222, 2022). L'une des raisons pour laquelle nous consommons toujours plus de ressources malgré les gains d'efficacité de la production industrielle est que l'effet rebond vient gommer partiellement ou complètement cette efficacité. Dans une économie de post-croissance, ce sont les besoins qui sont le moteur de la production, de telle sorte que si l'innovation permet d'être plus efficace, les gains en termes de ressources naturelles pourront être réutilisés pour réduire le temps de travail ou pour produire un bien ou un service réellement utile (ibid. p. 224). Nous comprenons ici que la post-croissance ne veut pas dire la fin de l'innovation ou du progrès technique, mais plutôt la réorientation des gains non pas dans une logique d'accumulation du capital, mais dans une logique de préservation des écosystèmes.

Dans un second temps, la société post-croissance entend aussi améliorer les conditions et le rapport au travail. L'une des critiques centrales des défenseurs du capitalisme est de supposer qu'un lien absolument indissociable existe entre croissance économique et croissance ou maintien de l'emploi. Ce n'est vrai que si la durée du travail reste la même. En effet, une des solutions serait de réduire le temps

de travail afin d'en finir avec le chômage de masse dont on sait qu'il est une composante structurelle du capitalisme (Jany-Catrice & Méda, 2022). C'est en réduisant le temps de travail qu'entre 1998 et 2022, 350 000 à 400 000 emplois ont été créés grâce aux lois Aubry. La réduction du temps de travail peut alors gagner sur les deux tableaux de la soutenabilité sociale et écologique seulement si elle contribue à réduire l'intensification du travail et si le temps libéré est utilisé pour la réalisation d'activité moins émettrice de GES (ibid.). Dans la continuité de cet argument, une société post-croissance nécessite alors de mettre fin aux activités trop polluantes et de réorienter la production vers des métiers plus soutenables qui nécessiteront alors moins de ressources naturelles et d'énergie. Qui dit moins d'énergie, dit moins de machines et donc plus de main d'œuvre nécessaire pour le secteur de l'agriculture par exemple qui est l'un des secteurs les moins soutenables. Cette réorganisation de la production supprimera des emplois, mais en créera des millions d'emplois dans le monde à en croire le rapport du PNUE, de l'OIT, de l'OIE et de la CSI qui a modélisé le nombre d'emplois nécessaire pour répondre au changement climatique dans tous les secteurs de l'économie (énergies renouvelables, BTP, transports, agriculture, foresterie, etc.) (ibid.). Jean Gadrey, un des pionniers de la post-croissance pense alors qu'« *une production écologiquement et socialement plus « propre » exigera un plus grand volume de travail* » (ibid.). Fondamentalement, il s'agit alors pour la post-croissance de se focaliser sur « *l'obtention de gains de qualité et de durabilité* » (ibid.) plutôt que les gains de productivité qui sont l'obsession écologiquement et socialement insoutenables du capitalisme.

Mais pour permettre, cette réduction de la taille de l'économie et l'avènement d'emplois réellement soutenable, il est absolument nécessaire de procéder en une refondation des institutions qui caractérisent le capitalisme. Nous ne pourrions pas revenir sur l'ensemble des propositions des post-croissant mais j'évoquerais ici certaines qui me semblent les plus pertinentes.

L'une des grandes caractéristiques de la post-croissance est de remettre l'économie à sa place ou de « *réorganiser l'économie en adéquation avec [son] environnement naturel* » (Cahen-Fourot, L. et Monserand, A. (2023)). Qui dit *réencastrement* dit « *limites écologiques à la croissance* » (ibid.), dit quantités finies ou seuils à ne pas dépasser et conséquemment de rationner les ressources par les quantités et non plus simplement par les prix ou les taxes. Afin de réduire réellement les émissions de GES, la mise en place de quotas d'émissions pourrait constituer une solution. Avec d'un côté les quotas à destination des entreprises, dont on a déjà évoqué les limites s'il on reste dans un paradigme de recherche de l'optimum néoclassique et de l'autre des quotas à destination des particuliers. Elle pourrait prendre la forme d'une carte carbone associée à la carte bancaire qui déduirait un crédit carbone donné gratuitement à chaque achat (Entretien avec Szuba, Propos recueillis par Clerc et De l'Estoile, (2020)). Le périmètre serait restreint aux achats liés à l'énergie (pétrole, électricité, fioul, avion) afin de garantir une fiabilité des données. Un système d'échange serait associé, qui serait très différent du marché européen car des limites de ventes et d'achats de quotas seraient mises en place afin de ne pas créer des relations de domination et de spéculation (ibid.). Tendre vers une plus grande équité dans la répartition des ressources limitées est absolument centrale dans la société post-croissance.

Pour finir, une société post-croissance nécessiterait aussi une transformation des processus de production de telle sorte qu'il ne soit plus possible pour les entreprises écologiquement insoutenables d'exister. (Parrique, p. 228, 2022) propose alors de remettre en question la libre initiative d'entreprendre un projet et de la contraindre à présenter son utilité et sa viabilité devant la société²¹. En effet, jusque-là, la loi Pacte a au moins 2 faiblesses : elle intervient après la création de l'entreprise et non pas en amont et dans un second temps, il n'y a pas d'obligation pour les entreprises de s'y conformer. En transformant la loi Pacte de telle sorte que tout projets d'entreprises doivent nécessairement passer devant un comité représentatif des parties prenantes de la société avant d'être créé permet déjà une sélection des projets les plus utiles et les plus soutenables (ibid.).

Ici, je ne développe pas volontairement le sujet de la transformation de la gouvernance des entreprises car pas tous les post-croissant ne sont pour une démocratisation de l'entreprise qui n'est pour certains pas le cœur du problème dans le système capitaliste. Certains jugent même qu'il est possible de dépasser l'objectif de croissance économique tout en restant dans un système capitaliste (Salama, 2023). La question de la définition dans un premier temps – bien plus importante qu'elle n'y paraît – et le dépassement du capitalisme est au cœur d'une controverse parmi les post-croissants que je me ferais le plaisir de décortiquer dans la troisième partie.

Concluons ici cet horizon de la post-croissance comme un projet de société positif dans le sens d'une proposition ne se faisant pas seulement *contre* quelque chose – le capitalisme en l'occurrence – mais *pour* une économie socialement et écologiquement viable en harmonie avec le vivant.

Si le cabinet de conseil dans lequel j'ai travaillé ne se revendique pas forcément de la mouvance de la post-croissance, les outils et les méthodologies que cette dernière utilise peuvent s'apparenter à une forme de post-croissance. En effet, en incorporant les limites planétaires dans leurs modèles à destination des organisations, le cabinet peut alors calculer la conformité ou non de l'activité de l'entreprise avec le concept de limites planétaires et avec des seuils sociaux, jugeant alors de la soutenabilité ou non de l'entreprise. Car, c'est bien là fondamental, une société de la post-croissance nécessite d'analyser si une activité est soutenable ou non et pour cela, il faut compter, mais pas dans les paradigmes comptables actuels. Il faut compter autrement...

2.2 Compter autrement

1 600 milliards d'euros de chiffre d'affaires : c'est la quantité engrangée par les entreprises du CAC 40 en 2024 avec une marge opérationnelle courante de 13,1 % en 2023 alors que la croissance de

²¹ Il se sert de la Loi Pacte comme appui mais en la modifiant, faisant d'elle un outil de contrôle *ex ante* et non *ex post*

l'économie française dans son ensemble plafonnait à moins de 1%²². Si elle pose d'abord la question de la déconnexion entre les entreprises du CAC 40 et leur contribution – visiblement bien limitée – à l'économie nationale, ces chiffres prodigieux lorsqu'ils sont mis en parallèle avec la crise écologique laissent pantois. En effet, sachant les entreprises composant le CAC 40 sont loin de respecter les limites planétaires, comment expliquer que ces dernières engrangent des profits aussi conséquents au regard de la dévastation écologique et *a fortiori* climatique qu'ils provoquent dans le même temps. C'est notamment parce que la comptabilité ne donne qu'une vision des activités coupés « *de leurs conditions de mise en œuvre et des impacts générés* » (Oosterlinck, 2024). En effet, si une entreprise rejette des substances toxiques dans le cadre de son activité, ladite dégradation ne sera pas comptabilisée comme une dette à rembourser, car dans le paradigme comptable traditionnel, seul compte le capital financier (Richard & Plot, 2014). D'autres formes de comptabilité ont vu alors le jour, ces dernières ayant pour volonté de *prendre en compte*, c'est-à-dire de manière comptable, l'ensemble des impacts d'une organisation sur son environnement, ayant alors une vision plus holistique de l'activité de l'entreprise.

2.2.1 Introduction à la comptabilité environnementale responsable

Dans les critiques du PIB, nous retrouvons souvent celle de l'invisibilisation des externalités²³ négatives. Cette notion d'externalité est d'abord introduite par Marshall (1890) développé ensuite par Pigou et Coase dans une dimension sociale et Arrow dans une vision environnementale (Caron, 2012). La comptabilité environnementale apparaît réellement dans les années 1976 avec Wildavsky et Ullmann. Si elle est maintenant âgée de presque un demi-siècle, la comptabilité environnementale est un domaine encore très marginal mais qui prend de plus en plus d'ampleur et de légitimité, au diapason de la montée de la question écologique. L'une des raisons de sa faible ampleur tient à la structure de l'entreprise capitaliste qui se focalise sur le profit « *comme indicateur de performance de l'entreprise et indication des fonds disponibles pour distribution aux actionnaires* » (ibid.). C'est ainsi que la comptabilité conservatrice comme l'appelle (Caron, 2012) garde une prégnance sur la façon de compter les activités de l'entreprise et garde un monopole sur la définition du mot *performance*.

Il faut tout d'abord savoir qu'un système d'information comptable à quatre fonctions (Oosterlinck, 2024) : « *prendre en compte* » qui permet de savoir ce qui est important de compter au sein de l'organisation, « *être comptable (de)* » qui répond à la question de savoir à qui ou à quoi l'organisation doit rendre des comptes, « *compter* » ou quelles sont les types de données et métriques que l'organisation devra collecter afin de remplir les objectifs préalablement définis, « *rendre compte* »

²² Andreau, S., Cassotti, J., & Martinez, B. (2025, March 16). Quelle est la contribution réelle des entreprises du CAC 40 à l'économie française ? Le Monde.fr.

²³ Définition : « *Effet positif ou négatif de l'activité d'une organisation ou d'une personne sur l'environnement humain, naturel ou économique* ». France Terme, Ministère de la Culture.

permet finalement de répondre à la question du type d'information ou de résultats à communiquer ainsi que l'identification des parties prenantes à qui ces comptes sont rendus.

Dans l'optique de *prendre en compte* la question environnementale, deux écoles et points de vue selon (Richard & Plot, 2014) existent.

2.2.1.1 Comptabilité financière responsable

La première école est celle de la *comptabilité financière « responsable »* qui a pour but de mettre en exergue les inefficiences en termes de ressources et de pollution de la part de l'entreprise, tout en restant dans une logique de rentabilité financière. Deux variantes existent, la première étant le calcul de l'efficacité environnementale. Il consiste à calculer « *un ratio technique de productivité* » qui met en relation des quantités produites et des impacts créés qui sont aussi en quantités (ibid.). (Richard & Plot, 2014) prennent alors l'exemple d'une activité agricole qui produit 50 unités pour 50kg d'engrais utilisé, le ratio étant alors de 1 car nous divisons le premier par le deuxième. Sur l'année suivante, l'activité passe à 150 unités produits pour 100kg d'engrais incorporés, le ratio étant là de 1,5. Au regard de ce ratio et dans la réalité, il y a donc une efficacité plus grande de l'activité car elle nécessite moins d'engrais pour produire. Cependant, cette efficacité, par un procédé que nous connaissons maintenant bien et qui se nomme l'effet rebond, a été entièrement consommé par l'augmentation de la production. Les résultats de ce calcul de l'efficacité environnementale nous donnent des réponses très différentes selon les finalités privilégiées. Dans le paradigme capitaliste, ces résultats sont doublement bénéfiques car d'un côté l'entreprise a plus produits et elle est aussi devenue plus efficace car elle consomme moins de matières premières. De plus, même si nous n'avons pas les résultats liés aux profits, si les prix sont constants, nous pouvons présumer que le ratio s'améliorant, le profit de l'entreprise grandit dans le même temps, d'un point de vue productiviste et dans une logique d'accumulation, l'entreprise est un exemple à suivre. D'un point de vue du respect des limites planétaires et des impacts écologiques, si on peut dans un premier temps être satisfait d'une utilisation moindre d'engrais par unité produite, l'effet rebond fait que cette efficacité n'a servi « *à rien* » car elle n'a pas permis une baisse des ressources en absolu. Si toutes les entreprises étaient dans cette logique, alors l'amélioration de la productivité des entreprises ne mènerait pas à une réduction de la charge écologique, mais à son augmentation (c'est littéralement un cas très simplifié de nos économies). Cette critique est assumée par les auteurs de cette formule qui la minimise alors et invitent à la compléter par une autre formule (ibid.). Afin de la compléter, d'autres auteurs proposent l'éco-efficacité qui consiste à mettre au numérateur la valeur économique créée (prix) et les impacts environnementaux au dénominateur (quantités) (ibid.). Entre 1 année où le résultat comptable est de 100, avec une consommation d'engrais de 50kg et la 2^{ème} année où le résultat comptable est de 630 et une consommation d'engrais de 100, l'éco-efficacité est de 2 dans le premier cas et de 6,3 dans le deuxième. Avec une augmentation de l'efficacité de 3,15 (6,3/2) entre l'année 1 et l'année 2, ce calcul justifie encore plus la poursuite de la stratégie de l'entreprise car le

résultat comptable est pris en compte mais pas le prix de l'engrais qui a pu augmenter et rogner sur la marge comptable. Ici nous voyons bien aussi que l'impact écologique s'est dégradé car dans une logique comptable de base, les engrais sont vus comme un flux de matière inépuisable et sans aucune conséquence sur son environnement alors que dans une logique écologique, les engrais sont un stock épuisable avec des conséquences pour les sols qu'il faut prendre en compte.

Finalement, une autre variante de ce genre de comptabilité responsable existe sous le nom de Triple Bottom Line ou des trois P : People Planet Profit (ibid.). L'ordre des P est ici d'une hypocrisie sans nom car le but est d'éclairer les décisions d'investissements avec une prise en compte des économies de ressources incorporées. En effet, un appareil permettant à l'agriculteur de rendre plus efficient l'épandage de ses engrais mènera selon ce calcul à un capital investi amorti par l'économie de ressources et finalement à une rentabilité qui augmentera car la quantité de ressources utilisées pour produire la même quantité de produits sera moins grande. Cependant, nous comprenons bien ici que si la machine ne lui permettait pas d'augmenter son profit ou pas assez selon lui, ce dernier n'aurait pas pris la décision de l'acheter, ce qui confirme bien que nous restons dans un paradigme où les dimensions écologiques ou sociales doivent être instrumentalisées pour augmenter le profit et rien de plus. Le Triple Bottom Line devrait alors être renommé "People Planet (only if they allow more) Profit"²⁴.

Pour rompre avec cette logique purement marchande et d'accumulation, (Richard & Plot, 2014) proposent une autre école, la *comptabilité de la gestion circulaire*.

2.2.1.2 Comptabilité de gestion circulaire

Dans cette vision de la comptabilité, nous pouvons dire que nous nous trouvons dans une soutenabilité forte qui peut être défini comme « *l'idée que les différentes formes de capital économique, humain et naturel sont complémentaires et non interchangeables* » (Naro & Rambaud, 2023) et partant du principe que « *[c]ertaines fonctions que la nature apporte, sont irremplaçables* » (ibid.). Dans cette logique « *la préservation du capital humain et du capital naturel, envisagés dès lors en tant que finalités et non plus comme des ressources à consommer jusqu'à leur épuisement* » (ibid.) conduit à replacer l'entreprise dans les limites planétaires comme le décrète Harald Dyckhoff et sa défense des éco-bilans (Richard & Plot, 2014). Dyckhoff pense alors que la gestion d'une stratégie d'entreprise devrait se rapprocher au maximum d'une logique de circularité à l'image des processus écologiques. Dans cette logique de circularité, il en déduit 3 critères pour qu'une organisation soit (fortement) soutenable : une extraction des ressources non renouvelables compensée par des réinvestissements dans des ressources renouvelables, les ressources renouvelables doivent être exploitées dans la limite de leur régénération et finalement les émissions liées à l'activité doivent elles aussi rester dans les limites de leur absorption par la nature (ibid.). Nous comprenons ici qu'il doit y avoir des seuils préalablement établis d'extraction

²⁴ Personne et Planète (seulement s'ils permettent d'augmenter) le Profit

et d'émissions à ne pas dépasser, que Dyckhoff délègue à une « *réglementation adéquate* » (ibid.). Afin de sortir les entreprises du paradigme de la poursuite de leurs intérêts égoïstes, l'auteur invite alors à ce que cette dernière soit forcée à écouter les parties prenantes, mais *seulement* si les revendications de ces dernières rentrent bien dans les limites écologiques préalablement établies (ibid.). Il est ici très intéressant de remarquer que Dyckhoff assume que toutes les demandes des parties prenantes ne sont pas toujours bonnes à *prendre en compte*, ce qui le fait sortir de la négociation des parties prenantes de la RSE classique qui ne hiérarchise pas les demandes des parties prenantes (en théorie mais nous reviendrons dessus dans la partie trois). Dans l'exemple de l'activité agricole, si l'exploitation nécessite l'apport de 50 kg d'azote dans le sol alors que les seuils scientifiquement établis sont de 20kg, l'agriculteur est alors endetté de 30 kg qui sont en excès. Ce dernier devra donc procéder à une rectification de son activité afin de rester dans les seuils à travers « *des modalités qu'il lui appartient de décider* » (ibid.).

Dans l'esprit des éco-bilans de Dyckhoff, la méthode CARE vise elle aussi à prendre en compte des seuils écologiques préalablement établis mais la différence fondamentale est que la méthode CARE fait correspondre des coûts de restauration afin que l'organisation rentre de nouveau dans les seuils minimums. Nous allons développer cette méthode dans la partie suivante qui lui est consacrée.

2.2.2 La méthode CARE

Comment nous l'avons déjà évoqué, la comptabilité traditionnelle ne pense et ne calcule l'entreprise que de manière patrimoniale et dans une optique de valoriser les dividendes des actionnaires. Elle a une vision de la performance purement financière et ne valorise aucune autre forme de capital (Richard & Plot, 2014). C'est dans une volonté de révolutionner le cadre comptable classique que Jacques Richard (2012) et Rambaud (2020) ont proposé une méthode en triple capital.

2.2.2.1 Fonctionnement et bases théoriques

La méthode CARE identifie 2 capitaux en plus du capital financier, le capital naturel et le capital humain. Un capital est défini comme « *une « entité » (matérielle ou non, humaine ou non), employée et consommée par une organisation, dont l'existence est indépendante de l'activité de cette dernière (notamment de sa productivité), et reconnue comme devant être préservée* » (Rambaud, 2022). Comme dans la comptabilité classique, la méthode CARE envisage l'actif et le passif mais leurs contenus sont très différents. En effet, le Passif correspond aux capitaux apportés le capital financier et le capital extra-financier qui obéissent à des logiques de préservation et qui ont des seuils à ne pas dépasser car son existence est indépendante de l'activité de l'organisation. En ce qui concerne les actifs, ces derniers se caractérisent par « *les emplois des capitaux* » (ibid.), c'est-à-dire la manière dont le capital est utilisé.

D'un côté nous avons des logiques de préservation amenée par les capitaux et de l'autre nous avons des logiques d'exploitation et de productivité qui sont représentées par les actifs. C'est de cette manière-là qu'il est alors possible de lier la notion de « *création de valeur* » chère aux comptables classiques mais aussi la notion de « *dégradation écologique* », car toute production à un coût ou plutôt nécessite une ponction de ressources quelque part qui doit être aussi comptabilisé afin d'avoir un bilan comptable parfaitement équilibré (ibid.). Ici le profit n'est possible que *si et seulement si* tous les capitaux sont positifs, le profit est alors résiduel contrairement aux dégradations environnementales et sociales qui sont, elles, résiduelles ou de l'ordre de l'externalité pour la comptabilité classique. C'est un renversement des valeurs et des finalités de l'entreprise. Mais concrètement comment se déroule la mise en place d'une comptabilité CARE ?

Dans un premier temps il est nécessaire de définir les capitaux extra-financiers. Il s'agit ici de décider des capitaux à préserver et de désigner des « *traducteurs d'état* » (ibid.) qui seront à même de renseigner l'organisation sur des « *seuils de préservation* » qu'ils auront justifiés scientifiquement et de manière collective (ibid.). Dans l'exemple d'un capital « *climat* », la base scientifique pourra être établie selon les Sciences Based Targets initiative (SBTi). Pour un capital humain, la médecine du travail et des indicateurs associés à la santé pourront être utilisés.

Dans un second temps, l'organisation insérera des indicateurs d'impacts de l'utilisation de ses capitaux (intensité carbone) en suivant la manière dont les actifs évoluent dans le temps et veiller à ce qu'ils ne dépassent pas les seuils établis.

Dans un troisième temps, des actions de préservation peuvent être planifiées si l'emploi des capitaux a montré un dépassement des seuils. Les actions peuvent être préventives ou de restauration. Elles permettent ainsi de diminuer les impacts négatifs des capitaux et donc de les relever, tout en diminuant le montant du capital financier nécessaire pour payer ces actions.

La méthode CARE porte aussi en elle une vision de l'entreprise qui est fondamentalement différente de l'approche néo-libérale en ça qu'elle voit l'entreprise comme un projet collectif qui nécessite des apports différents de plusieurs parties prenantes qui doivent avoir leur mot à dire et défendre la préservation de leur capital. Pour matérialiser cette approche, la méthode CARE prévoit que le pouvoir soit partagé entre les apporteurs de capitaux financiers pour 1/3, un autre tiers aux apporteurs de capitaux humains et le dernier tiers aux apporteurs ou représentants de capitaux naturels (Richard, 2021). Les actionnaires ne pourront donc pas imposer de privilégier le profit comme finalité de l'entreprise, car les autres apporteurs de capitaux défendront aussi leurs intérêts, conduisant alors à des négociations sur les montants à accorder aux différents capitaux.

L'une des critiques répandues de la méthode CARE est liée à la difficulté de la mettre en place entre autres limites, observons maintenant le cas d'une mise en pratique de l'instrument de comptabilité au sein d'une usine du groupe Fleury Michon à Cambrai.

2.2.2.2 Enjeux et limites d'une mise en pratique de CARE

Pour analyser la mise en pratique de la méthode CARE au sein d'une entreprise, nous allons nous reposer sur les travaux de (Baret & Poulain, 2024) qui ont voulu penser CARE comme un outil pour matérialiser une RSE élargie répondant à une logique de soutenabilité forte.

Les auteurs utilisent alors le modèle du « *Trilemme* » (Baret & Helfrich, 2019 cités par Baret & Poulain, 2024) comme une « *grille d'analyse pertinente pour tester les potentialités d'une expérimentation de type CARE* » (Baret & Poulain, 2024). Ce modèle du « *Trilemme* » correspond à la tension que les entreprises rencontrent pour gérer 3 choses dans l'élaboration d'un reporting extra-financier : (1) L'ensemble des contraintes liées à la complexité, l'irréductibilité et l'évolutivité de la RSE ; (2) l'ensemble des contraintes liées aux différentes demandes des parties prenantes ; (3) l'ensemble des contraintes liées aux attentes de l'entreprise (Baret & Helfrich, 2019). (Baret & Poulain, 2024) se base alors sur ce trilemme pour voir si la mise en pratique de CARE répond bien aux trois contraintes précédemment établies.

C'est après une mise en place d'une stratégie RSE sur la base de la norme ISO 26 000 que le Groupe Fleury Michon a voulu aller plus loin en voulant utiliser un modèle de comptabilité élargi ou MCE, la méthode CARE a été finalement choisi pour répondre à une « *ambition de soutenabilité forte et de double matérialité* » (ibid.). En se limitant à un site industriel indépendant récent à Cambrai, l'expérimentation a pu se faire sans avoir à prendre en compte tous les flux du Groupe Fleury Michon, ce qui aurait rendu l'expérimentation beaucoup trop complexe. Dans la volonté de simplifier l'expérimentation, le choix a été fait d'uniquement se focaliser sur le capital eau jugé primordial par les parties prenantes (première étape de CARE). Les parties prenantes étant les chercheurs-intervenants, l'entreprise Fleury Michon (direction financière, pôle RSE, salariés, comité de direction du site industriel) et les acteurs externes à l'entreprise chargés de la gestion de l'eau (Agence de l'eau, DREAL, représentants des usagers et d'autres encore).

Les résultats de l'expérimentation de CARE au sein du site industriel ont démontré une plus grande compréhension du capital eau et un meilleur suivi de son état à travers l'élaboration d'indicateurs pertinents et de test sur l'eau lors de son entrée dans le site et à sa sortie. C'est grâce à cela que le site peut ensuite déterminer sur le capital eau a été dégradé et s'il est nécessaire de mettre en place des actions de restauration. Si la mise en place n'a pas été aisé, il semblerait que CARE ait permis de rendre visible une partie de la complexité (seul le capital eau est pris en compte ici) des interactions biophysiques entre l'entreprise et son environnement.

La mise en place de CARE aurait aussi permis aux collaborateurs de Fleury Michon d'en apprendre plus sur les impacts de leur activité en discutant avec les parties prenantes ayant à cœur de préserver le capital eau. Ici, il ne s'agissait pas d'écouter les parties prenantes de manière purement instrumentale et sans réelle but d'accéder à leurs requêtes, mais de réellement co-construire avec eux des méthodes de suivi et gestion permettant de mieux rendre compte des impacts de l'entreprise sur la biosphère et de trouver

des moyens d'actions pertinents pour préserver et restaurer le capital eau, représentant de la viabilité de l'activité de l'entreprise et de la vie dans sa globalité. Ce sont les discussions et les échanges avec les parties prenantes qui ont permis d'atteindre une soutenabilité forte, un argument fort pour donner plus de pouvoirs aux différentes parties prenantes de l'organisation et de leur permettre de contribuer à modifier matériellement l'activité de l'entreprise.

Si l'expérimentation a été un succès, il ne faut ici pas occulter les limites et les difficultés de la mise en place de CARE pour atteindre une soutenabilité forte.

En effet, à travers le « *Trilemme* », (Baret & Poulain, 2024) mettent en lumière trois risques à ne pas sous-estimer.

Dans un premier temps, la méthode CARE nécessitant un ensemble de données conséquent, il existe un fort risque que les collaborateurs sentent une forme d'épuisement ou qu'ils soient complètement découragés de poursuivre le processus. Les auteurs rappellent ici que la viabilité d'une méthode CARE ne peut tenir « *que grâce à l'implication d'un groupe réduit de contributeurs* » (ibid.).

Un second risque tenant au choix de la matérialité du capital naturel pouvant faire l'objet d'une forme de greenwashing. La méthode CARE étant extrêmement exigeante, les acteurs de l'entreprise pourraient être amenés à ne sélectionner qu'un capital relativement facile à préserver et dont les données sont aisément disponibles. Le choix pourrait alors ne pas relever de la matérialité la plus critique, mais plutôt de la meilleure manière de communiquer sur la question (ibid.).

Un dernier risque est lié à la mécanique possiblement routinière et possiblement non-évolutive de la méthode CARE. Cela ne serait pas réellement lié à la méthode, mais plutôt à sa pratique qui en devenant parfois trop quantitative et en tombant dans une forme de routine des réunions entre parties prenantes, risquerait de ne pas prendre en compte les évolutions des conditions socio-économiques de l'organisation, ne répondant alors plus à leurs enjeux et devenant « *incapable de prévenir de nouveaux risques sociaux et environnementaux* » (ibid.).

Finalement, l'expérimentation de CARE au sein du site industriel a montré que la méthode pouvait avoir la capacité d'atteindre une RSE élargie et limiterait fortement sa capacité à être instrumentalisée à des fins communicationnelles. Elle permettrait aussi une meilleure compréhension des interactions entre l'entreprise et son environnement ainsi qu'une plus grande préservation des capitaux dont dépend l'organisation pour assurer sa pérennité. Cependant, la méthode CARE présente des limites structurelles notamment liées à la complexité de sa mise en place. Une autre méthode moins complexe alliant aussi la préservation de seuils environnementaux sociaux et économiques a été développée par Alan Fustec et le cabinet de conseil Goodwill-management. Cette méthode est fortement liée à la stratégie du Y, développée elle aussi par le cabinet et permettrait aux entreprises de pouvoir rentrer dans les limites planétaires. Je vais développer maintenant cette méthode de calcul appelé Thésaurus Triple Empreinte ou Thésaurus-3K (T3K).

2.2.3 La stratégie du Y par la Triple Empreinte

Au sein du cabinet Goodwill-management, le constat sur les limites de la comptabilité classique à prendre en compte les impacts sociaux et écologiques des entreprises est le même que pour la méthode CARE. En effet, la proposition semble simple pour les auteurs de *La Stratégie du Y* de (Fustec et al., 2024) et consiste en 3 éléments : « *Interdire qu'une entreprise ne respecte pas les limites planétaires ; Interdire qu'elle ne respecte pas directement ou indirectement ses parties prenantes ; et lui permettre tout le reste* » (ibid. p. 75). C'est ainsi que s'est développée une méthode de triple comptabilité, prenant en compte le facteur économique, social et environnemental en prenant pour architecture *La Théorie du Donut* de (Kate Raworth, 2018).

2.2.3.1 Fondements de la Triple Empreinte

Ayant pour fondement *La Théorie du Donut* de (Kate Raworth, 2018), l'enjeu pour le cabinet a été d'incorporer les limites planétaires et sociales que l'entreprise devait respecter pour se situer au sein du Donut. Mais que dit cette théorie ou cette économie du Donut ?

Le Donut part du principe qu'il existe des limites planétaires (Rockström et al, 2009) et qu'il est alors tout à fait possible de répondre aux besoins des êtres humains et de maintenir un certain état de vie sur Terre permettant aux générations futures de pouvoir jouir des mêmes chances. Si elle peut rappeler vaguement la théorie du développement durable, ici, Raworth plaide pour une mise en place de seuils écologiques à ne pas dépasser pour l'économie, et des planchers sociaux à respecter pour tous les êtres vivants. Se trouve alors dans cet interstice, « *Un espace sûr et juste pour l'Humanité* » (Raworth, 2018) comme le montre l'[illustration 5](#).

Au regard de la portée globale de la Théorie du Donut, qui se veut être une représentation de l'économie dans son ensemble, en la réduisant au niveau micro-économique, plusieurs biais méthodologiques ont été entrepris pour la Triple Empreinte. En effet, la première étape pour le cabinet a été de déterminer ce qui pouvait constituer un plancher social pour une entreprise.

En ce qui concerne les seuils de *voix*, d'*éducation* et de *santé*, le parti-pris a été de supposer que l'entreprise respectait le Donut « *dès lors que sa démarche RSE promeut les valeurs de la démocratie et montre par son action qu'elle les respecte* » (ibid. p. 79). Il serait plutôt du domaine de l'Etat de faire respecter ces seuils comme d'ailleurs pour les sujets « *d'emplois, de revenus, d'accès à l'eau, à la nourriture ou encore à l'énergie* » (ibid., p. 80), qui relèverait de la réglementation. Si l'entreprise respecte les lois françaises sur ces sujets, alors la TE juge qu'elle respecte le donut de Kate Raworth. En ce qui concerne plus spécifiquement les salaires, la TE considère que c'est « *à la puissance publique et aux partenaires sociaux de définir des niveaux de salaire minimum permettant aux gens de vivre* » (ibid.). Les « *externalités sociales* » choisies sont alors : « *la santé-sécurité au travail, la précarité de*

l'emploi, les écarts de rémunération injustifiés (à fonction égale), le niveau de formation professionnelle dispensée et le niveau de télétravail autorisé lorsqu'il est possible » (ibid.). La TE prend aussi en compte les fonds que l'entreprise donne aux « œuvres sociales, aux achats auprès du secteur protégé et pour des actions d'insertion » (ibid.). Dans la pratique, la TE considère alors que pour la santé-sécurité, si l'entreprise « contracte une dette sociétale au-delà d'un taux de fréquence des accidents du travail de 5 (soit 5 accidents avec arrêt par million d'heures travaillées) » (ibid. p.81). Pour une visualisation du modèle, voir l'[illustration 6](#). La légende de l'illustration est extrêmement importante, car elle stipule qu'« [u]n impact positif ne peut pas compenser un impact négatif même au sein d'une thématique »²⁵.

Pour ce qui est maintenant de l'empreinte environnementale, la même logique de mettre à l'échelle de l'entreprise les limites planétaires nécessite de prendre des hypothèses pour simplifier les calculs. Le modèle prend en compte : « les émissions de carbone, les émissions de nombreux polluants atmosphériques, la consommation d'eau, la pollution de l'eau, l'artificialisation des sols, la production de déchets, la consommation de matières premières (cuivre, nickel, cobalt, etc.) » (ibid. p. 81). Les critères sont calculés depuis les limites planétaires ramenés à la population française et ensuite répartis par secteur économique « en fonction des besoins de chaque secteur » ou autrement dit « si un secteur consomme à ce jour X % de l'eau consommée en France pendant une année, le modèle lui attribue X % du quota » (ibid. p. 82). Le prorata du quota se fait ensuite simplement par la proportionnalité de la valeur ajoutée de l'entreprise sur la valeur ajoutée du secteur.

Si la TE constate une dette de l'entreprise sur une thématique, alors un calcul en euros de la dette est établi. Il s'agit ici de « calculer le coût économique futur lié à la surconsommation ou à la surdégradation du capital naturel » (ibid, p.82). (Fustec et al., 2024) prennent l'exemple d'une surpollution de l'eau qui conduira « à des problèmes ultérieurs de santé publique dont [les auteurs savent] calculer le coût ». Une illustration est disponible pour se rendre compte des différents impacts de l'empreinte environnementale (voir [illustration 7](#)).

Il est finalement important d'avoir en tête qu'il est absolument impossible de compenser une dette par un surplus dans une autre catégorie, situant alors cette méthode parmi celles, se réclamant de la soutenabilité forte.

Cette méthode Thésaurus-Triple Empreinte coupe complètement avec la définition de la performance de l'entreprise du dogme néo-libérale en proposant une analyse élargie de la performance d'une entreprise prenant en compte la destruction et la création de valeur sociale et environnementale. C'est cette méthode qui constitue la base matérielle de *La Stratégie du Y*, développée par (Fustec et al. 2024) et qui vise à faire rentrer les entreprises dans les limites planétaires.

²⁵ Goodwill Management. (2025, July 18). *Pilotez sa performance globale avec la triple comptabilité* | Goodwill-management. <https://goodwill-management.com/solutions/accompagnement-triple-comptabilite/>

2.3.2.2 La stratégie du Y

La stratégie du Y part de plusieurs constats pour justifier sa pertinence : « *Aucune méthode existante n'impose un plan à 10 ou 15 ans, or les mutations à engager aujourd'hui ne peuvent se concevoir que sur le temps long* », la plupart des méthodes restent dans le paradigme concurrentiel et n'ont pour but que de trouver des nouveaux marchés pour se faire du profit sans prendre en compte les enjeux environnementaux, « *aucune méthode ne propose un mécanisme crédible de gestion d'une bifurcation radicale* », les stratégies RSE actuelles sont pensées à modèle constant et ne proposent pas de rupture radicale et sont souvent en addition à la stratégie d'un groupe et non pas son cœur (ibid. p. 96).

La nécessité pour les entreprises d'adopter des stratégies plus ambitieuses est aussi le résultat des nombreuses empreintes 3K qui ont montré que pratiquement aucune entreprise, peu importe son domaine, ne rentre dans les limites planétaires (ibid. p. 97).

La stratégie du Y part aussi du constat qu'il est très difficile pour les entreprises de passer d'une stratégie non-soutenable d'un coup, cela pourrait s'apparenter à la fermeture d'une activité pour une autre qui ne le serait pas forcément. Il faut du temps, des ressources et de la recherche pour qu'une entreprise soit soutenable et dans la même temporalité, cette dernière doit pouvoir continuer son activité.

C'est ici qu'intervient la stratégie du Y. Le Y représente les deux stratégies de l'entreprise qui doivent coexister pendant un temps. La branche de gauche du Y correspond à « *la situation actuelle de toutes les entreprises fortement engagées* » (ibid. p. 98). Elle peut aussi être appelée la stratégie ou la démarche RSE 1.0 ou même « *le canal historique* ». La branche droite correspond à cette bifurcation sur un horizon temporel de 10 à 15 ans qui sera à même de proposer une activité qui sera en adéquation avec les limites planétaires. Cette stratégie s'apparente plus à un programme de recherche qui sera jonché « *d'essais et d'erreurs* » et qui se nommera « *le canal hystérique* », mais ce programme coexistera avec le canal historique, de telle sorte que lorsque la « *bonne formule* » est trouvée, l'activité de l'entreprise pourra changer par soubresauts afin d'atteindre ce modèle d'activité soutenable.

Si nous ne pouvons rentrer dans le détail de la stratégie du Y, j'aborderai les étapes que (Fustec et al. 2024) propose pour construire une stratégie de bifurcation soutenable.

La première étape consiste à réaliser une étude prospective. Cette étude « *consiste à décrire le devenir du secteur de l'entreprise dans 10 ou 15 ans de façon quantitative* » (ibid. p. 113). Elle permettra de lister les hypothèses d'évolutions des facteurs politiques, sociaux et environnementaux afin de se projeter dans le futur qui représentera des limites et des opportunités à savoir saisir.

Vient ensuite la définition d'une nouvelle raison d'être qui se basera sur l'étude prospective et qui proposera alors une alternative économiquement viable. Cependant sachant que nous nous trouvons dans une logique de soutenabilité forte, cette alternative devra être testée et mise à l'épreuve de la TE. Si le test est concluant alors il peut devenir l'alternative au canal historique, sinon, la phase d'idéation recommence.

La prochaine étape (qui peut se faire en parallèle de la seconde) est alors la définition d'une nouvelle cible. C'est à ce moment que l'entreprise identifie sa nouvelle clientèle et la façon dont elle va progressivement passer de sa stratégie commerciale actuelle à la nouvelle de manière la plus fluide possible.

Finalement, des stratégies de révision peuvent intervenir afin de revoir les ambitions du canal hystérique à la hausse ou à la baisse en fonction du contexte socio-économique, toujours mouvant.

C'est alors de cette manière que (Fustec et al., 2024) visualise l'entreprise : inscrite dans une temporalité longue, parsemée d'essais parfois non concluant et dans une logique de soutenabilité forte afin que l'entreprise en question puisse réellement créer de la valeur de manière globale et non pas seulement de manière économique. Si cette stratégie a le don d'être pragmatique, de proposer des outils (que je n'ai pas pu présenter, mais présente dans le livre) afin de trouver un « *canal hystérique* » et de s'inscrire dans un paradigme de soutenabilité forte, elle comporte selon moi plusieurs limites que je vais exposer dans la partie suivante.

2.3.2.3 Limites de la stratégie

Le modèle de la Triple Empreinte a l'avantage indéniable de donner aux organisations une idée de leur (in)soutenabilité écologique et sociale (jusqu'à un certain point), dans un processus de calcul bien moins long que le modèle CARE à l'image de la rigidité des éléments caractérisant les capitaux contrairement à la plus grande flexibilité de CARE. Les deux ont leurs avantages et leurs inconvénients mais ce n'est pas sur la TE que je vais m'attarder et pour lequel j'ai le plus de critique mais plutôt sur la *Stratégie du Y*.

L'une des premières choses qui manque à cette stratégie – et qui reviendra en filigrane dans toute cette partie – est son ossature théorique. En effet, les définitions manquent pour caractériser le monde dans lequel nous nous trouvons. Si cela peut sembler anecdotique, définir le terme capitalisme par exemple est absolument fondamental pour comprendre de quelles manières nous voulons (ou pas) le dépasser. Est-ce un rapport de production structurant des rapports sociaux et une finalité d'accumulation qui lui est propre ou le définissons nous comme une économie de marché ? La préférence pour l'une ou pour l'autre des réponses invite des réponses radicalement différentes. Si l'on juge que le capitalisme n'est problématique que dans sa forme financiarisé (Fustec et al. p. 58, 2024), alors par certaines réglementations l'empêchant de détruire trop l'environnement, il serait tout à fait possible de le moraliser comme disait Nicolas Sarkozy au lendemain de la crise des *Subprimes*²⁶. Ma grille théorique

²⁶ « *La crise du capitalisme financier n'appelle pas à la destruction du capitalisme qui serait une catastrophe mais à sa moralisation. C'est une deuxième chose sur laquelle je veux me battre. On doit moraliser le capitalisme, non pas le détruire. Voilà le défi, Angela, auquel nous sommes confrontés. Il ne faut pas rompre avec le capitalisme, il faut le refonder.* » Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la refondation du capitalisme face à la crise économique, à Paris le 8 janvier 2009.

étant marxienne et *Régulationniste*, j'analyse le capitalisme comme un nœud de rapports sociaux de domination tourné vers l'accumulation, poussé par la pression concurrentielle et le rapport capital-travail qui ne peut se maintenir stable et sans croissance au risque d'une crise du régime d'accumulation, nécessitant une nouvelle configuration de rapports sociaux permettant le retour de la croissance (Boyer, 2023).

Si (Fustec et al. 2024) défendent une forme de capitalisme qui n'est pas le financiarisé, poussé vers le profit à court terme, nous pouvons nous demander de quel capitalisme ils parlent. Surement pas celui des 30 glorieuses au regard de sa dévastation écologique, mais il faut ici alors faire remarquer que le rapport à la nature (apport tardif de la Théorie de la Régulation) dans le capitalisme est *toujours* un rapport destructeur car le monde transformé en marchandise ne représente alors qu'un moyen pour une fin, l'accumulation du capital (Brancaccio et al. p. 37, 66 et 161, 2021). Même s'il n'est pas précisé que les auteurs de la stratégie du Y se revendiquent, ont été influencés ou partage sans le savoir des points communs avec Herman Daly et son Economie stationnaire, je fais l'hypothèse qu'ils l'ont été car des parallèles peuvent être fait. En effet, (Fustec et al. 2024) s'intéresse plus à la soutenabilité écologique de notre modèle de production plutôt que sur les institutions poussant le régime à tendre vers la croissance. Il y a, j'ai l'impression une croyance que l'on peut se maintenir dans les limites planétaires sans pour autant changer complètement les institutions du capitalisme²⁷. Il y aussi dans la stratégie du Y, un ensemble de préconisations qui pourraient s'apparenter à une forme de socialisme/communisme dans le sens de privilégier l'usage des biens et non pas leur possession (ibid. p. 162-164), (il n'y a qu'un pas vers le communisme ici compris comme la production des biens en vue de leur valeur d'usage et non d'échange).

L'une des possibles raisons pour laquelle les auteurs sont si attachés au capitalisme est probablement dû au fait qu'un parallèle entre le capitalisme et l'entreprise privée est fait et défendu de la part des auteurs. En effet, ces derniers y sont attachés car le capitalisme serait l'autre mot de l'initiative privée et décentralisée (ibid. p. 69), mais s'affranchir du capitalisme ne veut pas forcément dire une fin de l'entrepreneuriat privée mais peut dire d'autre forme de contrôle démocratique à l'instar de (Parrique, 2022) et de ses comités démocratiques préliminaires à la soutenabilité d'un projet d'entreprise. La viabilité de l'initiative privée dans le capitalisme est validée par le marché mais il n'y a pas de raison qu'elle n'existe pas dans un autre système économique, sa validation se baserait *juste* sur d'autres critères que la simple rentabilité financière (soutenabilité écologique, utilité, gouvernance démocratique, etc.).

Cette porosité entre les termes entreprise privée et capitalisme est probablement lié à la confusion entre entreprise et société. En effet, une entreprise peut être définie comme « *une organisation économique (une activité économique organisée) via laquelle des produits ou des services sont produits et vendus* »,

²⁷ Je développe plus longuement les tensions d'une économie stationnaire dans le régime capitaliste dans la partie 3.1.2

« elle n'a pas de droits, de devoirs ou de responsabilités en tant que telle » (Robé, 2021). C'est dans un second temps que la structure juridique intervient et cette dernière peut prendre de nombreuses formes (ibid.). L'une de ses formes peut être une société par actions et même dans ce cas, les actionnaires ne sont détenteurs que des actions et non pas de l'entreprise, même les mandataires qu'ils nomment doivent « *gérer dans l'intérêt social* », cet intérêt n'est pas forcément la maximisation du profit (ibid.). L'entreprise est « *un support de création et d'innovation qui engage des collectifs de travail* » (Bachet, 2021), qui est au carrefour de multiples intérêts et à l'origine de multiples externalités négatives (Robé, 2021), c'est alors sa gouvernance et ses finalités qui doivent être complètement remises en question ainsi que sa façon de mesurer sa performance dont la TE peut être un formidable allié. La gouvernance de l'entreprise n'est alors jamais réellement remise en question par (Fustec et al. 2024).

Si les coopératives sont abordées, c'est dans un premier temps pour dire qu'elles ne sont viables que si leur production de biens et de services est non risqués (ibid. p. 68) et dans un autre pour dire que par les résultats de la TE, il a été démontré que les coopératives n'étaient pas soutenables écologiquement au même titre que les entreprises capitalistes (ibid. p. 71), si cela soulève certes des questions, cela nécessite il forcément de les disqualifier à ce titre et de mettre les sociétés privées et les coopératives dos à dos ?

Si je partage complètement le constat et la majorité des propositions qui sont faites par (Fustec et al. 2024), notamment sur la question des low-tech et l'économie du fonctionnement, je ne cesse de me demander comment ces derniers envisagent de gérer les rapports sociaux de productions profondément antagonistes qui caractérise le capitalisme sans refonder complètement les institutions de ce dernier.

Nous avons montré ici que notre modèle de production était insoutenable, car ce dernier ne cesse de violer allégrement les limites planétaires (Rockström et al. 2009) qui nous permettent de vivre dans un environnement viable et sain. Les dévastations écologiques étant tellement visibles que même l'économie standard et ses œillères ne pouvaient pas l'ignorer. Leur brillante idée de calculer le coût optimal d'incitation à agir contre le changement climatique s'est fait au prix de nombreuses hypothèses qu'ils sont les seules à juger rationnel et antidogmatique, nous laissant songeur quant à leur définition de la rationalité. Cette croyance qu'il faudrait forcément donner un prix au carbone pour aider les acteurs à ne pas continuer de saboter leurs conditions de vie est presque aussi folle que leur croyance en une croissance verte permettant d'avoir le beurre, l'argent du beurre et la compensation carbone qui va avec. Cette croissance verte n'existant visiblement pas à moins de changer les lois de la physique, une autre école de pensée entend répondre à cette folie sous la bannière de la *post-croissance*. Cette école n'étant pas sourde aux sciences du climat souhaite une sortie de la religion de la croissance comme horizon indépassable en proposant des mesures de sobriété, de changement des outils de production, des finalités de l'entreprise ou même de quotas d'émissions. Mais pour cela, c'est alors notre façon de compter ce que nous valorisons qui doit changer via des méthodes comme CARE ou la Triple Empreinte. Le cabinet Goodwill-management entend d'ailleurs allier la TE à sa stratégie du Y pour faire rentrer les entreprises

dans les limites planétaires et même si elle a de nombreux mérites quant au diagnostic qu'elle pose, la stratégie du Y ne remet pas fondamentalement en question les mécanismes du modèle d'accumulation capitaliste, ce qui questionne sa faisabilité. C'est d'ailleurs sur la question du dépassement de ces institutions que j'entends revenir, en pointant les mécanismes d'incitation à l'accumulation et en proposant des alternatives au modèle capitaliste à travers le commun et les coopératives de l'ESS.

3 Dépasser le capitalisme

Dans la seconde partie, nous avons montré à quel point nos modèles économiques étaient insoutenables, tant sur sa dimension sociale que sa dimension écologique. Nous avons aussi pointé du doigt les limites d'une RSE ne s'inscrivant pas dans une logique de soutenabilité forte et sur les risques d'une instrumentalisation de la RSE si elle ne procédait pas à une mue de son système de comptabilité et si elle ne remettait pas en question les finalités de l'entreprise. Nous avons aussi évoqué le paradigme de la post-croissance et la nécessité de penser des modèles alternatifs qui rompent avec la poursuite de la croissance économique et la mise en place d'institution permettant un meilleur respect des limites planétaires, tout en fournissant les besoins nécessaires pour la population. Cependant, une question de taille demeure et divise les économistes critiquant le capitalisme²⁸ (Salama, 2023) : faut-il rompre avec le capitalisme ou la croissance économique ? Cette dernière en amenant une autre : Le capitalisme et la croissance sont-ils dissociables ? L'une des raisons de ces questionnements ou débats est souvent liée à des définitions du capitalisme qui diffèrent et des analyses des mécanismes d'incitations à la croissance qui ne se rejoignent pas toutes. Si je parlerais des différentes approches et des arguments des uns et des autres, je ne cacherais pas mon approche théorique qui relèvera de l'éco-marxisme avec des auteurs phares comme John Bellamy Foster ou Brett Clark. Ma définition du Capitalisme suivra elle aussi une approche marxienne comprise comme un mode de production comportant une certaine forme de propriété spécifique des moyens de production, dont découle des rapports sociaux et des finalités de production. Dans l'entreprise capitaliste qui est communément une société par actions, *« c'est en fait le pouvoir de propriété sur les choses (outils de production) et les actifs financiers qui confère le pouvoir de direction sur les hommes, en établissant le statut de subordination des salariés et le droit de s'approprier du produit de leur travail »* (Brancaccio et al., 2021). C'est ainsi du régime de propriété dont découle alors les rapports sociaux de domination et d'aliénation du capitalisme. Cette définition aura son importance lorsque je défendrais le commun comme mode de production alternatif au capitalisme.

Dans un premier temps, il s'agira ici d'évoquer la controverse du dépassement de la croissance ou du capitalisme – s'il y a une réelle possibilité de les dissocier – tout en mettant en lumière les incitations à la croissance dans le système capitaliste. Je défendrais ensuite le passage du mode de production capitaliste à un mode de production du commun. Je finirais en mettant en avant un déjà-là alternatif aux entreprises capitalistes à travers les coopératives et leur capacité à renverser la logique de subsomption propre aux rapports de production capitalistes.

²⁸ Pour avoir une visualisation des écoles de pensées non exhaustive (voir [illustration 8](#)). Je parle ici de ceux en jaune en plus des écoles de la post-croissance et de l'économie écologique.

3.1 La poursuite de la croissance dans le capitalisme

Les critiques de la poursuite de la croissance économique comme une chose bénéfique pour la société et la planète sont désormais légions et même si ces dernières gagneraient à être plus franchement mises en avant dans la sphère publique, nous pouvons nous satisfaire de nombre d'écoles de pensée en économie qui produisent de plus en plus d'analyses sur l'insoutenabilité de la croissance économique. C'est le cas de Peter Victor qui se réclame d'Herman Daly et de sa pensée de l'économie stationnaire (Salama, 2023). Cependant, si ce dernier dans son ouvrage *Escape From Overshoot*, reprend des critiques sur la croissance verte et l'impossibilité du découplage, il se place alors dans une curieuse ambiguïté sur son approche théorique de la croissance économique. Evoquant d'abord une certaine proximité avec la pensée Malthusienne de contrôle de la population, il poursuit en disant que « le capitalisme présente *de sérieux obstacles pour s'échapper de l'overshoot* » (Victor, 2023 cité par Salama, 2023). En critiquant ensuite les expériences socialistes, Victor est alors agnostique au sujet de la compatibilité entre croissance et capitalisme, se plaçant alors dans les pas de Daly qui disait que son économie stationnaire ne serait ni capitaliste, ni socialiste, ne remettant donc pas fondamentalement en cause le rapport social capitaliste (ibid.). Par cette logique, Victor pense qu'il y a une comptabilité entre baisse de la croissance économique et maintien des structures capitalistes. Nous allons montrer que ces deux derniers sont incompatibles.

3.1.1 Le capitalisme comme structure d'accumulation

Il est alors nécessaire dans un premier temps de définir ce qu'est le capitalisme et pourquoi sa structure même comporte une logique d'accumulation. Le capitalisme peut être défini comme un mode de production reposant sur la séparation des travailleurs d'avec les moyens de la production et des produits de la production. La propriété privée des moyens de production implique un rapport de subordination permettant une exploitation des propriétaires des moyens de production qui ponctionne une part de la valeur produite par les travailleur.se.s appelée « *surplus* » en vue d'en générer du profit lors de la vente du produit et/ou du service. Ce profit est alors capté par les propriétaires pour une part et réinvesti dans les moyens de production pour une autre part en vue d'une amélioration du processus de production, dans une logique d'accumulation du capital (Magdoff & Foster, 2011). Dans cette logique, il ne s'agit alors pas dans un système capitaliste de vendre des biens ou des services pour répondre à des besoins mais plutôt pour répondre à une logique de profit. L'agriculture n'a pas pour but de produire des aliments mais plutôt du profit dont les aliments seront un résidu presque heureux. Il en est de même pour les services de santé qui ne sont pas produits pour améliorer la santé des personnes mais plutôt pour faire du profit dont encore une fois le service de santé est un moyen pour y arriver (Richard Levins cité par Magdoff & Foster, 2011). De plus, la séparation des travailleurs d'avec les moyens de la production

laisse les travailleur.se.s sans la moindre capacité de subvenir aux réquisits de leur survie matérielle, nécessitant alors d'en passer par le médium de l'argent, détenu par les capitalistes. Ces derniers doivent donc vendre leur force de travail au plus offrant, se mettant dans une relation de dépendance et de subordination grâce à laquelle la ponction du surplus peut se faire (Magdoff & Foster, 2011).

En reprenant la Théorie de la Régulation, le système capitaliste peut être défini comme un ensemble de rapports sociaux fondamentaux dominé par « *la concurrence, le rapport salarial, le rapport à l'environnement, le régime financier et monétaire [et] la relation État/économie* » faisant du capitalisme un système d'accumulation qui peut varier si l'une de ses composantes évolue (Boyer, 2023). Deux régimes d'accumulation se sont donc succédé en France depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale selon la Théorie de la Régulation, le modèle fordiste et le modèle financier. Le fordisme reposait sur une production massive avec une croissance économique galopante, cette dernière était insoutenable car nécessitait une exploitation des ressources conséquente. Pour ce qui est du régime financiarisé qui était bien plus instable et dérégulé, la recherche de la valorisation du capital à court terme la rendant aussi écologiquement et socialement plus instable que sa précédente mouture (ibid.). Mais un point commun subsiste entre les deux, un impératif à la croissance économique indépassable.

Nous comprenons ici que la structure même du capitalisme porte en elle une logique d'accumulation et de croissance pour seule finalité sociale (Brancaccio et al., 2021) « *comme la nuée dormante porte l'orage* » pour reprendre (Jaurès, 2017) dans son discours de 1895.

Mais nous n'avons pas encore montré les mécanismes de marché qui incitent les acteurs à poursuivre une croissance économique que l'on sait insoutenable.

3.1.2 Les incitations à la croissance dans le capitalisme

Selon (Parrique, 2024), la croissance économique serait poussée par trois dynamiques qui s'auto alimentent : « *des consommateurs disposés à acheter toujours plus, des entreprises disposées à vendre toujours plus, et un gouvernement qui soutient l'ensemble de ce processus* ». Nous allons revenir en détail sur chacun de ses trois éléments en commençant par ce qui peut caractériser le cœur de l'impératif de la croissance chez les entreprises, les dynamiques de marché. Les entreprises dans une économie de marché sont constamment dans un état d'instabilité, lié à « *l'incertitude radicale* » de leur survie sur le marché et leur capacité à obtenir de l'argent dans le futur (Cahen-Fourot, 2022). Pour se maintenir à flot dans cet océan d'incertitude, la croissance de la production et des parts de marché semblent alors être la meilleure solution pour les entreprises. Cette compétition acharnée peut même être qualifiée de lutte des classes intra-capitaliste où les capitalistes se concurrencent pour assurer leur survie (ibid.).

Afin de gagner ou de maintenir un avantage compétitif sur le marché, une entreprise se doit alors d'investir dans son capital productif et selon l'« *équation de Cambridge* », cela doit passer par une augmentation de son profit pour pouvoir le financer (ibid.). Sachant qu'une entreprise ne peut contrôler le montant de ses revenus à travers ses ventes car elle dépend de la demande globale, elle ne peut alors

que contrôler ses coûts de production et en baissant ces derniers, elle pourra retirer un profit plus grand sans avoir à en passer par une croissance économique (ibid.). Cependant, ce qui est vrai pour une entreprise ne le devient pas forcément, si toutes les entreprises entreprennent cette même stratégie, la pression sur les salaires seront telles que la consommation baissera et la demande globale ira dans le même sens (ibid.). Le marché est alors poussé à croître car c'est bien seulement de cette manière que les salaires pourront augmenter, augmentant la consommation et la demande globale et ramenant aux entreprises plus de ventes à travers une augmentation de leur production pour rencontrer la demande grandissante. Si l'entreprise peut alors emprunter pour augmenter son profit, cela pourrait conduire à un endettement plus grand menant à un risque remboursement plus incertain et des intérêts à rembourser plus conséquents, nécessitant alors finalement de la croissance économique pour pouvoir rembourser sans faire faillite. D'autres stratégies de délocalisation ou de licenciements des travailleurs peuvent aussi se présenter aux entreprises pour augmenter leurs profits mais nous revenons encore sur des risques de baisse de la demande globale.

Les relations de marché dans le capitalisme portent alors en eux des *impératifs à la croissance* (ibid. ; Magdoff & Foster, 2011).

Dans un second temps, (Cahen-Fourot, 2023 ; Mujezinovic, 2013 ; Blauwhof, 2012) évoquent les relations de salaire dans un système capitaliste. La centralité des salaires vient de la séparation des travailleurs d'avec les moyens de la production, moyennant quoi, les salariés sont alors réduits à vendre leur force travail qui sera utilisé par les capitalistes pour produire des biens et/ou des services dont ils pourront tirer un surplus (Cahen-Fourot, 2023 ; Magdoff & Foster, 2011). L'argent généré par la vente sera distribué par les capitalistes sous la forme de salaires et de profit. Il y a donc ici des antagonismes d'intérêts sur le partage de la valeur ajoutée (Cahen-Fourot, 2023) qui se transforme alors en lutte de classe (Mujezinovic, 2013), nécessitant alors une augmentation de la croissance économique afin que les deux intérêts soient satisfaits. Cependant, ce n'est alors pas encore un impératif à la croissance et il faudra alors que la peur d'être éliminé du marché et la compétitivité structurelle qui forcera les capitalistes et les salariés à vouloir augmenter leurs parts respectives (Cahen-Fourot, 2023).

C'est alors l'imbrication entre les relations de salaires et les relations de marché qui provoquent alors finalement un *impératif à la croissance économique* dans le capitalisme (ibid.).

(Cahen-Fourot, 2023) nous rappelle aussi très pertinemment qu'il n'est pas rigoureux d'expliquer un système de production par ses effets, c'est-à-dire qu'un système économique qui croît ne veut pas forcément dire qu'il porte en lui des impératifs de croissance et vice versa un autre qui aurait une croissance inexistante ou en berne ne veut pas dire qu'il ne porte pas en lui des impératifs de croissance. Cela a son importance, car l'objet de la controverse n'est pas de montrer si le capitalisme et la croissance sont liés, le cœur du sujet et de savoir si le capitalisme a *structurellement* et *inévitablement* besoin de la croissance économique pour maintenir une stabilité dans ses rapports sociaux de production. La réponse est catégoriquement oui.

Si des mécanismes structurels imposent au capitalisme de croître, les impératifs de croissance polluent aussi les esprits et nous transforment malgré nous selon Denis Colombi: « *Dans une économie capitaliste, il sera bien difficile de ne pas agir en homo oeconomicus [...] de ne pas participer [...] à la course au profit, tant les structures, infrastructures et institutions qui nous entourent sont faites pour cela* » (Denis Colombi, p. 283-284, 2022). Nous devenons alors nous-même des facteurs de production dont il faudrait maximiser le potentiel en en tirant le maximum de profit possible (Parrique, p. 50, 2022).

Nous comprenons bien ici que ce sont les mécanismes institutionnels du capitalisme qui le pousse toujours à vouloir chercher la croissance économique pour maintenir la relative stabilité de son mode de régulation (Cahen-Fourot, 2023). Le doux rêve d'un capitalisme sans croissance ou dans le respect des limites planétaires est alors une contradiction dans les termes (ibid., Blauwhof, 2012).

Seul une refonte totale du régime de propriété des moyens de production et des rapports sociaux de production en découlant, afin que les travailleur.se.s puissent collectivement décider de la primauté de la valeur d'usage pour satisfaire leurs besoins dans les limites planétaires, pourrait réellement faire advenir une économie stationnaire et juste.

Nous allons d'ailleurs aborder les conditions de faisabilité du commun comme mode de production alternatif au capitalisme en nous basant sur les travaux de (Brancaccio et al., 2021) dans la prochaine partie.

3.2 Pour une effraction de la démocratie dans l'entreprise

L'effraction a quelque chose de l'ordre de l'interdit, du profane, de l'illégitime... Ici, il désigne l'extension et l'intrusion de la sphère démocratique dans la sphère économique, jugé en dehors de tout principe d'égalité. Cette distinction entre sphère publique où une certaine forme de démocratie peut avoir accourt et la sphère privée « *qui était laissés à la discrétion du pouvoir de la richesse* » (Rancière, p. 63, 2005), me vient de Jacques Rancière et de son livre *La Haine de la Démocratie* dans lequel le philosophe définissait les fondements de la démocratie, son caractère révolutionnaire et l'ensemble des discours qui l'ont en horreur. Il poursuit en dénonçant les rapports de dominations entre la sphère publique « *qui appartiendrait à tous* » et la sphère privée « *où règne la liberté de chacun* » (ibid. p. 64), mais cette liberté n'est surtout que la liberté de ceux qui ont le pouvoir d'assujettir d'autres qui n'ont que leur force de travail à offrir, sous « *l'empire de la loi de l'accroissement de la richesse* » (ibid. p. 64). Mais c'est ici que la démocratie vient effriter ces parois séparant ces deux sphères et les menacer de s'effondrer complètement car qu'est-ce que la démocratie sinon le « *double mouvement de transgression des limites, un mouvement pour étendre l'égalité de l'homme public à d'autres domaine de la vie commune et en particulier à tous ceux que gouverne l'illimitation capitaliste de la richesse, un mouvement aussi pour réaffirmer l'appartenance à tous et à n'importe qui de cette sphère publique* »

incessamment privatisé » (ibid. p. 65). Cette démocratie pour Rancière « *reconfigure les distributions du privé et du public* » et se base sur un principe, qui ne plaît pas à ceux qui pensent avoir un titre à gouverner les autres et qui est que « *le pouvoir propre à ceux qui n'ont pas plus de titre à gouverner qu'à être gouverné* » (ibid. p. 64). En d'autres termes, la démocratie se distingue des autres régimes politiques – qui puisaient leur légitimité à gouverner de leur richesse, de leur naissance, de la science [ou d'un titre de propriété] – par le fait que ceux qui ont le pouvoir sont ceux qui n'ont *justement pas* de titres à gouverner (ibid.). Mais afin que la légitimité de l'absence de titres à gouverner soit en fait un titre à gouverner, il doit se baser sur « *le pouvoir des égaux* » (ibid. p. 55) et c'est vers cette égalité dans toutes les sphères de la vie qui pourrait produire « *des producteurs d'un type nouveau* » qui serait l'aube d'une nouvelle « *intelligence collective, une puissance collective de pensées, d'affects et de mouvements des corps* » (ibid. p. 105). C'est au fond la prétention à l'égalité des intelligences, chevillée au corps de la démocratie, qui terrorise les détracteurs d'une démocratisation de l'entreprise. C'est cette égalité radicale à décider de ce qui est bon pour la société et permettre une réelle souveraineté sur son travail qui me semble aussi habiter (Brancaccio et al., 2021) dans leur proposition d'une nouvelle configuration des rapports sociaux de production, par une mise en commun des moyens de production en vue de « *la satisfaction des besoins, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles* » (Brancaccio et al. p. 70, 2021).

3.2.1 Le capitalisme comme force d'expropriation

Le capitalisme selon (Brancaccio et al., 2021) repose sur la sacralisation de la propriété privée postmoderne comprise comme « *le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue pourvu qu'on ne fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements* » (Code Napoléonien, 1804 cité par Brancaccio et al., 2021), ce droit concerne notamment « le fonds de terre » (Brancaccio et al., p. 130). Le droit prémoderne lui consacrait la terre « *comme un élément vivant organique qui n'était pas soumise à un droit d'appropriation absolu du sujet individuel* » et était l'objet « *de multiples droits d'usage collectifs* » (ibid. p. 130-131). Dans cette acception du droit de la propriété, les choses sont alors à la disposition du sujet qui peut en jouir à son aise dans le respect des limites établies par l'Etat. Cette vision de l'appropriation et de la capture des choses par les sujets a pour origine le droit romain qui disait déjà que « *la chose sans maître (res nullius) désigne l'état des choses factuellement vacantes, le premier occupant s'en emparant librement* » (Thomas 2022, p. 1148 cité par Brancaccio et al. p. 138, 2021). C'est donc « *selon le mode guerrier de la première prise et du butin* » (ibid. cité par ibid.) que la propriété se légitime, c'est d'ailleurs par cette notion de *res nullius* que l'appropriation des terres d'Amérique a été justifié même si des populations existaient déjà mais ne répondaient pas au même régime de propriété (Brancaccio et al. p. 138, 2021). Il y aurait alors une confusion habilement entretenue par le capitalisme, entre *res nullius* et *res communes* (chose commune). Cette confusion nous viendrait entre autres de Grotius qui aurait qualifié la mer de chose non appropriable car pour qu'une

chose le soit, elle doit faire l'objet d'une appropriation privée mais c'est justement parce qu'elle n'a fait l'objet d'aucune appropriation qu'elle peut donc potentiellement appartenir à des sujets qui devraient alors « *capturer* » des espaces de mers pour se les approprier (ibid. p. 138-139, 2021).

C'est notamment grâce à cette armature juridique que l'accumulation primitive du capitalisme a pu se développer à travers la découverte – donc la conquête, la privatisation et le pillage des ressources et des savoirs – de l'Amérique, des Indes orientales et de l'Afrique (ibid. p. 153).

En prenant l'exemple des « *origines agricoles du mode de production capitaliste* » (ibid. p. 160, Marx avait déjà bien vu que le mouvement des « *enclosures de terres communales [étaient] à la base du processus de séparation du travailleur de son laboratoire naturel et de ses moyens de production* » (ibid.). Cette appropriation des terres communales a alors provoqué une « *rupture métabolique* », terme que (Clark & Foster, 2022) utilise pour qualifier la rupture du lien d'interdépendance et de réciprocité entre les humains et la terre qui jusque-là était équilibré par des « *règles communautaires anciennes qui empêchaient une exploitation intensive des terres pour maximiser leurs rendements* » (Brancaccio et al. p. 37, 2021). C'est notamment parce que ces règles existaient que le mouvement des enclosures a eu pour but de les supprimer afin que les ressources puissent être exploitées en vue d'une accumulation sans fin. La transformation de la terre comme une chose appropriable monétairement a provoqué alors « *le passage d'une économie communautaire* » avec un circuit Marchandise-Argent-Marchandise' où l'argent est un simple médium d'échange, à une économie capitaliste Argent-Marchandise-Argent' où l'argent représente le départ de l'échange et sa fin en vue de son accumulation, processus théoriquement illimité mais matériellement insoutenable (ibid.). C'est donc l'extension de la propriété privée à la terre, la soumettant alors aux rapports de production capitalistes qui aura ainsi « *réduit les terres communales en peau de chagrin* » (ibid. p. 38). Mais la « *rupture métabolique* » de (Clark & Foster, 2022) a alors une échelle planétaire. Si cette rupture ne permettait pas de rendre les nutriments nécessaires à la terre car elle avait pour destination les villes où s'amassait une armée de prolétaire au niveau local, l'économie Anglaise, après avoir épuisé ses terres agricoles a jugé bon de faire venir du Guano d'Amérique du Sud afin de fertiliser ses terres, provoquant alors une nouvelle rupture métabolique entre les humains et leur terre à l'autre bout du monde. L'exploitation du Guano se faisait d'ailleurs dans des conditions terribles, en faisant travailler des prolétaires de Chine et en les tuant à la tâche (ibid.)

L'exploitation de la nature pour l'accumulation du capital se fait alors forcément par l'exploitation des humains, le capitalisme provoquant alors une double exploitation meurtrière.

La propriété capitaliste « *tend à assujettir au royaume de la marchandise le savoir, le vivant, la culture et l'ensemble des relations sociales [...]* » (Brancaccio et al. p. 132, 2021). C'est alors contre cette bête totalisante et engloutissant tout sur son passage que le Commun peut alors être une alternative, brisant alors complètement les rapports sociaux destructeurs du capitalisme et répondant aux questions peut-être prosaïques mais absolument vitales : « *comment produire ? que produire ? pour satisfaire quels besoins ?* » (ibid. p. 64, 2021).

3.2.2 Le commun comme mode de production

Pour éviter toute confusion quant au contenu du mot commun, il est nécessaire ici de le différencier de la propriété commune telle que défini à l'article 714 du Code Civil comme : « *Il y a des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous. Des lois de police règlent la manière d'en jouir* » (Code civil, cité par Brancaccio et al. 2021). Cette définition date alors de l'époque Napoléonienne qui désignait les ressources naturelles qualifiées comme inépuisables et infinies (Brancaccio et al. p. 148, 2021). Cependant, leur gestion reste indéterminée car elle n'évoque alors pas le collectif ou les structures sociales qui auraient pour charge de les gérer, mais seulement les règles dont l'Etat aurait le monopole d'édicter. Le droit français s'inscrivant dans un état postmoderne de la propriété privée, « *la personnification juridique de l'entité collective comporte [...] la possibilité d'en abuser et de les aliéner* » (ibid. p. 149). Nous voyons ici que les droits de la propriété collective sont calqués sur ceux de la propriété privée exclusive. Des dispositions du Code Civil sur les biens communaux demeurent et il est disposé que « *les bien communaux sont ceux à la propriété ou au produit duquel les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis* », que les juges interprètent comme appartenant aux habitants via la propriété morale de la commune, niant alors leurs capacités à décider de leur usage (ibid. p. 150, 2021). Empêcher une chose de faire l'objet d'un *abusus* permet alors d'ouvrir les possibilités d'« *invention de nouveaux rapports sociaux, de nouvelles formes de vie* » (ibid. p. 151, 2021), mais pour en faire un réel mode de production, plusieurs conditions sont nécessaires.

Mais il est tout d'abord nécessaire de pouvoir définir ce qu'est un mode de production.

Un mode de production peut être défini comme un ensemble de cinq éléments cohérents, se renforçant mutuellement : (1) « *Une façon dominante de penser l'organisation de la production et ses finalités* » (2) « *des formes spécifiques de propriété des moyens de production et des produits* » (3) des mécanismes de distribution de richesses et de validation sociale de l'activité productive (4) « *un mode spécifique de développement des forces productives* » et un certain rapport à l'innovation et la nature (5) son inscription dans une « *formation sociale* » (ibid. p. 62).

Concrètement, ce nouveau mode de production fait alors rentrer la démocratie dans la sphère économique en empêchant que quiconque puisse s'octroyer des droits de décider de l'organisation du travail et de s'approprier la valeur créée (Benkler, 2004, cité par Brancaccio et al. 2021). Ce mode de production du commun implique aussi d'avoir des finalités autres que la poursuite de la rentabilité financière comme seul but et impose une forme d'organisation du travail qui ne repose plus sur des rapports de subordination (ibid.). Ce mode de production matérialise l'ambition de la RSE de vouloir responsabiliser les parties prenantes et les mettre sur un pied d'égalité en passant sous silence la question des rapports de forces entre parties prenantes et la question des finalités de l'entreprise (Postel, 2019). En effet, (Brancaccio et al. 2021) ne voit pas dans le commun un moyen de moraliser le capitalisme à l'instar de la RSE (Capron & Quairel, 2015) mais bien de le dépasser en modifiant complètement les

relations de dominations et de pouvoir qui le caractérise sans supposer une égalité dans les échanges marchands (Postel et Sobel, 2011).

L'une des autres caractéristiques du commun comme mode de production tient à sa finalité qui devra rompre avec la logique d'accumulation propre du capitalisme A-M-A' et qui s'inscrira plutôt dans une logique de production marchande simple M-A-M' (Brancaccio et al. p. 66 2021). Elle devra en somme suivre une métrique de richesse sociale qui répondra à trois critères : (1) « *satisfaire des besoins collectifs en fonction d'une utilité sociale* » (2) la production de produits ou de service augmentant les « *capabilité* » des individus (justice, qualité de vie, etc.) (3) Restaurer et respecter le métabolisme homme/nature en reproduisant les ressources naturelles pour les générations suivantes dans une démarche de baisse de l'empreinte écologique donc « *les bilans carbone sont des indicateurs clés* » (ibid. p. 66-67). Ici le Bilan Carbone n'est plus un instrument réglementaire incompris, technocratique et descendant (Baures et al., 2025) mais comme un moyen en vu d'une finalité de préservation des écosystèmes.

Pour illustrer ce modèle de production, (Brancaccio et al. p. 168, 2021) prennent l'exemple de l'agroécologie qui est perçue de deux manières. Elle désigne en premier lieu « *un ensemble de savoir et de techniques capables d'assurer l'autonomie des conditions de production et de travail de la terre* » mais aussi « *un point de jonction entre le système de production et le système alimentaire* » (ibid.). On peut la mettre en parallèle avec les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) qui permette à une communauté de se nourrir sainement et localement et qui visent à recréer le « *lien entre l'acte de manger et l'acte de produire* » (Cabantous et Cottin-Marx 2013 cités par Carbou et Verdier, 2022) , pour en finir ainsi avec la fétichisation de la marchandise qui occulte les rapports sociaux de production nécessaire à sa création des biens et des services (Carbou et Verdier, 2022).

Si le mouvement des enclosures en Angleterre est considéré comme le début du Capitalisme en Europe, il n'est pas anodin que l'expropriation ait commencé par la terre, lieu de la reproduction sociale des êtres vivants. C'est alors forcément « *par une réappropriation des terres agricoles* » en vue d' « *une transformation des conditions de travail des paysans et par un contrôle démocratique sur les cycles de reproduction des ressources et des écosystèmes* » (Brancaccio et al. p. 166, 2021) qu'une alternative à l'accumulation du capital et à la lutte contre le changement climatique est réellement possible.

Toutes ses pratiques, ses formes de productions qui existent ici et là forme un « *extérieur* » au capitalisme comme disait Rosa Luxembourg ou un « *déjà là* » pour reprendre les mots de Bernard Friot, n'obéissant pas aux logiques d'accumulation du Capital. Ce « *déjà là* » peut d'ailleurs être représenté par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire sous la forme des coopératives. Dans quelles mesures peuvent-elles représenter une alternative au Capitalisme ? Ce sera l'objet de la prochaine partie.

3.2.3 Les coopératives comme un *déjà là* alternatif

Pour ceux qui désespèrent de voir toutes les conséquences néfastes de nos modèles de production capitalistes ne pas mener à changement de paradigme économique radicale il peut être difficile de visualiser un au-delà qui dépasserait les rapports de production capitaliste car comme la formule consacrée de Slavoj Žižekle dit « *il est plus facile d'imaginer la fin du monde que la fin du capitalisme* ». Et pour autant, au lieu d'attendre la grande révolution qui permettrait de nous débarrasser une bonne fois pour toutes du capitalisme, c'est ici et maintenant que se construit déjà l'alternative selon Bernard Friot. En effet, pour matérialiser le monde de demain, il faudrait selon lui se reposer sur ce que nous avons déjà fait et qui présente un « *déjà-là communiste* » dans le sens d'une autre façon de penser la santé, la production, le partage de la valeur ajoutée qui existerait déjà dans les entrailles du capitalisme sans pour autant avoir été digéré par lui (Friot & Lordon, 2021). Les coopératives font partie de ce « déjà-là » car elles proposent des rapports de production comprenant des finalités et des rapports sociaux différents du capitalisme. Mais encore faut-il définir ce qu'est une coopérative et ce qu'elle porte de révolutionnaire. Elle peut être définie comme « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement* » (Lamarche & Richez-Battesti, 2023). Les règles spécifiques qui les caractérisent sont les suivantes : « *principe démocratique (une personne = une voix), propriété collective du capital, réserve impartageable et rémunération limitée du capital* » (ibid.). Les coopératives faisant partie de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), cette économie porte en elle un nombre d'acteurs extrêmement diversifié et qui répond aux nombreuses contradictions du capitalisme (Bodet & Lamarche, 2020).

3.2.3.1 Diversité des rapports de production

En prenant ici un cadre théorique relationniste, l'ESS a toujours semble être un angle mort de la Théorie de la Régulation, car ne pouvant pas être considéré en dehors du régime d'accumulation capitaliste et ne pouvant pas non plus faire l'objet d'une analyse sectorielle ou territoriale, c'est à travers une analyse méso économique qu'elle peut alors se faire afin de montrer toute sa diversité. L'ESS représente 2,6 millions d'emplois, soit 10% des emplois en France et les coopératives représentant 12% des emplois de l'ESS²⁹. Au sein de l'ESS, se trouve une diversité d'acteurs, des coopératives, des mutuelles, des associations, des fondations, ce qui est sa plus grande force mais aussi sa limite car il est difficile de l'analyser comme un tout avec des revendications communes (Defalvard, 2021 ; Boyer et al. 2023 ; Lamarche & Richez-Battesti, 2023). En effet, l'ESS répond à un ensemble de finalités différentes

²⁹ Chiffres clés de l'ESS en France. Avise. <https://www.avise.org/comprendre-ess/economie-sociale-solidaire-ess-contexte>

comme l'exclusion sociale, les failles de l'Etat sur la gestion de certains biens qui sont des conséquences d'une logique purement marchande (Boyer et al. 2023). Cette diversité se caractérise aussi au sein des coopératives qui peuvent être des coopératives de consommateurs, de travailleurs, bancaires, agricoles, etc. sur des secteurs variés aussi (Lamarche & Richez-Battesti, 2023). Cependant, l'ESS étant moins présent dans des activités vitales pour l'économie comme le BTP, les télécoms, la finance ou l'automobile, elle ne représente pas alors une fonction dominante au même niveau que les entreprises capitalistes (ibid.).

Afin de rentrer plus dans le détail de l'alternative au rapport de production capitaliste, il est nécessaire de s'intéresser aux entreprises qui produisent des biens et des services au sein de l'ESS, les coopératives.

3.2.3.2 Des rapports de production alternatifs

Les coopératives peuvent être créées à l'initiative des travailleurs ou des usagers, l'un et l'autre présentant des avantages et des limites. Historiquement, ce sont les coopératives de producteurs qui ont vu le jour en premier en 1831, ce qu'on appelle Scop maintenant (Borrits, 2021). Les coopératives d'usagers ont vu le jour après l'initiative d'une coopérative de producteurs qui a décidé de créer son propre marché en invitant des usagers à se constituer avec eux. A la suite d'un différend sur le partage d'un surplus généré, les usagers plus nombreux que les travailleurs ont votés pour que ce dernier leur revienne (ibid.). C'est sur ce modèle qu'a pu alors se créer les coopératives d'usagers.

L'un des éléments fondamentaux qui caractérisent l'ESS est son rapport à la démocratie (Richez-Battesti, 2023). En effet, la structure des coopératives et plus particulièrement des SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif), qui d'une certaine manière réunissent le meilleur des coopératives d'usagers et de travailleurs, se base sur des processus délibératifs avec une « *importance accordée à la prise de parole* » (ibid.). C'est parce que les parties ayant intérêt à la pérennité du projet se réunissent afin de décider « *collectivement des finalités de l'entreprise* » et de son organisation qu'ils ont une fonction critique, c'est-à-dire une façon de répondre en acte, en inventant de nouvelles formes organisationnelles de reproduction matérielle (Bodet & Lamarche, 2020).

Cette démocratie en entreprise est bien sûr profondément politique dans le sens où le projet qui est mené par l'activité est le projet d'échanges et de compris (Lamarche & Richez-Battesti, 2023). En effet, la dynamique productive que l'on peut apparenter au projet économique et social ayant trait à la structure du travail, au type d'accumulation du capital et du régime de la concurrence ainsi qu'à la place de l'organisation sur son territoire nécessite alors des échanges et un compromis sur le type de dispositif institutionnel sur lequel le projet va pouvoir se reposer (ibid.). Les SCIC par exemple ont une obligation prévue dans leur statut de réinvestir 57,5% de leurs excédents en réserve, même si dans la réalité, les compromis trouvés voient le pourcentage de l'excédent réservé à plus des $\frac{3}{4}$ (ibid.). Cette dialectique entre le projet politique et la dynamique de production porte sur trois dimensions qui font constamment évoluer l'institution. La première est le « *compromis sur la pérennité* » où est discuté la répartition des

excédents mais aussi les logiques d'accumulation du capital qui sont souvent très limitées par le statut mais par les travailleur.se.s même car ce sont eux qui décident (majoritairement) de l'allocation des fruits de leur travail. La seconde dimension est celle du « *compromis sur la justice sociale* » qui va alors mettre en discussion les écarts de rémunération entre travailleurs.se.s qui sont bien moindres dans les coopératives et la question des conditions matérielles de travail. Vient finalement le compromis sur la création de valeurs qui voient la coopérative s'ancrer sur son territoire et nouer des partenariats afin d'avoir moins d'incertitude sur son marché, ce qui renforcera par la même occasion la dimension de la pérennité de la coopérative (ibid.).

Toutes ses dimensions forment d'autres rapports au salaire, au genre, aux ressources naturelles et au territoire qui sont des « *faire alternatif* », des « *forme[s] active[s] de résistance* » qui doivent s'analyser au prisme de leurs effets et pas seulement de leurs discours (Arnaud et al. 2025).

En ce qui concerne les effets, il faut faire remarquer que les compromis étant différents d'une coopérative à une autre, des penchants pour le développement économique, la dimension politique ou la dimension sociale peuvent faire varier les effets, ce qui nécessite une analyse fine de chaque coopérative (Ballon, 2025). En ce qui concerne les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) qui ont pour but de permettre à des entrepreneurs de réaliser leur activité tout en se réunissant « *au sein d'une communauté de pairs* » (ibid.). Les entrepreneurs peuvent alors « *se salarier dans la coopérative, à partir de leur chiffre d'affaires, et devenir sociétaires pour participer aux décisions* » (ibid.). En analysant 3 différentes CAE, l'autrice en vient à la conclusion que des compromis différents ont été trouvés, l'un à une finalité majoritaire économique, une autre est plus ancrée sur la politique et le militantisme et le dernier à un ancrage social bien plus fort. Cette diversité atteste de l'originalité des structures des coopératives mais les effets communs ont été : une plus grande création d'emplois, des meilleures conditions de travail, une réduction des inégalités et une plus grande protection de l'entrepreneuriat féminin (ibid.).

Plus fondamentalement, les coopératives sont aussi des productrices de récits alternatifs mais qui ont une performativité dans le sens où ces récits se conjuguent au présent et dans la réalité, elles représentent alors des « *laboratoires d'expérimentations* » dans lesquels ceux qui en ont assez du capitalisme peuvent puiser afin de construire des « *futurité[s]* »³⁰ qui vont elles-mêmes probablement inspirer d'autres acteurs dans une boucle vertueuse (Allard & Bravo, 2023).

Cependant, les coopératives sont aussi le lieu de nombreuses tensions internes, nourries par les débats mais aussi extérieure liées aux injonctions de concurrence et d'adversité capitaliste.

³⁰ « *La futurité est le processus par lequel l'engagement des personnes et des organisations dans des buts précis, toujours confrontées à la viscosité des institutions et aux rapports sociaux adverses qu'elles rencontrent, institue les conditions de l'activité* » (Bodet & Lamarche, 2020)

3.2.3.3 L'adversité du mouvement coopératif

Si les coopératives ont une histoire de presque deux siècles, il faut se rendre à l'évidence qu'elles ne représentent toujours pas le mode de production hégémonique en France. Mais alors comment expliquer qu'elles puissent matériellement représenter une alternative mais qu'elles n'aient jamais réussi leur sortie des marges de l'économie ?

Il peut être utile ici de prendre des lunettes *régulationniste* afin de comprendre le développement et le plafond de verre – fragile – sous lequel se trouve l'ESS. L'ESS fait partie du régime d'accumulation capitaliste dans le sens où elle est insérée dans les régimes socio-économiques et interagit avec eux à l'issue des dysfonctions de l'état ou du marché. En effet, le régime d'accumulation et d'appropriation capitaliste produisant de l'exclusion sociale et n'étant pas très efficace – formule euphémistique au possible – pour s'occuper des secteurs de la solidarité, l'ESS est alors si l'on voit le verre à moitié vide, une « *béquille d'un régime dysfonctionnel qui [...] l'oblige à transiger par rapport à son idéal* » ou si on le préfère à moitié plein, on peut dire qu'il « *contribue à la viabilité de ce régime tout en maintenant le principe de solidarité en son sein* » (Boyer, 2023).

Si elle se maintient dans les marges de l'économie, c'est aussi parce que dans un régime d'appropriation comme le nôtre, la viabilité d'un projet politique est jugée à l'aune de son efficacité économique ou sa rentabilité financière. Même si le contexte socioéconomique et écologique devrait nous intimer de ne pas analyser la pertinence des projets de l'ESS sous le prisme de l'accumulation, c'est malheureusement le cas et nombre d'acteurs de cette économie luttent pour leur survie (Lamarche & Richez-Battesti, 2023 ; Ballon, 2025 ; Allard & Bravo, 2025). Il semblerait aussi que les coopératives soient aussi souvent tournées vers les intérêts propres de leurs membres menant à des dérives (coopératives agricoles) car la coopérative n'est pas considérée comme un commun au sens de (Brancaccio et al. 2021) (Lamarche & Richez-Battesti, 2023). La propriété des moyens de productions en plus de l'usage ne mène pas forcément à une gestion optimale pour la collectivité, ce à quoi (Borrits, 2021) répond qu'il est tout à fait possible de permettre aux travailleur.se.s de bénéficier de la propriété d'usage mais pas de la propriété patrimoniale permettant alors, dans le cas d'une gestion jugée mauvaise par la collectivité qui serait propriétaire, de modifier la gestion du moyen de production.

En parlant d'appropriation, le capitalisme en crise est aussi une structure ayant une capacité de phagocytose inouïe dans le sens où elle a réussi à intégrer les valeurs de l'ESS afin de se moraliser et utilise alors la RSE comme un cheval de Troie pour justifier de sa moralisation sans avoir à modifier son mode de production, maintenant alors les valeurs de l'ESS à la marge (Lamarche & Richez-Battesti, 2023) alors que l'ESS pourrait s'apparenter à une authentique « *RSE intégrée* » (Bidet et al., 2019).

Cette capacité de phagocytose prend aussi des formes plus diffuses et plus insidieuse par l'isomorphisme qui peut être défini comme « *un processus contraignant qui force une unité dans une population à ressembler aux autres unités de cette population qui font face au même ensemble de conditions environnementale* » (Di Maggio, Powell, 1983 cité par Bidet, 2003), et qui pousse alors certains acteurs

de l'ESS à adopter des comportements de valorisation d'impact financier propre au régime d'accumulation capitaliste et sa main financiarisée (Lamarche & Richez-Battesti, 2023 ; Bidet, 2003 ; Nyssens & Perrilleux, 2016).

Si l'adversité et les freins au développement de l'ESS peuvent sembler insurmontables, au regard des crises écologiques et sociales malgré une demande plus grande de la société civile – toute proportion gardée – pour des modèles alternatifs, nul n'a la capacité de prédire si l'ESS et les coopératives resteront à la marge du méso ou s'ils auront la capacité de s'en affranchir en d'influencer le régime macro pour provoquer un changement réel dans le régime d'accumulation.

Cette dernière partie a été le terrain d'une ambivalence entre une mise à mal des espoirs de certains pour une prospérité sans croissance dans le capitalisme et de l'autre part une mise en lumière des alternatives au mode de production capitaliste possible ici et maintenant à travers le commun ou le *déjà-là* coopératif. En effet, dans un premier temps, il a été nécessaire de comprendre pourquoi un dépassement du capitalisme était impératif pour envisager un maintien dans les limites planétaires à travers une définition du capitalisme, non pas comme une économie de marché, mais plutôt comme un mode de rapports sociaux de production tourné vers son accumulation. Les mécanismes de concurrence dans le marché rendant instable la survie des entreprises, ces dernières sont dans l'obligation d'innover constamment et de produire toujours plus afin de ne pas être en faillite. L'antagonisme du rapport social capital/travail est aussi une autre incitation qui joue de concert avec les dynamiques de marché et pousse le capitalisme à vouloir chercher de la croissance économique pour se *stabiliser*. Ces mécanismes sont d'ailleurs autant de moyens pour ne jamais parler du partage de la production et de son allocation plus juste car « *si le profit ne peut pas être réalisé en augmentant la taille du gâteau, il faut alors le faire en coupant le reste en plus petites parts* »³¹ (Blauwhof, 2012). C'est bien dans cette intention que (Brancaccio et al. 2021) entendent penser le commun comme nouveau mode de production en faisant rentrer la démocratie dans le domaine de l'économie et en modifiant ainsi complètement les finalités de l'entreprise. Cette pensée ancrée dans le réel se pratique sous des formes hétéroclites à travers les coopératives, qui en proposant d'autres « *futurité[s]* », peuvent représenter l'alternative si elles arrivent à sortir de leur marginalité.

³¹ Traduite par mes soins « [...] if profits cannot be made by growing the pie, it is to be done by cutting the rest in smaller slices » (Blauwhof, 2012)

CONCLUSION

La capacité du capitalisme à se maintenir dans le temps et à englober les critiques et les mouvements se dressant contre lui a quelque chose de fascinant dans un premier temps, désespérant dans un second et si cette dernière prend fin, elle permet de consolider les modes de pensées alternatifs par les expérimentations et échecs du passé. Ici, je veux bien sûr parler de la critique écologiste qui semble être celle dont il a le plus de mal à digérer au regard de sa matérialité. Il n'est plus question de la mettre sous le tapis car l'ampleur du désastre est trop grande, mais il s'agit plutôt d'intégrer la critique dans ses mécanismes propres, sous son œil faussement inquiet en profitant du retrait de l'Etat en matière de réglementations pour créer la sienne propre (Bodet & Lamarche, 2007). En effet, à mesure que les firmes multinationales ont pris de l'ampleur, leurs activités se développant à l'international, il est devenu difficile pour les Etats de légiférer durement, surtout parce que certaines multinationales jouent le chantage de l'implantation (Robé, 2010). Il faut rappeler ici que la théorie des parties prenantes de Freeman, contractualiste, partage avec les néo-libéraux une défiance de l'Etat comme ayant la capacité d'organiser le marché et préfère en passer par « *la dimension morale des acteurs économiques* » (Postel et Rousseau, 2010). Au regard des effets de la RSE depuis son déploiement, nous pouvons conclure que la moralisation de l'entreprise à travers la RSE et sa responsabilisation n'ont servi qu'à donner des billes pour un nouvel avantage compétitif basé sur le caractère « vert » des produits sans pour autant transformer le modèle des entreprises (Capron et Quairel, 2015 ; Capron, 2011, Farjaudon & Nègre, 2023). Pire, le principe même de soutenabilité a été repris et accolé à celui de Développement Durable en prenant bien naturellement la peine de le vider de sa substance et de l'instrumentaliser à des fins de performance économique (Capron & Quairel, 2013). L'une des raisons fondamentales est que le parti-pris contractualiste de la TPP, supposent une société « *dépourvue de tensions et de conflits profonds* », avec des finalités partagées et des désaccords pouvant survenir seulement dans les moyens à utiliser pour y arriver (Cazal, 2011). Dans cette RSE, le rapport capital/travail n'existe pas et rien n'est dit des contradictions entre la recherche de profit et les conditions matérielles la permettant. Tant que la RSE ne passera pas par un rééquilibrage du pouvoir des parties prenantes et une démocratisation de sa gouvernance, elle ne pourra jamais avec cette capacité transformatrice (Postel & Rousseau, 2010 ; Capron & Quairel, 2015).

C'est pour toutes ces raisons que j'estime que la RSE, dans sa mouture actuelle, ne permettra pas de sauver le climat, je pense même qu'elle continue de légitimer le capitalisme en place qui peut alors se couvrir du voile la responsabilité, tout en se déresponsabilisant des effets qu'il produit (Postel & Sobel). Il y a 18 ans, (Bodet & Lamarche, 2007) envisageait 2 possibilités pour la RSE, caritative et de compensation ou participative et institutionnalisée avec « *un rééquilibrage dans le rapport de force*

actuel », je crois que la réponse a été toute trouvée à l'image des reculs sur la CSRD, une vision de la RSE qui tentait à peine un rééquilibrage³² et surtout que de temps de perdu...

Je crois fondamentalement que le dépassement du capitalisme est inévitable, car les mécanismes qui sous-tendent sa stabilité ne peuvent être dépassés sans modifier ses rapports sociaux de production (Cahen-fourrot, 2023, Magdoff & Foster, 2011, Mujezinovic, 2013, Blauwhof, 2012). Par là je veux dire que le régime de propriété sur lequel se repose la production doit devenir un commun qui répond à des besoins sociaux spécifiques, non pas en vue de sa valeur d'échange, mais de sa valeur d'usage, non pas en vue de son accumulation, mais en vue de la reproduction des ressources naturelles, non pas en vue de rapports de subordination, mais en vue d'une démocratisation de l'entreprise (Brancaccio et al. 2021 ; Chollet & Felli, 2009). Ces idées s'expérimentent tous les jours dans les coopératives et dans l'ESS plus généralement, SCIC, SCOP, CAE, leurs structures toutes différentes embrassent la diversité des intelligences humaines pour produire mieux aujourd'hui et qui sait demain ...

Tout ce que l'on peut dire, c'est que les alternatives ne manquent pas et qu'il est possible d'imaginer la fin du capitalisme avec au moins autant d'ingéniosité, que nous en avons pour imaginer la fin du monde.

³² ID, l'Info Durable. (2025, March 4). *CSRD : Simplification de la réglementation ou recul sur la transparence ?* <https://www.linfordurable.fr/entreprises/csr-d-simplification-de-la-reglementation-ou-recul-sur-la-transparence-49682>

TABLES DE MATIERES

AVANT-PROPOS	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION	5
1. Quantifier et qualifier les impacts des organisations chez Goodwill-management.....	7
1.1. Méthodes quantitatives	7
1.1.1. Le Bilan Carbone.....	7
1.1.2 L’empreinte socio-économique.....	18
1.2 Méthodes qualitatives	23
1.2.1 Matrice de matérialité de la biodiversité	23
1.2.2 Low tech	28
2 Une croissance économique insoutenable	34
2.1 L’entreprise au défi des limites planétaires	34
2.1.1 Les pressions de la croissance économique sur l’environnement.....	35
2.1.2 Réponses et responsabilités de l’économie standard	38
2.1.3 Apports de la post-croissance	42
2.2 Compter autrement.....	49
2.2.1 Introduction à la comptabilité environnementale responsable.....	50
2.2.2 La méthode CARE.....	53
2.2.3 La stratégie du Y par la Triple Empreinte.....	57
3 Dépasser le capitalisme	64
3.1 La poursuite de la croissance dans le capitalisme	65
3.1.1 Le capitalisme comme structure d’accumulation	65
3.1.2 Les incitations à la croissance dans le capitalisme	66
3.2 Pour une effraction de la démocratie dans l’entreprise	68
3.2.1 Le capitalisme comme force d’expropriation	69
3.2.2 Le commun comme mode de production	71
3.2.3 Les coopératives comme un <i>déjà là</i> alternatif	73
CONCLUSION	79

TABLES DE MATIERES	81
BIBLIOGRAPHIE	83
ANNEXES	90

BIBLIOGRAPHIE

- Abrassart, C. (2020). Gouverner par des instruments Low-Tech en Anthropocène : Quels potentiels face au scénario de gouvernementalité éco-algorithmique ? *La Pensée écologique*, 5(1), 12-12. <https://doi.org/10.3917/lpe.005.0012>
- Abrassart, C., Jarrige, F., & Bourg, D. (2020). Introduction : Low-Tech et enjeux écologiques – quels potentiels pour affronter les crises ? *La Pensée écologique*, 5(1), 1-1. <https://doi.org/10.3917/lpe.005.0001>
- André, P., & Gosseries, A. (2024). Chapitre premier. Comment justifier l’objectif climatique ? *Que sais-je ?*, 19-39.
- Arnaud, C., Auquier, C., & Terrisse, P. C. (2025). La fabrique de l’alternative dans les coopératives. *Revue de l’organisation responsable*, 20(1), 9-22. <https://doi.org/10.3917/ror.201.0009>
- Bachet, D. (2021). Chapitre 1—Reconstruire l’entreprise pour émanciper le travail. In *Dépasser l’entreprise capitaliste* (p. 19-42). Éditions du Croquant. <https://doi.org/10.3917/asava.bache.2021.01.0019>
- Ballon, J. (2025). Concilier le politique, le social et l’économique : Un défi structurel des coopératives. Une analyse multifonctionnelle de trois Coopératives d’Activités et d’Emploi. *Revue de l’organisation responsable*, 20(1), 98-116. <https://doi.org/10.3917/ror.201.0098>
- Baret, P., & Helfrich, V. (2019). The “trilemma” of non-financial reporting and its pitfalls. *Journal of Management and Governance*, 23(2), 485-511. <https://doi.org/10.1007/s10997-018-9430-z>
- Baret, P., & Poulain, S. (2024). Contributions d’un modèle de comptabilité élargie à une démarche RSE : Le cas d’une expérimentation CARE analysée au prisme du modèle du Trilemme. *Recherches en Sciences de Gestion*, 163(4), 211-237. <https://doi.org/10.3917/resg.163.0211>
- Baron, R., Caneill, J.-Y., Dahan, A., Poivet, R., Pottier, A., Aggeri, F., Cartel, M., & Belinga, R. (2017). Les entreprises face au changement climatique. *Entreprises et histoire*, 86(1), 140-150. <https://doi.org/10.3917/eh.086.0140>
- Bidet, É. (2003). L’insoutenable grand écart de l’économie sociale Isomorphisme institutionnel et économie solidaire. *Revue du MAUSS*, 21(1), 162-178. <https://doi.org/10.3917/rdm.021.0162>
- Bidet, É., Filippi, M., & Richez-Battesti, N. (2019). Repenser l’entreprise de l’ESS à l’aune de la RSE et de la loi Pacte. *RECMA*, 353(3), 124-137. <https://doi.org/10.3917/recma.353.0124>
- Blauwhof, F. B. (2012). Overcoming accumulation : Is a capitalist steady-state economy possible? *Ecological Economics*, 84, 254-261. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2012.03.012>

- Bodet, C., De Grenier, N., & Lamarche, T. (2013). La coopérative d'activité et d'emploi à la recherche d'un modèle productif. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 329, 37. <https://doi.org/10.7202/1017932ar>
- Bodet, C., & Lamarche, T. (2007). La Responsabilité sociale des entreprises comme innovation institutionnelle. Une lecture régulationniste. *Revue de la régulation*, 1. <https://doi.org/10.4000/regulation.1283>
- Bodet, C., & Lamarche, T. (2012). Discours RSE, la réalité sociale décalée. « Du rapport de développement durable au rapport CHSCT : tension sur l'expertise sociale dans l'entreprise ». In *La souffrance au travail : Quelle responsabilité de l'entreprise ?* (p. 103-120). Armand Colin; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/arco.barde.2012.01.0103>
- Borrits, B. (2021). Chapitre 7—La coopérative, un modèle pour l'entreprise ? In *Dépasser l'entreprise capitaliste* (p. 145-177). Éditions du Croquant. <https://doi.org/10.3917/asava.bache.2021.01.0145>
- Boyer, R. (2023). Chapitre 2. Les régimes d'accumulation et d'appropriation. In *Théorie de la régulation* (p. 28-37). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.boyer.2023.01.0028>
- Boyer, R., Lamarche, T., & Metereau, R. (2023). La possibilité d'un régime socioéconomique dominé par l'ESS ? *RECMA*, 367(1), 34-48. <https://doi.org/10.3917/recma.367.0038>
- Brancaccio, F., Giuliani, A., & Vercellone, C. (2021). *Le commun comme mode de production*. Éditions de l'Éclat.
- Breton, M. L. (2017). La volonté de compter : Carbone, conventions de calcul et référentiels de comptabilisation. *Entreprises et histoire*, 86(1), 86-104. <https://doi.org/10.3917/eh.086.0086>
- Breton, M. L., & Aggeri, F. (2018). Compter pour agir ? La performativité de la comptabilité carbone en question - Actes de calcul et mise en dispositif dans une grande entreprise française du secteur de la construction. *M@n@gement*, 21(2), 834-857. <https://doi.org/10.3917/mana.212.0834>
- Brohé, A. (2013). II. Les principes de base de la comptabilité carbone. In *La comptabilité carbone* (p. 20-35). La Découverte; Cairn.info. <https://droit.cairn.info/la-comptabilite-carbone-9782707169396-page-20?lang=fr>
- Browaeys, D. (2024). La comptabilité écologique comme moteur d'une économie éco-compatible. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, 2024(3), 101-105. <https://doi.org/10.3917/rindu1.243.0101>
- Cahen-Fourot, L. (2022). *Looking for growth imperatives under capitalism : Money, wage labour, and market exchange* (Working Paper Series 01/2022). Post-growth Economics Network (PEN). <https://hdl.handle.net/10419/264902>
- Cahen-Fourot, L., & Monserand, A. (2023). La macroéconomie de la post-croissance. *L'Économie politique*, 98(2), 15-25.

- Capron, M., & Quairel, F. (2015a). II. L'entreprise et les représentations de l'intérêt général. *Repères*, 43-69.
- Capron, M., & Quairel, F. (2015b). III. La responsabilité de l'entreprise en société. *Repères*, 71-97.
- Capron, M., & Quairel, F. (2015c). IV. Les dynamiques relationnelles des acteurs. *Repères*, 99-126.
- Capron, M., & Quairel, F. (2015d). V. La codification des relations entreprise-société : Les cadres institutionnels de la régulation. *Repères*, 127-154.
- Carbou, G., & Verdier, M.-A. (2022). L'impossible récupération de la critique écologique par le capitalisme : L'hypothèse de la défétichisation de la marchandise. *Revue de philosophie économique*, 23(2), 101-134. <https://doi.org/10.3917/rpec.232.0101>
- Caron, P. M.-A. (s. d.). *Apport de la comptabilité environnementale à la mutation de l'entreprise*.
- Cazal, D. (2011). RSE et théorie des parties prenantes : Les impasses du contrat. *Revue de la régulation*, 9. <https://doi.org/10.4000/regulation.9173>
- Chanteau, J.-P., & Postel, N. (2023). Chapitre 61. Conceptualiser l'entreprise dans la théorie de la régulation. In *Théorie de la régulation* (p. 504-513). Dunod; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dunod.boyer.2023.01.0504>
- Cho, C. H., Laine, M., Roberts, R. W., & Rodrigue, M. (2015). Organized hypocrisy, organizational façades, and sustainability reporting. *Accounting, Organizations and Society*, 40, 78-94. <https://doi.org/10.1016/j.aos.2014.12.003>
- Chollet, A., & Felli, R. (2009). Castoriadis, la démocratie et l'écologie: *EcoRev'*, N° 34(4), 10-11. <https://doi.org/10.3917/ecorev.034.0010>
- Clément-Fontaine, M., Rosnay, M. D. de, Jullien, N., & Zimmermann, J.-B. (2021). Communs numériques : Une nouvelle forme d'action collective ? *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, 130. <https://doi.org/10.4000/terminal.7509>
- Coriat, B. (2021). *Le bien commun, le climat et le marché : Réponse à Jean Tirole*. Éditions les Liens qui libèrent.
- Coullaré, J. (2025). Les indicateurs sociaux, révélateurs des tensions entre aspirations à la durabilité et préservation des modèles d'affaires existants. *ACCRA*, 22(1), 78-112. <https://doi.org/10.3917/accra.022.0078>
- Daumas, L. (2020). L'effet-rebond condamne-t-il la transition à l'échec ? *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 189-197. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0189>

- Defalvard, H. (2021). Chapitre 8—L'entreprise comme commun de territoire dans l'alternative au capitalisme. In *Dépasser l'entreprise capitaliste* (p. 179-189). Éditions du Croquant. <https://doi.org/10.3917/asava.bache.2021.01.0179>
- Defontaine, G. (2020). La sobriété : Indispensable à une transition réussie ? *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 153-160. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0153>
- Diderot, D., Lafargue, P., & Rome, C. de. (2007). Voyage de Bougainville Droit à la paresse Limites à la croissance. *EcoRev'*, 26(1), 4-9. <https://doi.org/10.3917/ecorev.026.0004>
- Disse, E., Gautier, T., Mokeddem, M., Ralite, S., Rambaud, A., Morlat, C., & Kachenoura, D. (2024). Crédits carbone et marché carbone volontaire:Analyse critique au regard des politiques climatiques et des sciences de gestion. *Papiers de recherche*, 1-44.
- Farjaudon, A.-L., & Nègre, E. (2023). 23. La RSE : Un concept contesté. In *Le Grand Livre de la RSE* (p. 483-495). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.trebu.2023.01.0483>
- Flipo, F. (2020). Conclusion. Que faire ? Mettre fin à l'utopie des flux infinis, reprendre la main sur les filets, et donc sur les pêcheurs. *Essais*, 355-377.
- Foster, J. B. (2011). Capitalism and Degrowth : An Impossibility Theorem. *Monthly Review*, 62(8), 26. https://doi.org/10.14452/MR-062-08-2011-01_2
- Fressoz, J.-B. (2020). 2. L'anthropocène est un « accumulocène ». *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 31-40. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0031>
- Fustec, A., Fustec, T., & Bergero, A. (2024). *La stratégie du Y : Faire entrer l'entreprise dans les limites planétaires*. Édition Dandélion.
- Hétier, R. (2021). L'humanité contre l'Anthropocène – Introduction. *Hors collection*, 13-26.
- Hornborg, A. (2018). Chapitre 6. La magie mondialisée du Technocène:Capital, échanges inégaux et moralité. In *Penser l'Anthropocène* (p. 97-112). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.beaur.2018.01.0097>
- Jany-Catrice, F., & Méda, D. (2022a). Chapitre 2. Une histoire de la croissance. *Doc'en poche*, 2, 23-38.
- Jany-Catrice, F., & Méda, D. (2022b). Chapitre 4. Les dégâts de la croissance. *Doc'en poche*, 2, 55-70.
- Jany-Catrice, F., & Méda, D. (2022c). Chapitre 5. La croissance verte est-elle une solution ? *Doc'en poche*, 2, 71-82.
- Jaurès, J. (2017). « Comme la nuée porte l'orage ». In *Les grands discours parlementaires* (p. 253-258). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.garri.2017.01.0253>

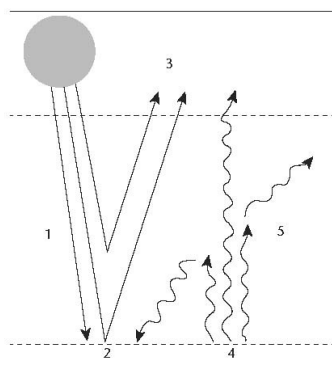
- Joffre, O. (2023). 5. RSE et stratégie. In *Le Grand Livre de la RSE* (p. 102-122). Dunod; Cairn.info. <https://shs.cairn.info/le-grand-livre-de-la-rse--9782100859023-page-102?lang=fr>
- Kallis, G., Hickel, J., O'Neill, D. W., Jackson, T., Victor, P. A., Raworth, K., Schor, J. B., Steinberger, J. K., & Ürge-Vorsatz, D. (2025). Post-growth : The science of wellbeing within planetary boundaries. *The Lancet Planetary Health*, 9(1), e62-e78. [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(24\)00310-3](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(24)00310-3)
- Kurz, R. (2019). Post-growth perspectives : Sustainable development based on efficiency and on sufficiency. *Public Sector Economics*, 43(4), 401-422. <https://doi.org/10.3326/pse.43.4.4>
- Lab, L. du L. (2019). Pour un avenir low-tech ! *Socialter, HS6*, 10-11.
- Lamarche, T. (2011). Responsabilité sociale des entreprises, régulation et diversité du capitalisme : Introduction. *Revue de la régulation*, 9. <https://doi.org/10.4000/regulation.9275>
- Lamarche, T., & Richez-Battesti, N. (2023). Produire est politique : Les coopératives, levier de transformation: Introduction. *Revue de la régulation*, 34 | 1er semestre. <https://doi.org/10.4000/regulation.22341>
- Levrel, H., & Missemer, A. (2020). 5. Comment penser la transition écologique de l'économie ? Les apports des théories co-évolutionniste, de la régulation et de la décroissance. *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 68-76. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0068>
- Magdoff, F., & Foster, J. B. (2011). *What every environmentalist needs to know about capitalism : A citizen's guide to capitalism and the environment*. Monthly Review Press.
- Mien, E. (2020). Y-a-t-il des limites à la croissance ? Le «Rapport Meadows» et ses prolongements actuels. *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 208-214. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0208>
- Mujezinovic, D., 2013. Socialism, capitalism and Dalyian steady-state economy. Investigating the potential for a Marxian contribution to Herman Daly's conception of ecological economics, School of Social Sciences. The University of Manchester, Manchester.
- Naro, G., & Rambaud, A. (2023). Pour une refondation des pratiques et théories comptables : Vers une exigence de soutenabilité forte. *Comptabilité Contrôle Audit*, 29(4), 7-17. <https://doi.org/10.3917/cca.294.0007>
- Oosterlinck, A. (2024). Compter autrement pour sauver le(s) vivant(s):La comptabilité comme reflet d'un rapport au monde. *Gestion & Finances Publiques*, 1(1), 30-35. <https://doi.org/10.1684/gfp.2024.1.005>
- Pallez, F., Le Breton, M., & Gourdon, T. (2017). L'élaboration d'une politique publique environnementale, le Bilan Carbone®. *Annales des Mines - Gérer & comprendre*, N° 129(3), 13-19. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/geco1.129.0013>
- Parrique, T. (2022). *Ralentir ou périr : L'économie de la décroissance*. Éditions du Seuil.

- Pasquinelli, M., Blachier, C., Lockwood, V., & Zuo, X. (2014). Chapitre 9. Google PageRank : Une machine de valorisation et d'exploitation de l'attention. In *L'économie de l'attention* (p. 161-178). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.citto.2014.01.0161>
- Périlleux, A., & Nyssens, M. (2017). UNDERSTANDING COOPERATIVE FINANCE AS A NEW COMMON. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 88(2), 155-177. <https://doi.org/10.1111/apce.12160>
- Pesqueux, Y. (2011). La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) comme discours ambigu. *Innovations*, 34(1), 37-55. <https://doi.org/10.3917/inno.034.0037>
- Postel, N. (2019). Pour une économie politique de la responsabilité. *Sociologie du travail*, 61(2). <https://doi.org/10.4000/sdt.18163>
- Postel, N., & Rousseau, S. (2010). Jalons pour une analyse conventionnaliste de la responsabilité sociale de l'entreprise. *Revue de l'organisation responsable*, 5(1), 39-50. <https://doi.org/10.3917/ror.051.0039>
- Postel, N., & Sobel, R. (2011a). Le capitalisme n'est pas soluble dans les « parties prenantes » : Une critique polanyienne de Freeman. In F. Chavy & D. Cazal (Éds.), *La Responsabilité Sociale de l'Entreprise : Nouvelle régulation du capitalisme ?* (p. 381-399). Presses universitaires du Septentrion. <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.9145>
- Postel, N., & Sobel, R. (2011b). Polanyi contre Freeman. *Revue de la régulation*, 9. <https://doi.org/10.4000/regulation.9187>
- Postel, N., & Sobel, R. (2020). La RSE : Nouvelle forme de dé-marchandisation du monde ? : Une lecture institutionnaliste à partir de Karl Polanyi. *Développement durable et territoires*, Vol. 11, n°2. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17481>
- Pottier, A. (2020). 12. Économie et climat : Un examen de conscience nécessaire. *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 179-188. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0179>
- Quairel, F., & Capron, M. (2013). Le couplage « responsabilité sociale des entreprises » et « développement durable » : Mise en perspective, enjeux et limites. *Revue Française de Socio-Économie*, 11(1), 125-144. <https://doi.org/10.3917/rfse.011.0125>
- Rambaud, A. (2022). CARE : Repenser la comptabilité sur des bases écologiques. *L'Économie politique*, 93(1), 34-49.
- Rancière, J. (2005). *La haine de la démocratie*. La Fabrique éditions.
- Richard, J. (2021). Chapitre 4 - Révolution comptable : Vers une entreprise écologique et sociale. In *Dépasser l'entreprise capitaliste* (p. 81-98). Éditions du Croquant. <https://doi.org/10.3917/asava.bache.2021.01.0081>
- Richard, J., & Plot, E. (2014). II / Comptabilité et gestion environnementale. *Repères*, 21-44.

- Richez-Battesti, N., & Hector, N. (2012). Les banques coopératives en France : L'hybridation au péril de la coopération ? In *Management des entreprises de l'économie sociale et solidaire* (Vol. 1, p. 277-294). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.bayle.2012.01.0277>
- Robé, J.-P. (2010). Les États, les entreprises et le droit:Repenser le système-monde. *Le Débat*, 161(4), 74-87. <https://doi.org/10.3917/deba.161.0074>
- Robé, J.-P. (2021). Théorie de l'entreprise, droit des sociétés et gouvernance d'entreprise soutenable. *Revue internationale de droit économique*, 2, 179-191. <https://doi.org/10.3917/ride.352.0179>
- Salama, J. (2023). La post-croissance face aux institutions du capitalisme. *L'Économie politique*, 98(2), 33-41.
- Salin, M. (2020). La « courbe de Kuznets environnementale » et le « découplage » : Deux concepts du débat sur la croissance verte. *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 145-152. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0145>
- Segrestin, B., & Hatchuel, A. (2009). L'entreprise, une invention moderne en attente de droit ? *Entreprises et histoire*, 57(4), 218-233. <https://doi.org/10.3917/eh.057.0218>
- Szuba, M., Clerc, M., & l'Estoile, É. de. (2020). 15. Le carbone à la carte ? Rationner plutôt que taxer. *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 226-237. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0226>
- Vaslet, M.-P., Marraud, L., & Baures, E. (2025). Le bilan carbone : Outil de conformité, de connaissance ou de passage à l'action ? Une étude exploratoire dans les établissements de santé. *Annales des Mines - Gérer & comprendre*, 159(1), 16-25. <https://doi.org/10.3917/geco1.159.0016>
- Verdier, H., & Murciano, C. (2017). Les communs numériques, socle d'une nouvelle économie politique. *Esprit*, 5, 132-145. <https://doi.org/10.3917/espri.1705.0132>
- Zhou, Y. (2023). La RSE, greffe sur le cœur de métier ou ombrelle sur des actions dispersées ? *Revue de l'organisation responsable*, 18(1), 49-66. <https://doi.org/10.54695/ror.181.0049>

ANNEXES

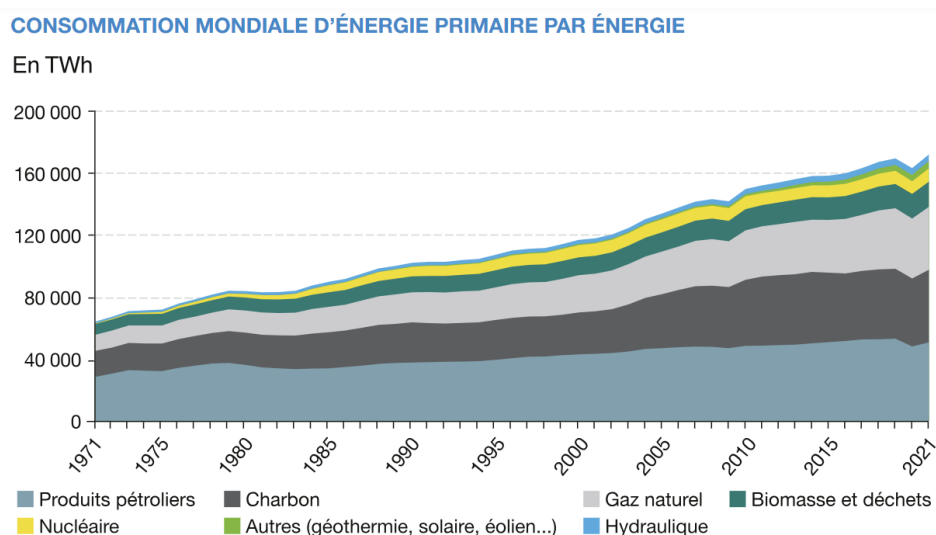
Illustration 1 : Effet de serre



Lecture : le Soleil fournit de l'énergie à la Terre (1). Cette énergie est partiellement absorbée par la surface terrestre (2), mais une partie est réfléchiée dans l'espace (3). L'énergie absorbée par la surface est réémise vers l'atmosphère sous forme de rayons infrarouges (IR) (4). Une partie de ces IR est absorbée par des gaz particuliers, les GES. Ces gaz sont très peu abondants, les plus répandus à l'état naturel étant la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone et l'ozone (5). On peut faire une analogie entre le rôle de ces gaz et celui d'une serre : les rayonnements du Soleil pénètrent dans l'atmosphère et les GES assurent que l'énergie reste à l'intérieur.

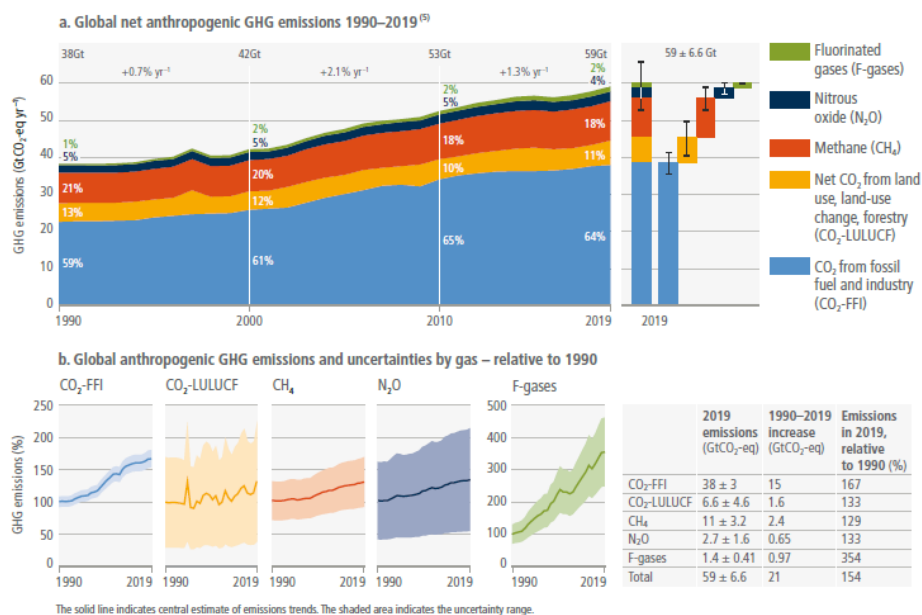
Brohé, A. (2013). 1. La genèse de la comptabilité carbone. La comptabilité carbone (p. 6-19). La Découverte.

Illustration 2 : Consommation d'énergie



Chiffres clés de l'énergie (2024) – Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

Illustration 3 : Emissions de GES



Les gaz à effet de serre - Agence Parisienne du Climat. (n.d.). Agence Parisienne Du Climat.

Illustration 4 : Mise à jour des données sur le changement climatique (2025)

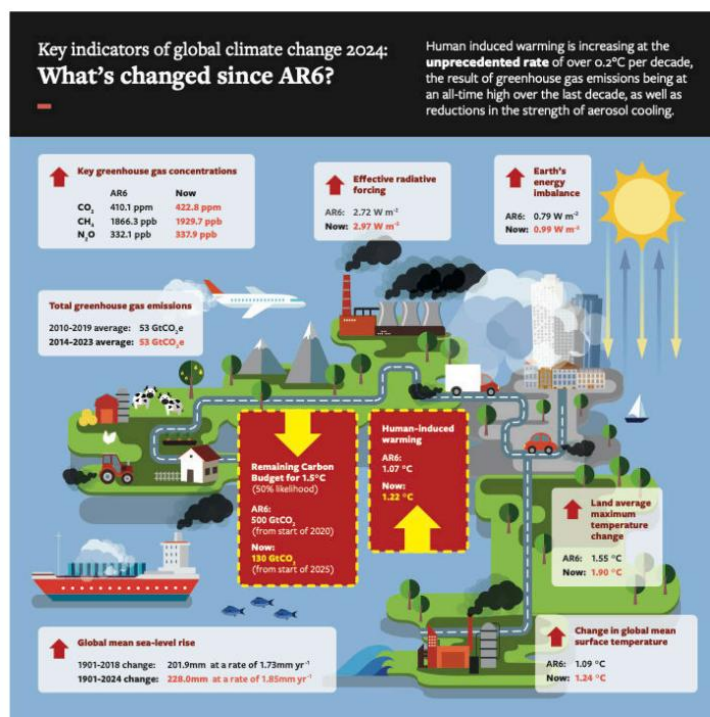
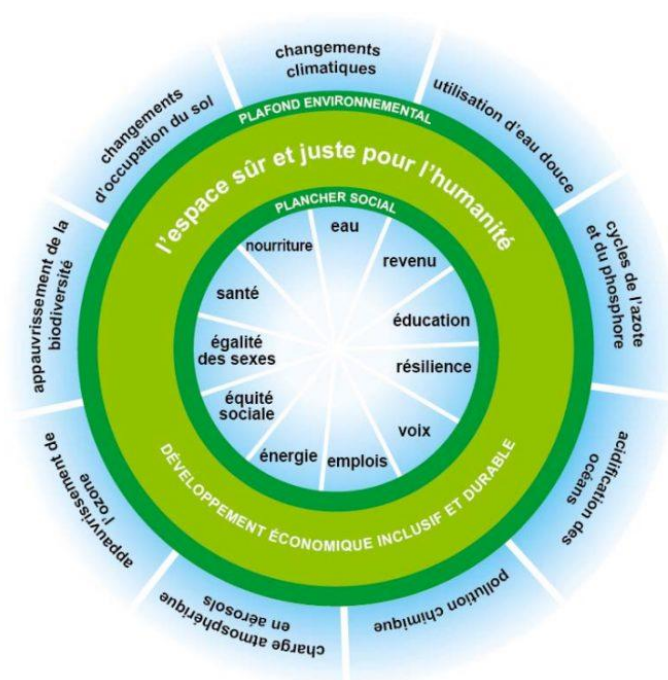


Figure 15 Infographic for the best estimate of headline indicators assessed in this paper.

Indicators of Global Climate Change 2024: annual update of key two indicators of the state of the climate system and human influence - Earth System Science Data, 2025

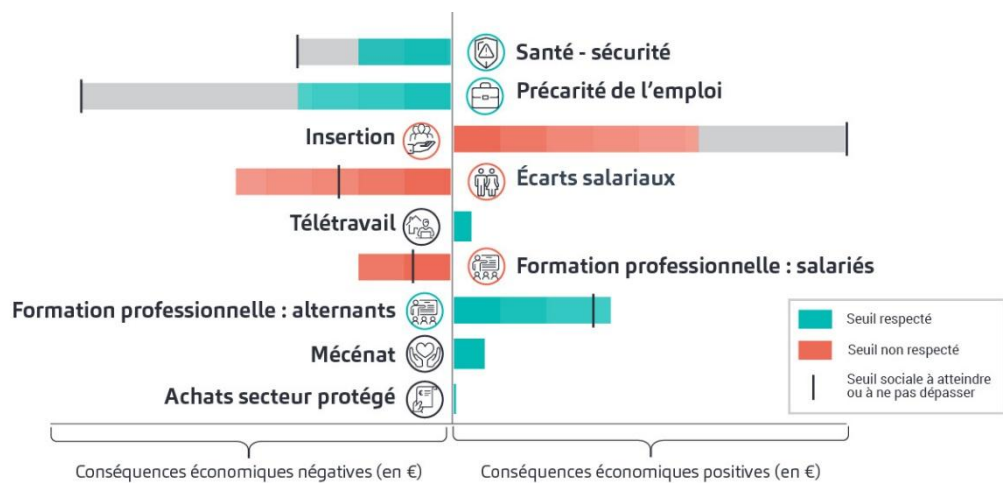
Illustration 5 : Economie du Donut de Kate Raworth



La théorie du Donut : une nouvelle économie est possible

- Oxfam, 2020

Illustration 6 : Résultats de l’empreinte sociale et sociétale de l’entreprise

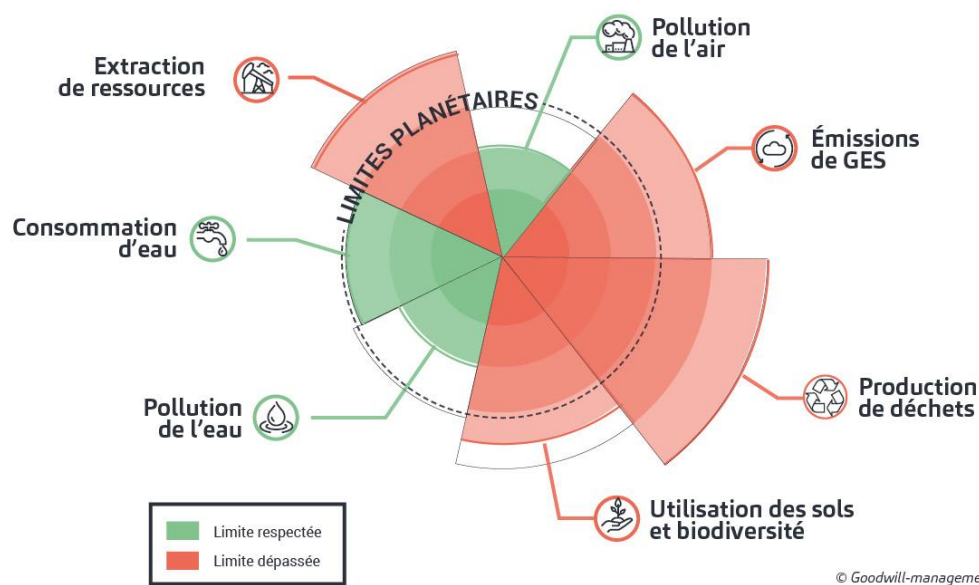


© Goodwill-management, 2025

Thésaurus - Triple Empreinte

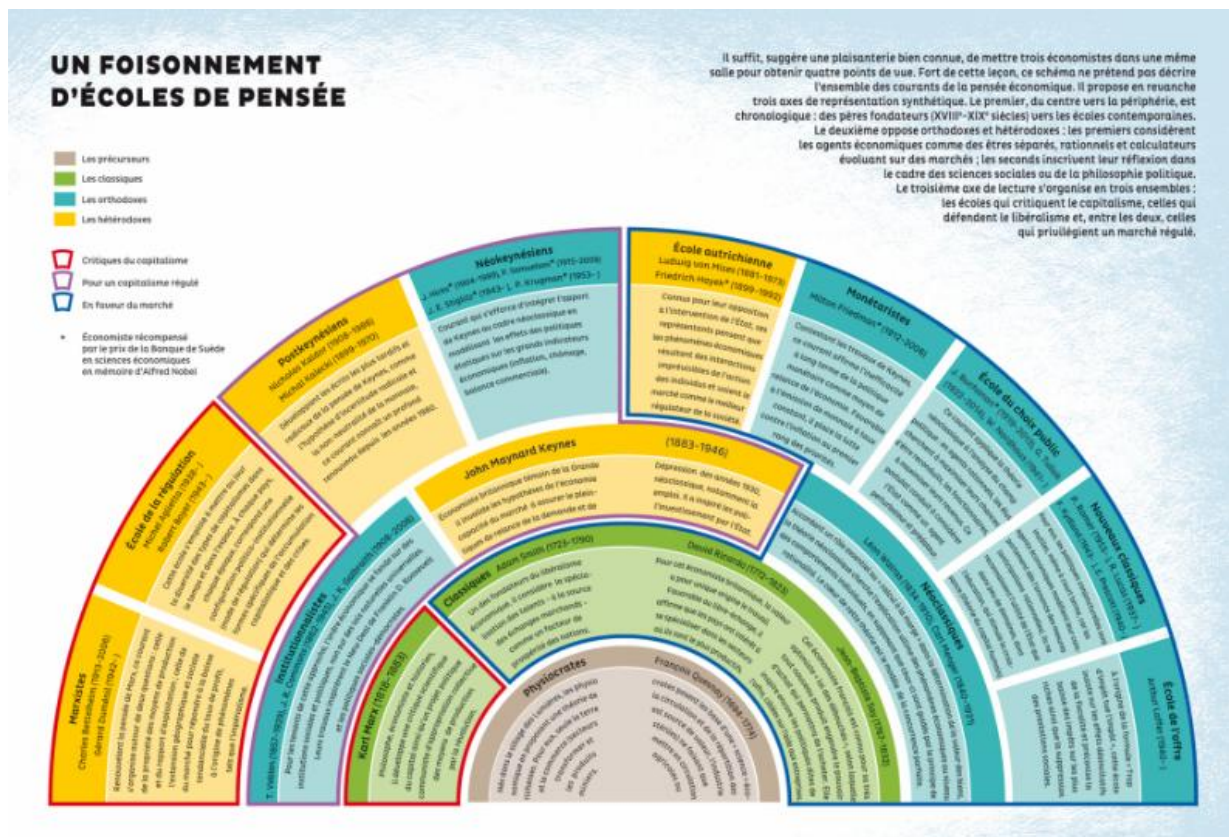
- Goodwill-management

Illustration 7 : Résultats de l'empreinte environnementale de l'entreprise



Thésaurus - Triple Empreinte - Goodwill-management

Illustration 8 : Les écoles de pensée en économie



Un foisonnement d'écoles de pensée – Le monde diplomatique – Cécile Marin 2016